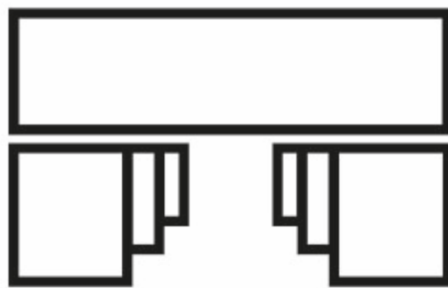


# Étude Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial



## **Roche aux Fées** COMMUNAUTÉ



Référence projet : Evaluation Environnementale Stratégique  
du PCAET

Titre du rapport: Evaluation Environnementale Stratégique du  
PCAET de Roche aux Fées Communauté

Client: Roche aux Fées Communauté  
16 rue Louis Pasteur  
BP 34 – 35240 RETIERS  
<http://www.cc-rocheauxfees.fr>

Contact client: Sébastien Benoist – Responsable Energie-  
Environnement

Date : 25/09/18

Rapport N° : 70049-RN001 - 00

Projet N° : 70049

Références de la proposition: 99119.01 / PR001.01 Version: 01 Date : 17/07/18. Marché M18-019  
et AE signé le 25/07/18



**Roche aux Fées**  
**COMMUNAUTÉ**

Résumé : Le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial de Roche aux Fées Communauté pour la période 2019-2025. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur la démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ; l'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ; la cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire. Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par Roche aux Fées Communauté dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

Préparé par:  
Romane PAYSANT  
Virginie DUVAL  
Adrien BOUZONVILLE

Approuvé par:  
Sebastien BENOIST

A propos des auteurs: Le présent rapport a été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Romane PAYSANT, Consultante en Environnement, Virginie DUVAL, Consultante en Environnement et Adrien BOUZONVILLE, Ingénieur Environnement Senior. Ce dernier dispose de plus de 12 années d'expérience dans les domaines de l'environnement et exerce le poste de chef de projet et de président au sein d'ATMOTERRA.

Distribution publique

Mots clés : PCAET, Plan, Climat, Air,  
Energie, Evaluation, Environnement,  
Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation,  
Atténuation, CO2, Carbone

Le rapport sera cité comme suit :

ATMOTERRA, 2019, Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET, Rapport préparé pour la  
Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées, Rapport préparé pour Roche aux Fées  
Communauté, Ref. 70049-RN001 Rev. 00, 25/09/18

## SOMMAIRE

1	Résumé non technique .....	7
2	Presentation du PCAET de Roche aux Fées Communauté .....	13
2.1	Particularités du territoire .....	13
2.2	Objectifs du PCAET .....	15
2.3	L'élaboration du PCAET .....	15
2.3.1	Un diagnostic territorial comme base de réflexion .....	15
2.3.2	Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes .....	17
2.4	Présentation du programme d'actions .....	18
3	Articulation avec les autres plans et les documents d'urbanisme .....	21
3.1	Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires .....	21
3.1.1	Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) .....	22
3.1.2	Articulation du PCAET avec le PREPA .....	22
3.1.3	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie Bretagne .....	23
3.1.4	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Bretagne (SRCE) .....	23
3.1.5	Articulation du PCAET avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) .....	24
3.1.6	Articulation du PCAET avec le SCOT .....	24
3.1.7	Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU .....	24
3.1.8	Articulation du PCAET avec le Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) .....	25
3.2	Synthèse et autres plans à considérer .....	26
3.3	Articulation du PCAET avec les démarches volontaires .....	27
4	L'évaluation environnementale stratégique comme outil d'aide à la décision .....	28
4.1	Définition et objectifs .....	28
4.2	Cadre juridique .....	28
4.3	Présentation de la méthodologie suivie .....	28
4.3.1	Démarche globale .....	28
4.3.2	Etape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement .....	30
4.3.3	Etape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET .....	31
4.3.4	Etape 3 : Formalisation et restitution finale .....	31
4.3.5	Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET ..	32
5	Analyse de l'état initial de l'environnement .....	33
5.1	Méthodologie .....	33
5.2	Milieu physique .....	35
5.2.1	Sols et sous-sols .....	35
5.2.2	Ressources non-renouvelables .....	37
5.2.3	Eaux souterraines .....	38
5.2.4	Eaux superficielles .....	39
5.2.5	Air .....	42
5.2.6	Climat et émissions de gaz à effet de serre .....	44
5.3	Milieu naturel .....	46
5.3.1	Milieus remarquables (dont Natura 2000) .....	46
5.3.2	Diversité biologique .....	48

5.3.3	Trame verte et bleue.....	50
5.4	Milieu humain .....	52
5.4.1	Santé.....	52
5.4.2	Activités humaines.....	54
5.4.3	Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces.....	58
5.4.4	Patrimoine culturel, architectural et historique.....	60
5.5	Gestion des déchets et assainissement.....	61
5.5.1	Déchets.....	61
5.5.2	Assainissement.....	63
5.6	Déplacement et infrastructures de transport .....	64
5.7	Risques et nuisances.....	66
5.7.1	Risques naturels.....	66
5.7.2	Risques technologiques/liés à l'activité humaine .....	68
5.7.3	Bruit.....	70
5.7.4	Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)	71
5.8	Paysages.....	72
5.9	Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux .....	73
5.10	Principaux enjeux et leviers d'action possibles du PCAET.....	74
6	EXPLICATION et justification DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES.....	78
6.1	Démarche et étapes de l'évolution du programme d'actions .....	78
6.2	Points de vigilance identifiés en phase stratégie .....	79
6.3	Points de vigilance identifiés en phase programme d'actions .....	80
6.3.1	La méthanisation et les CIVE.....	82
6.3.2	Bois-énergie et qualité de l'air .....	83
6.3.3	Synthèse des modifications sur les fiches actions.....	83
7	Exposé des effets notables probables résiduels de la mise en œuvre du PCAET sur le territoire .....	93
7.1	Analyse du programme d'actions du PCAET .....	93
7.2	Analyse du programme d'actions du PCAET .....	94
7.2.1	Orientation A : Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une animation bas carbone.....	94
7.2.2	Orientation B : Développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables comme supports de création de richesses locales.....	95
7.2.3	Orientation C : Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air .....	96
7.2.4	Orientation D : Contribuer à une mobilité décarbonée.....	97
7.2.5	Orientation E : Diminuer et optimiser les consommations énergétiques.....	98
7.2.6	Orientation F : Orienter la gestion des ressources et des déchets vers une démarche d'économie circulaire.....	99
7.3	Profil du PCAET .....	100
7.4	Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales.....	101
7.4.1	Caractère des incidences du PCAET.....	102
7.4.2	Temporalité des incidences .....	108

7.5	Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire .....	114
7.5.1	Continuités écologiques identifiées .....	114
7.5.2	Analyse des incidences du PCAET sur les continuités écologiques.....	115
8	Présentation du dispositif de suivi .....	117
9	Conformité du Pcaet avec les schémas et plans .....	122
9.1	Liens avec les plans règlementaires .....	122
9.1.1	Prise en compte de la SNBC .....	122
9.1.2	Compatibilité avec le SRCAE Bretagne .....	125
9.1.3	Prise en compte du SCOT.....	127
9.2	Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés .....	130
10	Mise en perspective du programme d'actions retenu avec les objectifs de développement durable (ODD) .....	131
11	Conclusion .....	132

## Liste des figures

Figure 1 : Localisation du territoire.....	13
Figure 2: Enjeux identifiés par Roche aux Fées Communauté.....	16
Figure 3: Orientations stratégiques .....	18
Figure 4 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme ...	21
Figure 5: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone .....	22
Figure 6 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET .....	29
Figure 11: Synoptique des interventions dans la démarche d'EES du PCAET .....	32
Figure 7 : Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales .....	100
Figure 8 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (GéoBretagne) .....	114

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Programme d'actions du PCAET de Roche aux Fées Communauté.....	19
Tableau 2: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques .....	23
Tableau 3 : Liste des plans à considérer .....	26
Tableau 4 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire .....	35
Tableau 5 : Etat initial des ressources non-renouvelables sur le territoire.....	37
Tableau 6 : Etat initial des eaux souterraines sur le territoire.....	38
Tableau 7 : Etat initial des eaux superficielles sur le territoire .....	39
Tableau 8 : Etat initial de la qualité de l'air sur le territoire.....	42
Tableau 9 : Etat initial du climat et des émissions de GES sur le territoire.....	44
Tableau 10 : Etat initial des milieux remarquables sur le territoire .....	46
Tableau 11 : Etat initial de la biodiversité sur le territoire.....	48
Tableau 12 : Etat initial des continuités écologiques sur le territoire.....	50
Tableau 13: Etat initial de la santé sur le territoire.....	52
Tableau 14: Etat initial des activités humaines sur le territoire.....	54
Tableau 15 : Etat initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire.....	58
Tableau 16 : Etat initial du patrimoine sur le territoire .....	60
Tableau 17 : Etat initial de la gestion des déchets sur le territoire .....	61
Tableau 18: Etat initial de l'assainissement sur le territoire .....	63
Tableau 19 : Déplacements et infrastructures de transport.....	64
Tableau 20 : Etat initial des risques naturels sur le territoire.....	66
Tableau 21 : Etat initial des risques technologiques sur le territoire .....	68
Tableau 22 : Etat initial du bruit sur le territoire .....	70
Tableau 23 : Etat initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire .....	71
Tableau 24: Etat initial du paysage sur le territoire .....	72
Tableau 25 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire	73
Tableau 26 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET.....	78
Tableau 27 : Points de vigilance mentionnés lors de la construction de la stratégie et des premières actions .....	79
Tableau 27 : Points de vigilance mentionnés lors du COPIL de validation des actions .....	81
Tableau 28 : Evolution du programme d'actions .....	84
Tableau 31 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts .....	93
Tableau 29 : Indicateurs de suivi environnemental proposés pour l'EES.....	118
Tableau 30 : Cohérence du PCAET avec la SNBC .....	122
Tableau 31 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE Bretagne .....	125

## Glossaire

AC	Assainissement Collectif	RNSA	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
ANC	Assainissement Non-Collectif	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
ARS	Agence Régionale de Santé	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
BASOL	Base de données sur les sites et Sols pollués ou potentiellement pollués	SIGES	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
RAFCTÉ	Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Fées	SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
EnR	Energies Renouvelables	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
GES	Gaz à effet de serre	SRB	Schéma Régional Biomasse
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
LTECV	Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte	STEP	Station d'Epuration des eaux usées
PAC	Politique Agricole Commune	TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
PCET	Plan Climat Energie Territorial	TEPOS	Territoire à Energie Positive
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial	TMD	Transport de Matières Dangereuses
PDU	Plan de Déplacements Urbains	TVB	Trame Verte et Bleue
PLH	Programme Local de l'Habitat	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
PLU	Plan Local d'Urbanisme	CH4	Méthane
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	NH3	Ammoniac
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique	NOx	Oxyde d'azote
PNSE	Plan National Santé-Environnement	CO2	Dioxyde de Carbone
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère	O3	Ozone
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	PM10	Particule en suspension < 10 µm
PPE	Programmations Pluriannuelles de l'Energie	N2O	Protoxyde d'azote
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation		
PREPA	Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques		
PRSE	Plan Régional Santé-Environnement		

## 1 RESUME NON TECHNIQUE

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées (RAFCTÉ) s'est lancée dans la démarche d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en juin 2017.

Un Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et une meilleure qualité de l'air. Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans (une mise à jour du PCAET sera ensuite effectuée après cette période) :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Dans ce cadre et afin de renforcer une politique énergie-climat déjà initiée sur le territoire, avec la labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2016 et le projet Objectif Territoire à Energie Positive (TEPOS), Roche aux Fées Communauté a travaillé en collaboration avec plusieurs acteurs et partenaires. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme de 68 actions, réparties en 6 orientations stratégiques et 21 objectifs opérationnels, et d'un ensemble d'indicateurs de suivis.

Tout au long de cette élaboration, l'environnement a été considéré afin d'assurer la cohérence des stratégies territoriales avec les enjeux sanitaires, économiques, patrimoniaux, naturels du territoire. Ainsi, les actions du PCAET ont été ajustées, adaptées, complétées, amendées ou supprimées afin de garantir un cadre de vie cohérent sur le territoire de La Roche aux Fées. Cette démarche, construite en parallèle de l'Objectif TEPOS, a permis d'intégrer l'ensemble des éléments transverses en lien avec les économies d'énergies, le climat, la qualité de l'air et les énergies renouvelables, permettant d'améliorer les bénéfices des actions du Plan Climat tout en développant une cohérence entre les 2 démarches.

Afin de garantir transparence, indépendance et expertise environnementale dans la démarche d'intégration et d'évaluation des effets des actions sur l'environnement, RAFcté a fait appel à ATMOTERRA pour cette mission ; qui a accompagné le territoire tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

Le dossier constitue, conformément à l'article R122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Le contenu de cette étude a été élaboré afin de se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire

Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par RAFcté dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.



Globalement, les actions de la Communauté de Communes de la Roche aux Fées contribuent aux objectifs nationaux de réduction des GES, de réduction des polluants atmosphériques, d'augmentation des EnR et à la maîtrise de l'énergie.

Toutefois, les actions de réduction des GES portées par le territoire dans le cadre de ce PCAET ne permettent pas d'atteindre les objectifs de réduction nationaux. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs.

Néanmoins, la baisse des consommations énergétiques est ambitieuse et semble cohérente avec les objectifs nationaux pour 2030. Les objectifs fixés pour 2050 quant à eux sont inférieurs aux objectifs nationaux en raison du secteur industriel (site Lactalis en particulier) dont la consommation énergétique inhérente à l'activité est plus difficile à réduire.




Les objectifs de production d'énergie renouvelable sont très ambitieux et vont quant à eux, au-delà des objectifs nationaux.




Les objectifs de qualité de l'air sont alignés sur les objectifs du PREPA par rapport à 2005 (en considérant la baisse tendancielle des émissions française entre 2005 et 2014, la seule année d'inventaire disponible). Les baisses en SO<sub>2</sub> sont plus incertaines, conditionnées à la conversion du site Lactalis (Action B9), elles devront être mises à jour une fois le projet de conversion engagé.






L'adaptation au changement climatique est adressée au travers de l'action C4 en particulier, qui vise à élaborer une stratégie d'adaptation et des actions et recommandations pour adapter le territoire au changement climatique.

Enfin, les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être globalement positives grâce à une intégration de l'ensemble des enjeux environnementaux.

Le tableau suivant présente la synthèse des principaux enjeux sur le territoire, sur la base des éléments de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET. Il met en évidence (colonne 3) la bonne prise en compte de ces enjeux en précisant l'axe et les principales actions du PCAET qui les adressent.

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Prise en compte et intégration des enjeux dans le PCAET
 <p>Ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources en eau souterraine permettant divers usages, état quantitatif satisfaisant.</li> <li>• Pollution aux nitrates principalement issue de l'agriculture</li> <li>• Eaux superficielles en état écologique moyen (nitrates, phosphates, eutrophisation, diminution du nombre de zones humides)</li> <li>• Etiages et variations de débit en été</li> <li>• Déficits en eau potable en jour de pointe, 70% de l'eau potable provient des eaux superficielles</li> <li>• Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientation A « Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une alimentation bas carbone », actions A4 et A9, potentiellement A2 et A3</li> <li>✓ Action C3 : Impliquer les générations futures en animant un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable</li> </ul>
 <p>Qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions polluantes en provenance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du transport routier (30% NOx)</li> <li>- Du secteur résidentiel (62% COVNM, 30% PM2,5)</li> <li>- Du secteur industriel (97% SO<sub>2</sub>)</li> <li>- Et de l'agriculture (près de 100% NH<sub>3</sub>)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientation A « Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une alimentation bas carbone », actions A3 à A6, A8 et A9</li> <li>✓ Orientation B « Développer les réseaux énergétiques et les EnR comme supports de création de richesses locales, et en particulier l'action B9</li> <li>✓ Orientation C « Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air », actions C1, C3, C7</li> <li>✓ Orientation D « Contribuer à une mobilité décarbonée »</li> <li>✓ Orientation E « Diminuer et optimiser les consommations énergétiques », actions E1 à E5, E7 et E9</li> </ul>
 <p>Climat et émissions de GES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions de GES en provenance essentiellement de l'agriculture, de l'industrie et des transports</li> <li>• Potentiel de stockage de carbone dans les prairies et haies bocagères (boisements dans une moindre mesure)</li> <li>• Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientation A « Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une alimentation bas carbone »</li> <li>✓ Orientation B « Développer les réseaux énergétiques et les EnR comme supports de création de richesses locales »</li> <li>✓ Orientation C « Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air »</li> <li>✓ Orientation D « Contribuer à une mobilité décarbonée »</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientation E « Diminuer et optimiser les consommations énergétiques »</li> <li>✓ Actions F1 : réduction des déchets, tri, recyclage, réemploi/réparation etc...</li> </ul>
 <p>Milieus naturels et biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreuses zones d'inventaires (ZNIEFF et ZICO) avec une biodiversité remarquable en lien, présence d'ENS.</li> <li>• Pas de zones protégées par la réglementation mais présence d'habitats d'intérêt communautaire (Pelouses pionnières, landes à ajoncs)</li> <li>• Nombreuses menaces : fragmentation des milieux, pollution des eaux, activités humaines (rejets polluants, urbanisation, consommation d'espaces, exploitation forestière, infrastructures de transports...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions A4, A5 et A9 sur la restructuration, la plantation et l'amélioration du réseau de haies bocagères</li> <li>✓ Action A7 en lien avec les fauches de bords de route</li> </ul>
 <p>Continuités écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une trame bleue bien développée avec de nombreux cours d'eau et zones humides, 2 cours d'eau identifiés corridors écologiques d'importance</li> <li>• Une trame verte constituée de prairies permanentes, petits boisements et d'un réseau bocager. Menace des éléments fragmentant (infrastructures de transport, zones urbanisées) et de la destruction des haies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions A4, A5 et A9 sur la restructuration, la plantation et l'amélioration du réseau de haies bocagères</li> <li>✓ Action A7 en lien avec les fauches de bords de route</li> <li>✓ Actions C3 C5 et C7 (sensibilisation et territoire TEPOS)</li> <li>✓ Actions D1 et D4 à D7 en lien avec la réduction de l'usage de la voiture</li> </ul>
 <p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Extérieur : polluants issus de l'agriculture, l'industrie et le résidentiel</li> <li>◦ Intérieur : potentiel radon et chauffage au bois ou au fioul</li> </ul> </li> <li>• Perturbations potentielles dues à la pollution lumineuse</li> <li>• Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes âgées, jeunes enfants particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Action A8 en lien avec l'alimentation</li> <li>✓ Action B9 avec l'amélioration de la qualité de l'air</li> <li>✓ Actions D4 et D5 en lien avec la pratique du vélo</li> <li>✓ Actions E1, E4, E5, E7 et E8, en lien avec la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans la rénovation énergétique</li> </ul>

 Activités humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évolution démographique positive importante depuis la fin des années 1990</li> <li>• Une économie basée sur l'agriculture (élevage bovin, reconnaissance qualitative avec des labels, appellations...) et l'industrie agro-alimentaire (Lactalis, employeur important sur le territoire)</li> <li>• Le changement climatique est susceptible d'affecter l'économie. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et sont en retour susceptibles d'être affectées par les hausses de température, diminution de ressources en eau...</li> <li>• Energies renouvelables limitées mais en développement, une unité de méthanisation, un parc éolien et bois-énergie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientation A « Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une animation bas carbone », sauf action A8</li> <li>✓ Orientation B « Développer les réseaux énergétiques et les EnR comme supports de création de richesses locales »</li> <li>✓ Orientation C « Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air » sauf actions C1 et C6</li> <li>✓ Actions D6 et D7</li> <li>✓ Actions E1 à E3 et E6</li> <li>✓ Action F2 sur le réemploi et l'évitement des déchets</li> </ul>
 Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression sur le foncier : artificialisation (consommation d'1,6% d'espaces naturels et agricoles en 5 ans et changement d'usage des sols).</li> <li>• Un fort taux de vacance sur le territoire, en progression depuis 2006</li> <li>• De 28 à 53% des logements construits avant 1946 (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Actions E1, E3 à E5 et E7 à E8 sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics et privés</li> </ul>
 Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Majorité des STEP conformes mais s'assurer de leur rénovation ou mise aux normes pour éviter une altération de la qualité des eaux traitées et rejetées</li> <li>• Attention à porter à l'ANC (contrôles etc)</li> </ul>	Thématique non abordée dans ce PCAET mais traitée par ailleurs, compétence ANC de la collectivité
 Déplacement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail.</li> <li>• Trafic densifié vers Rennes</li> <li>• Le réseau de transports en commun est peu développé : une ligne de chemin de fer Rennes-Châteaubriant.</li> <li>• Transport à la demande et covoiturage développés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Orientation D « Contribuer à une mobilité décarbonée »</li> </ul>
 Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs communes sont concernées par le risque d'inondation (7 couvertes par un PPRI) et/ou risque radon élevé</li> <li>• 2 communes soumises au risque de feu de forêt</li> <li>• Risques sismique et de retrait/gonflement des argiles faibles</li> </ul>	Thématique non traitée dans ce PCAET



Paysages

- Un paysage diversifié sur le territoire marqué les plateaux bocagers
  - Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, certaines activités humaines (carrière), la suppression des haies, la fragmentation (développement d'infrastructures de transports, urbanisation)...
  - Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage (éolien...)
- ✓ Actions A4, A5 et A9 sur la restructuration, la plantation et l'amélioration du réseau de haies bocagères
  - ✓ Action C6 sur l'intégration du Paysage dans l'appropriation de la démarche TEPOS par les citoyens

## 2 PRESENTATION DU PCAET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

### 2.1 Particularités du territoire

Créée le 25 décembre 1993, Roche aux Fées Communauté Fées est située en Région Bretagne, au sud-est du département de l'Ille et Vilaine à proximité de Rennes (cf. figure ci-dessous). A l'interface des départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire et de la Mayenne, elle se situe sur l'axe Rennes-Angers.

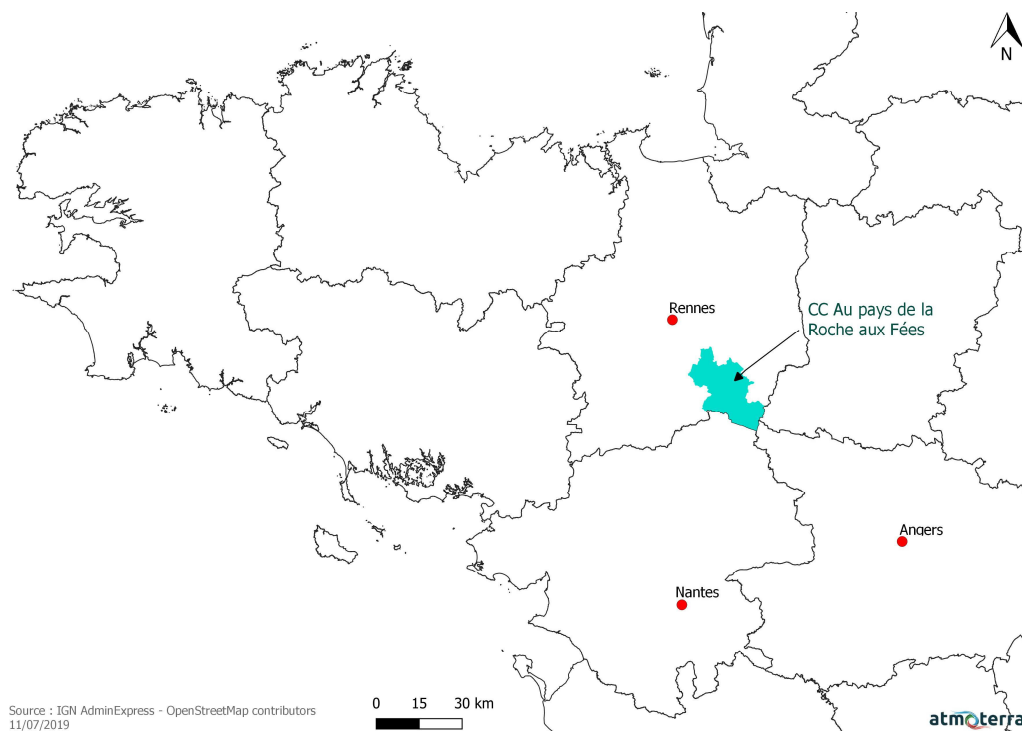


Figure 1 : Localisation du territoire

RAFcté regroupe 16 communes : Amanlis, Arbrissel, Boistrudan, Brie, Chelun, Coësmes, Eancé, Essé, Forges-la-Forêt, Janzé, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe, Le-Theil-de-Bretagne, Thourie). Elle s'étend sur 374,5km<sup>2</sup>.

Les principales caractéristiques du territoire sont les suivantes :

- Environ 12 000 logements en 2015 (INSEE, séries historiques du RP)
- 1087 entreprises en 2017 (INSEE, répertoire des entreprises et des établissements, activités marchandes hors agriculture)
- 7800 emplois au lieu de travail en 2015 (INSEE RP)
- 420 exploitations agricoles

Le territoire comptait 26 310 habitants en 2016<sup>1</sup> (densité de 70 habitants/km<sup>2</sup>) et connaît une évolution annuelle moyenne de sa population positive, témoignant de son attractivité notamment liée à la proximité de la ville de Rennes.

<sup>1</sup> INSEE, 2016, Recensement de population (exploitation principale)

L'influence des territoires voisins, et particulièrement Rennes Métropole, sur RAFcté est effectivement importante, notamment en termes d'emploi car les flux domicile-travail les plus importants sont à destination de Rennes.

Roche aux Fées Communauté exerce 19 compétences, dont 5 à titre obligatoire, 5 optionnelles et 9 facultatives :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire;
- Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire;
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.
- Culture, sports et loisirs ;
- Réseaux et services locaux de communications électroniques ;
- Conventionnement entre communautés de communes, communauté d'agglomération et entre les communes membres;
- Etablissement et exploitation d'un service public d'assainissement collectif sur la ZA du Bois de Teillay et d'un service public d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire ;
- Contribution au développement des transports par le transport à la demande entre les communes de la Communauté de communes, complétant les réseaux et services organisés par le Conseil Départemental sur délégation de compétence de celui-ci et dans le cadre des dispositions de la Loi du 30 décembre 1982 d'orientation sur les Transports intérieurs modifiée et, la participation aux négociations visant à améliorer et maintenir ou développer les services de transport public des zones rurales avec les partenaires privés ou institutionnels, ainsi que la participation au financement des travaux de rénovation/modernisation de la ligne de chemin de fer Rennes/Châteaubriant ;
- Mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique à l'échelle du territoire de la Communauté de communes ;
- Mise en œuvre du déploiement très haut-débit et le développement des usages du numérique ;
- Tourisme ;
- Emploi.

## 2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des émissions polluantes du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Energies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants<sup>2</sup>. A ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

La communauté de commune Au Pays de la Roche aux Fées, EPCI de de 27 000 habitants, s'est officiellement engagée dans l'élaboration de son PCAET par délibération du 21 juin 2017

## 2.3 L'élaboration du PCAET

### 2.3.1 Un diagnostic territorial comme base de réflexion

Afin de s'assurer la réussite du projet, une phase de préfiguration a été menée en fin d'année 2017 afin d'appréhender le contenu d'un PCAET, définir la méthodologie de travail et le budget nécessaire, mobiliser les élus jusqu'à la formalisation du projet de plan climat.

Conformément à l'article R. 229-51 du décret n°2016-849 du 28 juin 2016<sup>3</sup>, un diagnostic comprenant les éléments suivants a été réalisé en interne par RAFcté :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz ;

<sup>2</sup> Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie

<sup>3</sup> Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial



- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci;
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Pour la réalisation de ce diagnostic, RAFcté a utilisé l'outil Ener'GES Territoires - Bretagne de l'Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne afin d'obtenir des données locales de :

- Consommation d'énergie finale,
- Emission de gaz à effet de serre et séquestration carbone
- Production d'énergies renouvelables

Les données disponibles via Air Breizh, l'observatoire régional de l'air, ont permis de réaliser le diagnostic sur la qualité de l'air du territoire.

Les gestionnaires de réseaux (Enedis, Geredis et GRDF) ont été sollicités pour disposer de plus d'informations concernant les capacités des réseaux locaux.

Une analyse des enjeux du territoire a également été réalisée par Roche aux Fées Communauté pour servir de base à la réflexion et à l'élaboration de la stratégie.

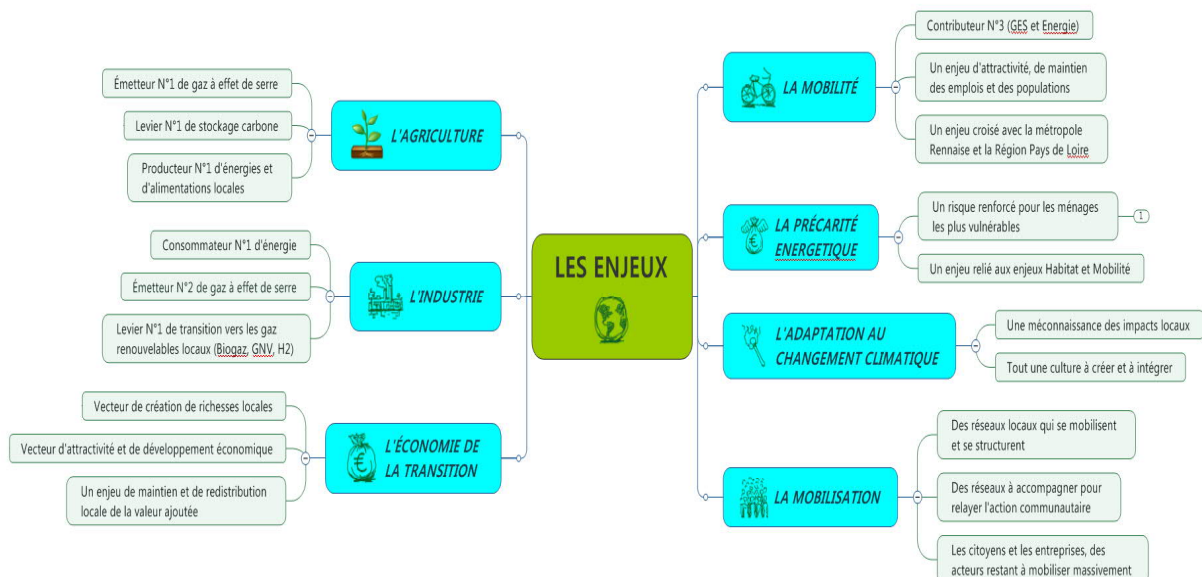


Figure 2: Enjeux identifiés par Roche aux Fées Communauté

Le diagnostic a servi de base pour l'élaboration des stratégies et du programme d'actions du PCAET. Ce diagnostic territorial est présenté dans le document suivant :

- Roche aux Fées Communauté, Objectif Territoire à Energie Positive : Plan Climat Air Energie Territorial, Juillet 2019

### 2.3.2 Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes

La démarche globale est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic, une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un programme d'actions qui valide et finalise la démarche.



Les principales étapes s'articulent comme suit :

- Juin 2017 : lancement de la démarche préfiguration
  - COPIL : 17 oct
- 2018 :
  - Diagnostic
  - Rencontres spécifiques avec les acteurs clés du territoire et partenaires (février à mai)
    - COPIL : 5 juin
  - Concertation, mobilisation, sensibilisation du public (juin à septembre)
    - Atelier transport, agriculture, précarité énergétique, actions communales
  - Définition du projet de stratégie et esquisse du plan d'actions (octobre à décembre)
    - Copil 23 oct
    - Séminaire interne : 28 novembre
    - Bureau communautaire : 18 décembre
- 2019 :
  - Appropriation dans les commissions thématiques (Fév. – Avril)
  - Arbitrages et validation du projet (juin – juillet)
    - Bureau communautaire : 18 juin
    - Copil : 26 juin
    - Conseil Communautaire : 2 juillet
  - Dépôt du plan climat (juillet)

Cette démarche a permis la réalisation de plusieurs sessions de travail pour coconstruire les différentes étapes du PCAET.

## 2.4 Présentation du programme d'actions

Le programme d'actions du PCAET se compose de 68 actions réparties en 6 orientations stratégiques et 21 objectifs opérationnels.

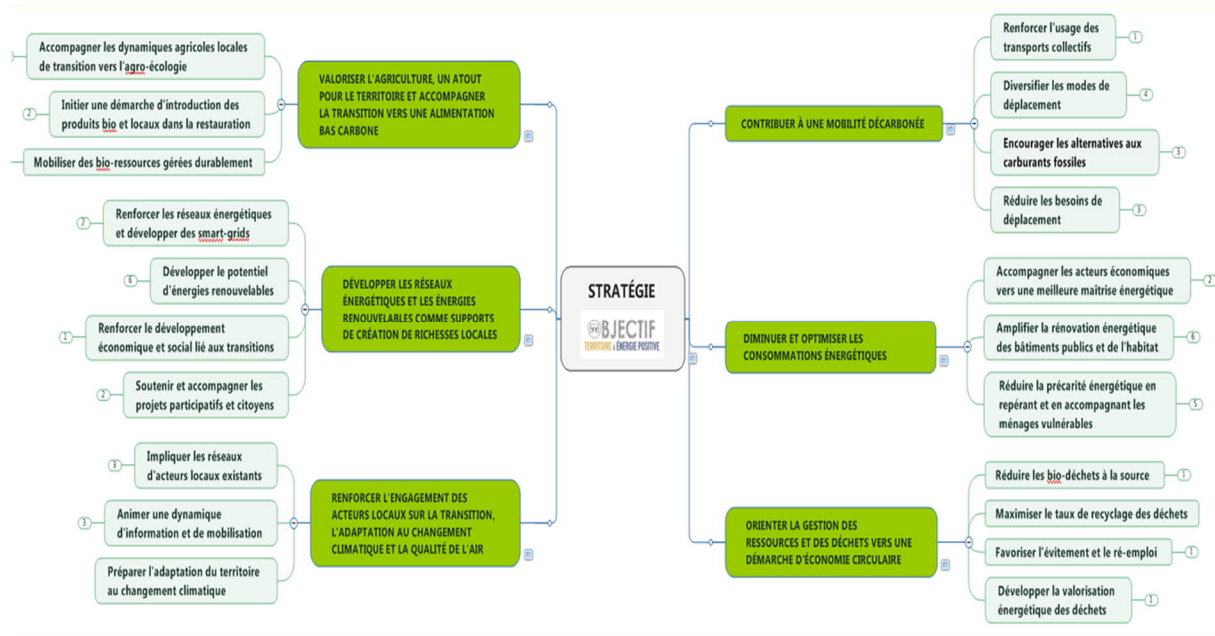


Figure 3: Orientations stratégiques

Tableau 1 : Programme d'actions du PCAET de Roche aux Fées Communauté  
Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une alimentation bas carbone

Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une alimentation bas carbone	
Action A1	Accompagner une méthanisation vertueuse pour en faire un levier vers l'agroécologie
Action A2	Accompagner les dynamiques collectives agricoles de transition sur le territoire
Action A3	Accompagner la création d'un réseau de fermes bas carbone via des bilans gaz à effet de serre
Action A4	Reconquérir un maillage bocager répondant aux enjeux écologiques multiples
Action A5	Accompagner une mobilisation durable et raisonnée de la ressource bocagère en bois énergie et bois d'œuvre
Action A6	Réduire les émissions de GES et d'ammoniac en encourageant la couverture des fosses agricoles
Action A7	Evaluer la pertinence de la valorisation des fauches de bords de route en méthanisation
Action A8	Déclinaison du défi cuisine à alimentation positive
Action A9	Accompagner la mise en place d'un aménagement foncier forestier, agricole et environnemental
Développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables comme supports de création de richesses locales	
Action B1	Accompagner le développement et la planification de projets territoriaux d'EnR
Action B2	Mettre en place d'une boucle d'économie circulaire sur la ZA du bois de Teillay
Action B3	Accompagner le déploiement d'une dorsale bio-gazière
Action B4	Accompagner le déploiement d'un vecteur hydrogène décarboné
Action B5	Développer l'énergie solaire photovoltaïque et étudier les opportunités d'autoconsommation sur les bâtiments publics
Action B6	Faire du potentiel et de l'engagement du territoire pour la transition écologique un levier de développement économique
Action B7	Développement des chaudières et réseaux de chaleur bois-énergie
Action B8	Evaluer les opportunités et la faisabilité de nouvelles installations de production de biogaz
Action B9	Réussir la conversion du site industriel le plus important du territoire
Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air	
Action C1	Soutenir les actions d'animation, sensibilisation et mobilisation de l'association L'Énergie des fées
Action C2	Créer et animer un club climat-énergie territorial
Action C3	Impliquer les générations futures en animant un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable
Action C4	Préparer le territoire et ses acteurs à l'adaptation au changement climatique
Action C5	Organiser ou accueillir des temps forts de la transition énergétique et écologique
Action C6	S'appuyer sur l'entrée Paysage comme vecteur d'appropriation de la démarche Territoire A Énergie Positive par les citoyens
Action C7	Animer, piloter, coordonner, suivre et évaluer le projet Territoire à Énergie Positive

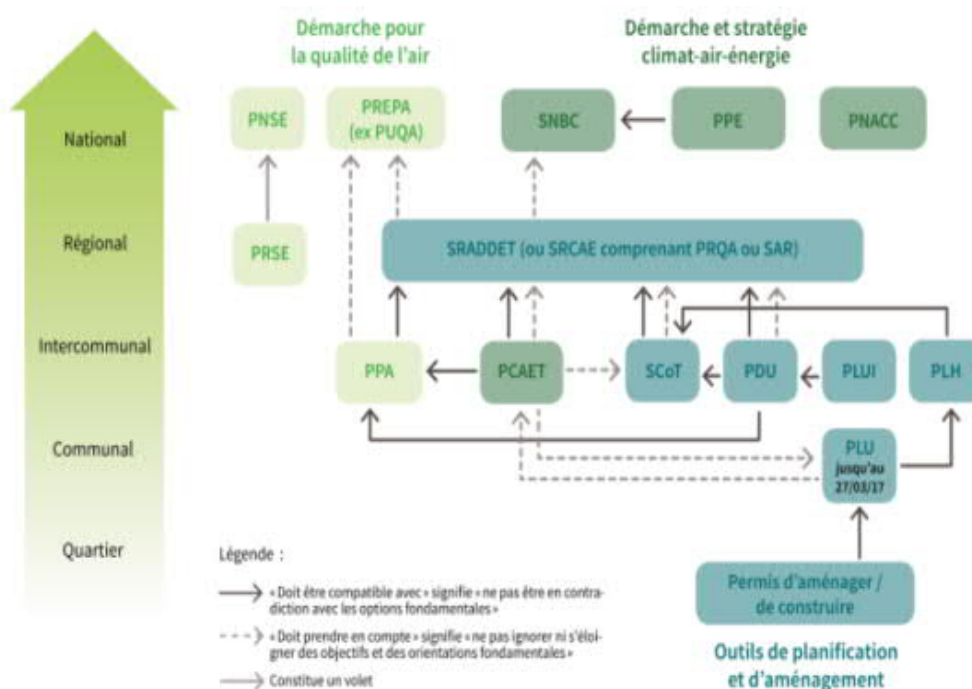
Contribuer à une mobilité décarbonée	
Action D1	Pérenniser et renforcer le soutien au covoiturage
Action D2	Participer à la rénovation et à la modernisation de la ligne TER Rennes-Châteaubriant
Action D3	Proposer une offre de service de transport à la demande
Action D4	Définir une stratégie et des actions de promotions autour de l'usage du vélo
Action D5	Déployer les premiers itinéraires du plan vélo territorial
Action D6	Déployer des solutions contribuant à limiter les besoins de déplacement
Action D7	Déployer une première station-service multi-énergies
Diminuer et optimiser les consommations énergétiques	
Action E1	Pérenniser le service de conseil en énergie partagé
Action E2	Accompagner les TPE/PME/PMI dans leur démarche d'efficacité énergétique et vers l'économie circulaire
Action E3	Mobiliser les entreprises et les professionnels du bâtiment en faveur de la rénovation de l'habitat
Action E4	Coordonner avec les acteurs locaux, le repérage et l'accompagnement des ménages vulnérables
Action E5	Accompagner la rénovation des logements et animer une plateforme de l'habitat
Action E7	Accompagner la programmation de la rénovation des logements communaux
Action E6	Déployer un projet expérimental smart city de suivi et pilotage des consommations énergétiques de bâtiments publics
Action E8	Soutenir une action d'auto-réhabilitation
Action E9	Animer une opération Track O Watt de maîtrise des consommations d'électricité
Orienter la gestion des ressources et des déchets vers une démarche d'économie circulaire	
Action F1	Mettre en œuvre un projet territoire économe en ressources
Action F2	Actions du programme ZDZG de réduction et tri à la source des biodéchets (6)
Action F3	Actions du programme ZDZG pour favoriser le réemploi et l'évitement (6)
Action F4	Actions du programme ZDZG pour maximiser le taux de recyclages des déchets (7)
Action F5	Actions du programme ZDZG pour favoriser la valorisation énergétique des déchets (3)

### 3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

#### 3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme règlementaires. Le PCAET devra <sup>4</sup> :

- « Être compatible avec » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « en contradiction avec les options fondamentales » de ces documents
  - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
  - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné
- « Prendre en compte » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents »
  - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET
  - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte



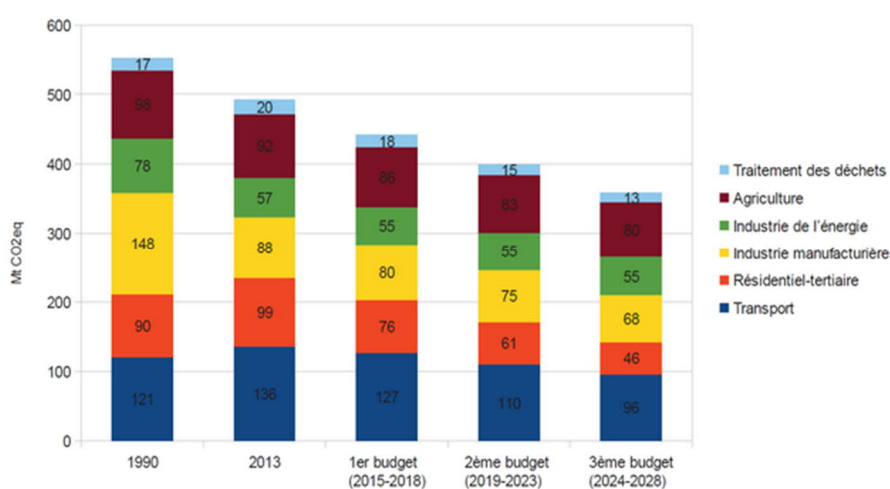
Source : ADEME, 2016

Figure 4 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme

<sup>4</sup>ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

### 3.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone<sup>5</sup>. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). A travers elle, la France s'est engagée à réduire de 75% ses émissions de GES d'ici 2050 (par rapport aux émissions de 1990). Le décret n°2019-1491 fixe les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », réparties par secteur, pour 3 périodes : 2015-2018 ; 2019-2023 et 2024-2028.



Source : Ministère de la Transition énergétique et solidaire - SNBC - enjeux et objet de la SNBC

Figure 5: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace<sup>6</sup> de la SNBC au niveau régional et territorial.

### 3.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA<sup>7</sup> qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrits dans le Code de l'Environnement<sup>8</sup>.

Ainsi, en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

<sup>5</sup> Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018

<sup>6</sup> ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

<sup>7</sup> Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

<sup>8</sup> Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques

Tableau 2: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	A partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO <sub>2</sub> )	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Ces objectifs de réduction s'appliquent dans le cadre des objectifs à fixer du PCAET.

### 3.1.3 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie Bretagne

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dit loi NOTRe prévoit que le Schéma régional d'aménagement de développement de territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET devra, dès 2019, intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui seront instaurées par le SRADDET. En attendant l'élaboration et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c'est avec le SRCAE que le PCAET devra être compatible.

Sur la région Bretagne, le SRADDET est en cours de préparation. Ainsi, le PCAET de RAFcté devra être cohérent avec le SRCAE Bretagne 2013-2018 qui a été arrêté par le Préfet de région le 4 novembre 2013, après approbation par le Conseil régional lors de sa session des 17 et 18 octobre 2013.<sup>9</sup>.

### 3.1.4 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Bretagne (SRCE)

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional 'Trame verte et bleue' (TVB).

Il comprend : un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'action stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SRCE de Bretagne a été adopté le 2 novembre 2015 par arrêté du préfet de région, après délibération du Conseil régional les 15 et 16 octobre.

<sup>9</sup> Arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2013 portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de la Bretagne



### 3.1.5 Articulation du PCAET avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE3)

Le Plan régional santé environnement (PRSE) constitue le cadre de référence de l'action en santé environnement en Bretagne. Il vise à promouvoir un environnement favorable à la santé en agissant sur tous les moments de la vie quotidienne des Bretons et des Bretonnes.

Issu de la loi de santé publique du 9 août 2004, c'est un outil coconstruit, proposant une feuille de route autour d'objectifs partagés. Il est porté conjointement par l'État, le Conseil régional et l'Agence régionale de santé et constitue un volet du projet régional de santé (PRS). Le PRSE3 Bretagne 2017-2021 : "notre environnement, c'est notre santé, mobilisons-nous !" a été signé le 04 juillet 2017.

Il se décline en 8 objectifs et 24 actions-cadres qui viennent décliner ces objectifs, chacune illustrée de possibilités de mise en œuvre issues des 80 propositions formulées par les participants aux ateliers.

Le PCAET devra, si possible, contribuer et être cohérent avec les objectifs sur PRSE3.

### 3.1.6 Articulation du PCAET avec le SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend : un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développements durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO) <sup>10</sup>.

Le territoire de RAFcté est compris dans le SCoT du Pays de Vitré (révision arrêtée par comité syndical le 30 juin 2016). Les objectifs poursuivis sont les suivants<sup>11</sup> :

- Maintenir et accueillir la population sur l'ensemble du territoire
- Gérer de façon optimale l'espace
- Affirmer et renforcer la position économique du Pays de Vitré
- Garantir une mobilité durable sur un territoire accessible et connecté
- Assurer une offre d'équipements et de services adaptée et diversifiée
- Organiser un appareil commercial adéquat
- Préserver le cadre de vie et valoriser les ressources du territoire
- Œuvrer pour la transition énergétique

Le PCAET devant prendre en compte ces orientations stratégiques (cf Figure 4), il faudra veiller à ce que les orientations du PCAET ne s'éloignent pas de celles définies dans le SCoT du Pays de Vitré.

### 3.1.7 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et

---

<sup>10</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

<sup>11</sup> SCoT du Pays de Vitré, Document d'orientation et d'objectifs (dossier arrêté le 30/06/2016)

d'aménagement »<sup>12</sup>. Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits....

Actuellement, sur le territoire, seules 4 communes ne sont pas couvertes par un PLU : Arbrissel, Forges-la-Forêt, Sainte-Colombe et Thourie. Concernant les PLU des 12 autres communes, seuls ceux de Coësmes et de Janzé ont fait l'objet d'une « grenellisation » (loi ENE)<sup>13</sup>.

Les révisions des PLU des autres communes devront prendre en compte les axes stratégiques et actions du PCAET pour assurer la cohérence de tous ces documents.

### 3.1.8 Articulation du PCAET avec le Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) sont des plans d'actions élaborés par le préfet en application des articles L.224-4 et suivants et R.222-13 et suivants du Code de l'environnement qui prévoient leur mise en place dans toute agglomération de 250 000 habitants et dans toute zone où les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées ou risquent de ne pas l'être. Ils doivent être révisés tous les cinq ans.

Le territoire de RAFcté n'est pas concerné par un PPA cependant un premier plan a été adopté sur l'agglomération rennaise par le préfet d'Ille-et-Vilaine le 09 juin 2005 révisé le 24 octobre 2012 pour la période 2015-2020. Les principales évolutions du second plan sont liées au dépassement constaté depuis 2010 de la moyenne annuelle en dioxyde d'azote sur l'agglomération rennaise notamment à hauteur des abords de la rocade et des voies de l'intra-rocade à fort trafic. Il couvre l'ensemble des communes de Rennes Métropole dans son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit 43 communes. Ce PPA impose en particulier la mise en œuvre des axes suivants pour protéger la qualité de l'air et la santé de la population <sup>14</sup>:

- Axe 1. Réduire les émissions polluantes du transport routier sur l'intra-rocade en agissant sur la gestion du trafic
- Axe 2. Maîtriser les émissions polluantes des déplacements routiers radiaux
- Axe 3. Réduire le nombre des déplacements de proximité en voiture solo par des aménagements adaptés et cohérents
- Axe 4. Réduire les émissions polluantes du transport routier de marchandises
- Axe 5. Maîtriser les émissions directes des entreprises (ICPE) par une surveillance renforcée
- Axe 6. Maîtriser les émissions issues des pratiques de chauffage les plus polluantes
- Axe 7. Diffuser les bonnes pratiques agricoles
- Axe 8. Rappeler l'interdiction permanente du brûlage des déchets
- Axe 9. Établir et appliquer au sein des acteurs publics une charte en faveur de la qualité de l'air
- Axe 10. Évaluer et réduire l'impact sanitaire de la pollution
- Axe 11. Informer le public des enjeux de la qualité de l'air sur l'aire d'étude
- Axe 12. Porter à la connaissance des porteurs de projet les enjeux de la qualité de l'air sur l'aire d'étude
- Axe 13. Mettre en place une base de connaissance sur l'air à destination des porteurs d'action

<sup>12</sup> Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

<sup>13</sup> Données Diagnostic du SCoT du Pays de Vitré, 2014

<sup>14</sup> Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne, Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise période 2015-2020, Mai 2015

- Axe 14. Mettre en place un plan de gestion des épisodes de pollution

Du fait de la proximité du CCRPF avec l'agglomération rennais nous avons considéré les actions et recommandations du PPA dans l'élaboration des stratégies du PCAET de RAFcté.

### 3.2 Synthèse et autres plans à considérer

Au-delà de l'aspect réglementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires.

Tableau 3 : Liste des plans à considérer

	Plans, schémas et programmes	Concerné	Non-concerné	Relations réglementaires
Documents nationaux	PREPA	X		X
	SNBC	X		X
	PNACC	X		
	PPE	X		
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET		X (SRADDET Bretagne en cours d'élaboration)	
	SRCAE	X (SRCAE Bretagne 2013-2018)		X
	SRCE	X (SRCE Bretagne 2015)		
	PRSE	X (PRSE 3 Bretagne 2017-2021)		
	Schéma Régional Biomasse		X (SRB Bretagne en cours d'élaboration)	
	SDAGE	X (10 <sup>ème</sup> programme 2016-2018 SDAGE Loire-Bretagne)		
	PPA		X (PPA de l'Agglomération de Rennes)	X
	SAGE	X (Sage de la Vilaine)		
	SCoT	X (SCoT du Pays de Vitré (révisé en 2016))		X
	PDU		X	
Documents territoriaux	PLH	X (PLH CCRPF 2016-2021)		
	PPRI	X PPRI de la Seiche		X

Docob Natura 2000	X (pas de zone Natura à moins de 20 km du territoire)	X
----------------------	---	---

La cohérence du PCAET avec les principaux plans et schémas est présentée au §Erreur ! Source du renvoi introuvable.9 du présent document.

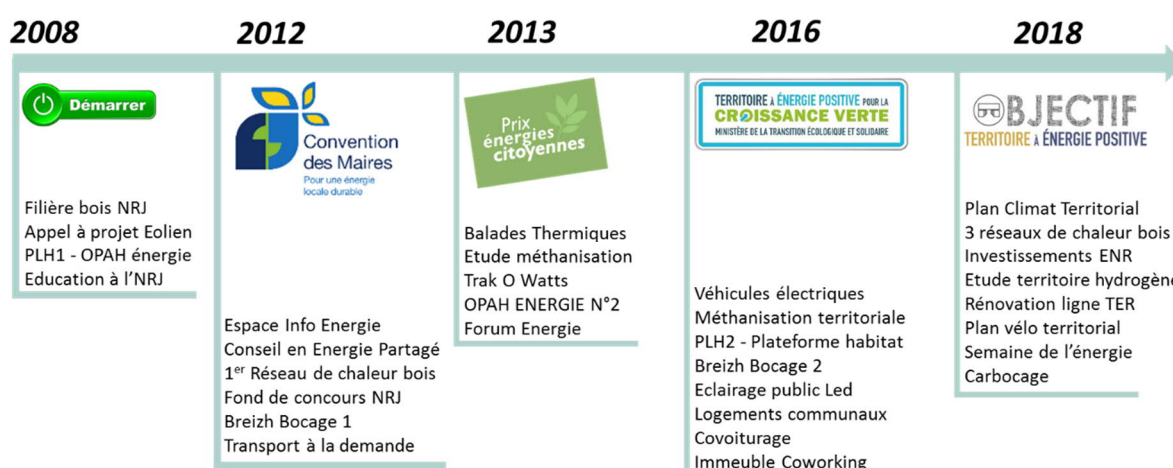
### 3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires

Le territoire de la Roche aux Fées est engagé depuis 2008 dans plusieurs démarches volontaires qui pourront permettre de faciliter la mise en œuvre du PCAET.

Particulièrement engagée sur les démarches énergétiques, la Communauté de communes élabore depuis 2018 son projet « Objectif Territoire à Energie Positive ». Derrière ce slogan fédérateur, il s'agit de mettre en place une stratégie et des actions autour des économies d'énergie, de la qualité de l'air, des énergies renouvelables et du climat. Il s'agit de la continuité de l'engagement de RAFCté dans la convention



Européenne des maires pour le Climat en 2012 et de la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2016 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.



L'un des objectifs de ce projet a été de réaliser un état des lieux du territoire en termes de consommation et de production d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air, du stockage carbone et de vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Ce diagnostic a mis en avant des enjeux qui permettront de définir les objectifs de transition énergétique à atteindre pour le territoire.

Depuis plusieurs années, la Communautés de communes s'engage dans la transition énergétique, notamment à travers les énergies renouvelables et la rénovation énergétique de l'habitat.

Au préalable, la mobilisation des acteurs locaux et la mise en place d'une concertation pour construire ce plan d'action est indispensable.

Déjà très active dans le domaine de l'énergie, la Communauté de communes souhaite solliciter des acteurs économiques locaux tels que les entreprises industrielles, les PME, les PMI... ou encore les agriculteurs pour construire ensemble la transition énergétique du territoire.

Pour cela, des ateliers de travail ont été organisés durant le premier semestre 2018 sur des thématiques permettant de définir les objectifs à atteindre et d'identifier les actions à mettre en place sur le territoire.

De plus, tout au long de l'année 2018 et 2019, l'ensemble des citoyens du territoire a été informé des actions réalisées et de l'avancement du projet via des communiqués.

## 4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION

### 4.1 Définition et objectifs

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

### 4.2 Cadre juridique

L'article R122-17 du Code de l'environnement énumère la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées. Le contenu de cette étude a été élaboré afin de se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement.

### 4.3 Présentation de la méthodologie suivie

#### 4.3.1 Démarche globale

L'évaluation environnementale du PCAET de RAFCté s'est décomposée en 3 grandes phases, présentées dans la Figure 6 ci-contre :

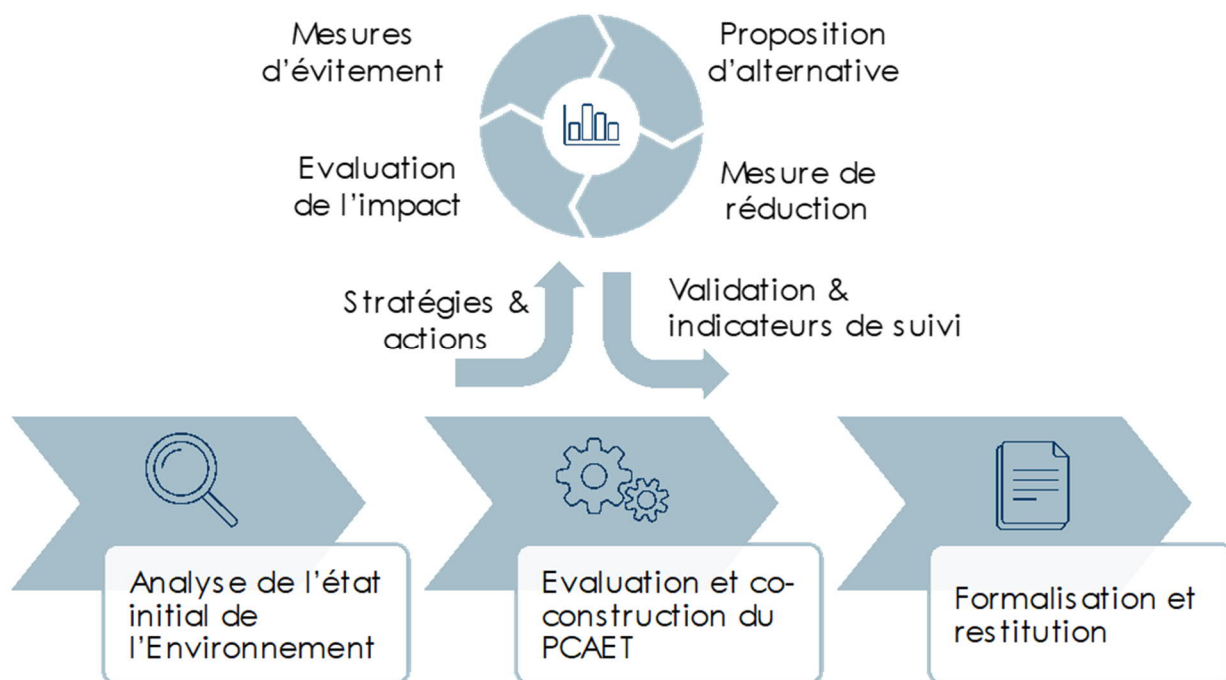


Figure 6 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET

1. Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement : cette phase a amorcé la démarche et a permis de dresser un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales (cf §0). Les enjeux et spécificités du territoire y sont identifiés et présentés. Les enjeux environnementaux ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les enjeux fort du territoire (cf §Erreur ! Source du renvoi introuvable.). Ils ont servi de base pour la prise de décision dans la phase suivante.
2. L'évaluation et la co-construction du PCAET : cette étape a été l'occasion d'accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet de planification air, énergie et climat et d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire.
3. La formalisation et la restitution : le présent rapport environnemental récapitule les différentes étapes ayant permis d'aboutir au projet du PCAET, et détaille les incidences positives et négatives en découlant, et les mesures pour les éviter voire les réduire.

### 4.3.2 Etape 1 : Analyse du contexte local- l'état initial de l'environnement

Afin d'identifier les enjeux environnementaux du territoire, le Guide du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)<sup>15</sup> préconise d'exploiter les informations que contiennent les évaluations environnementales des autres documents d'urbanisme.<sup>16</sup>

Ainsi, une analyse des documents existants pouvant servir à la réalisation de l'Etat initial de l'environnement a donc été réalisée. Considérant l'absence de document unifié à l'échelle du territoire (pas de PLUi ou SCoT spécifique au territoire), le présent état initial a été réalisé considérant :

- Etat initial de l'environnement du SCoT du Pays de Vitré (Chapitre II du rapport de présentation)
- Diagnostic du SCoT du Pays de Vitré (Chapitre I du rapport de présentation)
- Les différences bases de données publiques (DREAL, INPN, BASOL, ICPE...)

Ces documents ont servi de base à la réalisation de l'état des lieux stratégique et problématisé du territoire. Les informations ont été complétées par d'autres sources (PLH de RAFcté, Agences de Bassin, BRGM, Atlas des MNIE, Stratégie Breizh Bocage de RAFcté ...), présentées dans le présent document, afin de compléter ou approfondir certains éléments selon les principes de proportionnalité et de spécificité de la présente étude.

Tous les aspects de l'environnement sont à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement. Ainsi et conformément aux préconisations de la CGDD, ce sont 7 grandes thématiques, balayant les particularités du territoire du milieu physique au milieu humain, qui ont été analysées. Les forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités pour chaque thématique ont été synthétisées sous forme de tableaux. Les tendances d'évolutions au regard de ces menaces et des changements apportées par la planification existante (SRCAE, SDAGE...) ont également été présentées et analysées afin de mettre en évidence les enjeux nécessitant une attention particulière.

Le diagnostic Climat Air Energie réalisé par RAFcté (cf. § 2.3.1) a également été intégré à l'analyse des enjeux. En effet, étant donné ses objectifs (cf. §2.2), le PCAET cible principalement les thématiques Climat, Air et Energie. Ces quelques thématiques sont présentées dans le document suivant : Roche aux Fées Communauté, Objectif TEPOS, Plan Climat Air Energie Territorial, Juillet 2019

Cette analyse a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire et de les hiérarchiser (cf. §Erreur ! Source du renvoi introuvable.). La synthèse de cet état des lieux a été présentée lors de la démarche initiale d'élaboration des stratégies et actions (COPIL du 23/10/18) et la hiérarchisation des enjeux adaptée. Ceci a permis d'orienter les réflexions, les stratégies et les actions dès l'élaboration de la stratégie Climat-Air-Energie et du programme d'actions du PCAET.

---

<sup>15</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

<sup>16</sup> Guide du Commissariat général au développement durable (CGDD) sur les préconisations méthodologiques relatives à l'évaluation environnementale stratégique (2015), p.21

### 4.3.3 Etape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET

La démarche de co-construction du PCAET a été itérative. Les tendances et enjeux identifiées dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie réalisé en interne sur le territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires (co-construction) afin d'élaborer un programme d'actions à adopter (cf. §2.3.2).

Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ainsi que les manques (cf 7).

De nombreux échanges ont eu lieu avec Roche aux Fées Communauté afin d'élaborer les actions et les fiches actions et les faire évoluer pour qu'elles intègrent les principaux enjeux environnementaux.

### 4.3.4 Etape 3 : Formalisation et restitution finale

L'EES requiert de présenter l'identification et l'évaluation des incidences notables du PCAET sur l'environnement. Conformément à l'article R122-20 du Code de l'environnement les effets sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ont été considérés ainsi que sur les enjeux forts identifiés sur le territoire.

Ainsi, sur la base des perspectives d'évolution des thématiques, établies dans l'EIE et du contenu des actions, les incidences directes/indirectes, de court et/ou long terme ainsi que les effets croisés ou cumulés avec d'autres plans ont été évaluées dans le §7 du présent document.

Ainsi le présent document présente l'évaluation environnementale des stratégies et actions du PCAET en tenant compte des mesures retenues au fil de l'eau pendant toute la démarche d'élaboration.

De nombreux plans et stratégies locales et nationales s'appliquent également sur le territoire. Une analyse des documents avec lesquels le PCAET est susceptible d'interagir a été réalisée (cf § Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

La cohérence et comptabilité du PCAET avec ces plans a été vérifiée. L'articulation du plan avec la SNBC, le SRCAE et le SCoT a été détaillée conformément aux recommandations de l'ADEME<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016



### 4.3.5 Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET

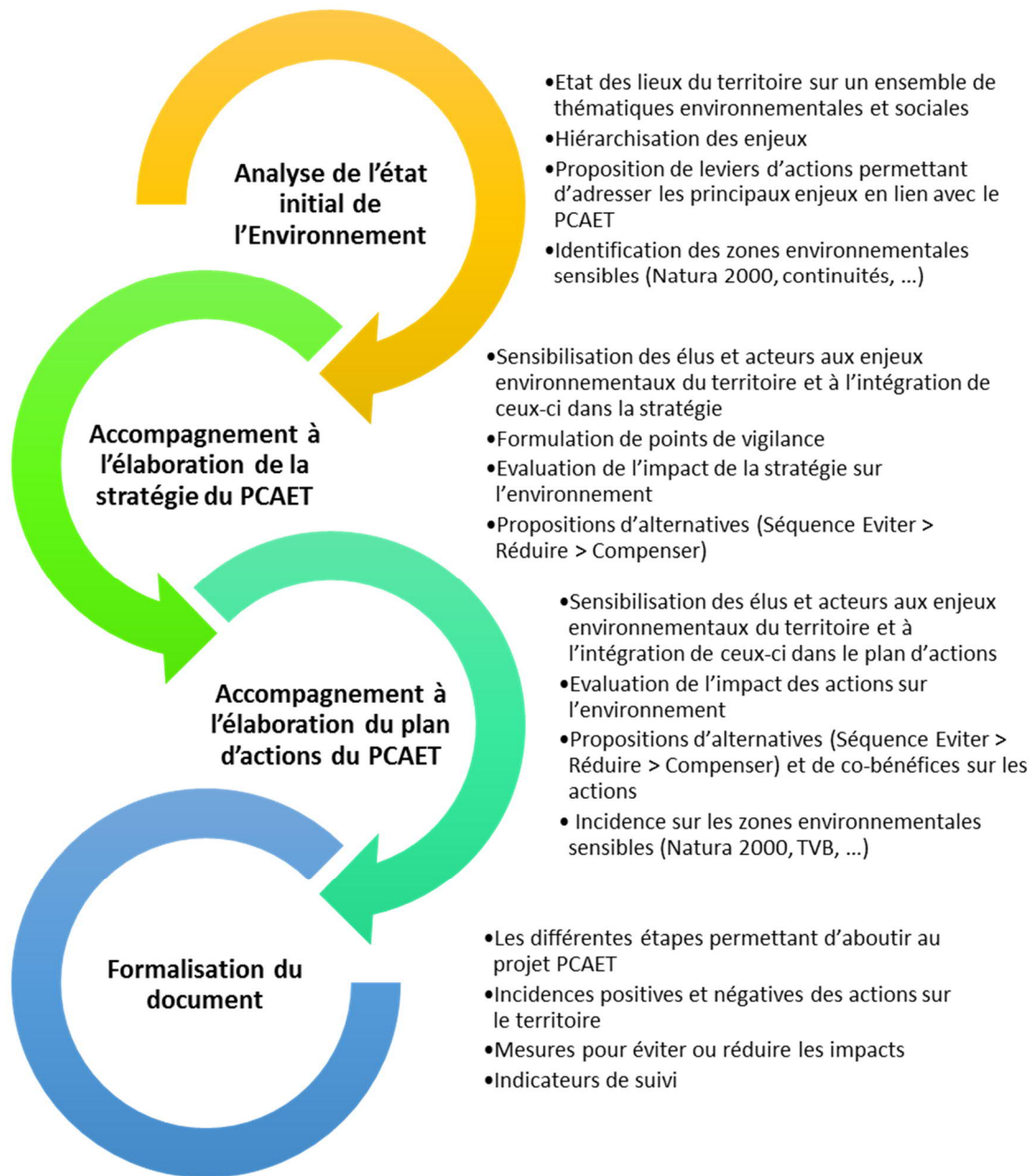


Figure 7: Synoptique des interventions dans la démarche d'EES du PCAET

## 5 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### 5.1 Méthodologie

Article R122-20 du Code de l'environnement « Le rapport environnemental comprend : 2° Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet ; »

Comme présenté au § 4.3.2, l'état initial de l'environnement s'appuie principalement sur les données fournies par le diagnostic et l'état initial de l'environnement réalisés dans le cadre du SCoT du Pays de Vitré (Chapitre I et Chapitre II du rapport de présentation). Ces deux documents sont donc récents, le rapport de présentation de ces deux documents ayant été finalisé le 20 juin 2016. Ils s'étendent sur un territoire plus large que celui du Pays de la Roche aux Fées : le Pays de Vitré. Néanmoins les données présentées sont spécifiques au territoire de la Roche aux Fées, sauf mentions contraires. D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour des précisions ou des vérifications :

- Documents en provenance de RAFcté : Diagnostic du PLH, Stratégie Breizh Bocage de la Roche aux Fées, Diagnostic Air-Climat-Energie du PCAET...
- Données nationales : base de données ICPE, BASOL, BASIAS, Géorisques, Géoportail...

Les tableaux suivants sont une synthèse des données et éléments collectés. Ils sont divisés par 7 grandes thèmes et reprennent les sous-thématiques préconisées par le CGDD<sup>18</sup> :

- Milieu physique
  - Sols (Tableau 4 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire Tableau 4)
  - Ressources non renouvelables (Tableau 5)
  - Eaux souterraines (Tableau 6)
  - Eaux superficielles (Tableau 7)
  - Air (Tableau 8)
  - Climat et émissions de GES (Tableau 9)
- Milieu naturel
  - Habitats naturels (milieux remarquables dont Natura 2000) (Tableau 10)
  - Diversité biologique (Tableau 11)
  - Continuités écologiques (Tableau 12)
- Milieu humain
  - Santé (Tableau 13)
  - Activités humaines (Tableau 14)
  - Aménagement / Urbanisme / consommation d'espace (s Tableau 15)
  - Patrimoine culturel, architectural et archéologique (Tableau 16)
- Déchets et assainissement
  - Gestion de déchets (Tableau 17)



---

<sup>18</sup> Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015



- Assainissement (Tableau 18)
- Déplacement et infrastructures de transport (Tableau 19)
- Risques et nuisances
  - Risques naturels (Tableau 20)
  - Risques technologiques (Tableau 21)
  - Bruit (Tableau 22)
  - Autres nuisances (pollution lumineuse et nuisances olfactive) (Tableau 23)
- Paysages (Tableau 24)

Les thématiques sont analysées sous l'angle « FFOM » : Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une analyse problématisée et stratégique du territoire. Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés. Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire.

Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :



Force	Faiblesse
	

L'analyse a aussi permis de dégager des tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET. Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place (cf. §0) peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :

Tendance à la dégradation	Tendance stable	Tendance à l'amélioration
	=	

En dessous de chaque tableau, une liste (non-exhaustive) des plans ou mesures adressant la thématique et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE ou plus territoriaux comme le SCOT ou des mesures spécifiques à la collectivité. On retrouve également les sources qui ont été utilisées pour fournir les données.

Les enjeux spécifiques pouvant faire l'objet d'une amélioration significative dans le cadre du PCAET sont également mis en évidence dans les tableaux suivants à l'aide d'une bordure rouge, se présentant comme suit :

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances
 <p>La masse d'eau « Vilaine » (FRGG015) couvre une grande partie du territoire et présente un état quantitatif satisfaisant</p>	<p>La diminution des précipitations sur le territoire en lien avec les changements climatiques pourrait impacter ..</p>	


Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et d'identifier les pressions actuelles et futures pesant sur chacune des thématiques environnementales. A la suite de cela, le Tableau 25 synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire. Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l'impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquels les actions d'amélioration du PCAET devraient porter.

## 5.2 Milieu physique

### 5.2.1 Sols et sous-sols

Tableau 4 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une géologie variée sur le territoire qui s'inscrit dans le contexte géomorphologique du Massif Armoricaïn et étant marquée par une alternance de roches sédimentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une succession de formations schisteuses au sud du territoire (sur une parallèle allant de Coësmes à Martigné-Ferchaud)</li> <li>- Une zone composée principalement d'argiles silteuses et de quartzites au nord du territoire</li> </ul>	<p>Matériaux disponibles localement pour extraction (roches massives)</p> <p>Réseau hydrographique dense sur le territoire en lien avec les sols relativement imperméables</p>	<p>=</p>
<p>Le relief faiblement marqué en lien avec la géologie qui présente essentiellement des plateaux avec des pentes faibles</p> <p>Le bassin de la Semnon au sud présente un relief légèrement plus marqué avec des zones de plateaux et des zones vallonnées</p>	<p>Reliefs favorables à l'agriculture</p>	<p>=</p>
<p>Des sols imperméables peu propices à l'écoulement en profondeur et favorisant le ruissellement en surface (risque inondation important lors d'évènements pluviaux longs et alimentation des nappes limitée)</p>	<p>L'artificialisation des sols participe à l'augmentation de l'imperméabilisation des sols (51ha/an sur le territoire entre 2008 et 2013)</p> <p>Nécessité d'intégrer une limitation de l'imperméabilisation et une gestion des eaux pluviales adaptée dans les nouvelles constructions</p>	<p>↘</p>

 De nombreuses parcelles, à proximité des cours d'eau du territoire présentent un risque d'érosion des sols élevé voire très élevé

La restauration des haies, les pratiques de couverts permanents des sols sur les parcelles agricoles ainsi que la mise en place de bandes enherbées près des rivières pourraient permettre de limiter ce phénomène



La reconversion des surfaces cultivées en surface pâturées participerait également à la limitation de l'érosion des sols

#### Sources des données



- Etat initial de l'environnement du SCoT du Pays de Vitré (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §II.1.4
- Diagnostic du SCoT (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) : §III.3
- Programme Breizh Bocage – Stratégie territoriale 2015-2020 sur la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées
- Communauté de Communes Au Pays de la Roche aux Fées et Communauté de Communes du Pays Guerchais, Atlas de l'environnement (2007)

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) : Orientation 2.1 : Limiter l'étalement urbain et renforcer les centralités du Pays de Vitré ; Orientation 2.2 : Limiter la consommation foncière

## 5.2.2 Ressources non-renouvelables

Tableau 5 : Etat initial des ressources non-renouvelables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Un sous-sol intensément exploité dans la région. Sur le territoire, on recense 2 carrières situées à Martigné-Ferchaud (roche massive métamorphique) et à Janzé (roche massive sédimentaire) qui disposent au total d'une production autorisée de 1400KT/an</p>	<p>De nombreux matériaux qui sont disponibles localement pour le génie civil et la construction</p> <p>Les réserves souterraines régionales sont amenées à s'épuiser à moyen terme d'après la Cellule Economique Régionale de la Construction) (enjeu d'approvisionnement durable)</p> <p>Le recyclage des matériaux ainsi que l'utilisation de nouveaux matériaux (biosourcés...) se développant, l'extraction est susceptible de diminuer</p>	<p>↘</p>
<p> Des réhabilitations paysagères et écologiques dans le cadre de fermetures de site à anticiper (sites pour le développement de la biodiversité, la restauration de la TVB, touristiques, forestiers, de production énergétique...)</p>	<p>Intégrer les enjeux de biodiversité, les usages futures en concertation avec les riverains</p>	<p>=</p>

### Sources des données




- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §V.1.11
- Cellule Economique de Bretagne, Synthèse : Monographie sur les granulats en Bretagne (Novembre 2009)

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Schéma départemental des carrières d'Ille et Vilaine (approuvé par arrêté préfectoral le 17 janvier 2002)
- Réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) avec Etudes d'impacts obligatoires
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO): Orientation 7.2 : Garantir une gestion durable des ressources du territoire

### 5.2.3 Eaux souterraines

Tableau 6 : Etat initial des eaux souterraines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le contexte géologique de la Bretagne (socle granitique poreux) ne permet pas la formation d'aquifères importants. Toutefois, un stockage est possible sous forme de réseaux de fracturation des roches, ce qui constitue une ressource non-négligeable</p>	<p>Des prélèvements disponibles pour l'AEP, l'irrigation et l'agriculture.</p>	<p>=</p>
<p> La masse d'eau « Vilaine » (FRGG015) couvre une grande partie du territoire et présente un état quantitatif satisfaisant.</p> <p>La recharge en eau est assurée par l'eau de pluie.</p>	<p>La diminution des précipitations sur le territoire en lien avec les changements climatiques pourrait impacter les quantités présentes dans cet aquifère et donc les quantités prélevées.</p>	<p>↘</p>
<p> La masse d'eau « Vilaine » (FRGG015) présente un état chimique médiocre, principalement en lien avec la présence de nitrates</p>	<p>Rejets des activités agricoles</p> <p>Depuis 1994, la Bretagne est entièrement classée en zone vulnérable aux nitrates. Dans ce cadre, le SDAGE Loire Bretagne et la SAGE Vilaine font de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole une priorité.</p>	<p>=</p>

#### Sources des données

- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §II.1.5.2
- SIGES Bretagne, Fiche de caractérisation des masses d'eau souterraine du Bassin Loire Bretagne : Masse d'eau n°4015 : Masse d'eau Vilaine
- Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche, Etude préalable au contrat territorial du bassin versant de la Seiche : Diagnostic (juillet 2012)



- Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon, Contrat territorial de Bassin de versant du Semnon (2016-2020)
- BNPE, Données sur les prélèvements en eau, Accès aux données par communes, (consulté en août 2018)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique



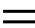
- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté le 4 novembre 2015) : qualité et quantité
- Programme d’actions national contre les pollutions par les nitrates d’origine agricole : qualité
- 5<sup>ème</sup> programme d’actions régional (2014-2018) contre les pollutions par les nitrates d’origine agricole en Bretagne : qualité
- SAGE Vilaine (arrêté préfectoral du 2 juillet 2015) : quantité et qualité
- Schéma départemental d’alimentation en eau potable
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d’orientations et d’objectifs (DOO) : Orientation 7.2 : Garantir une gestion durable des ressources du territoire

## 5.2.4 Eaux superficielles


Tableau 7 : Etat initial des eaux superficielles sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> La Seiche et le Semnon, affluents de la Vilaine et principaux cours d’eau du territoire, connaissent de fortes variations de débits et présentent des étiages sévères en été (en lien avec la nature imperméable des sols (faible soutien à l’étiage des nappes souterraines) et la faiblesse des précipitations)</p>	<p>Les prélèvements industriels (laiterie de Retiers principalement) et agricoles, majoritairement d’origine superficielles, contribuent à aggraver les déficits en été.</p> <p>Présence de nombreuses retenues et plans d’eau artificiels (notamment dans le bassin versant de la Seiche) qui diminuent les quantités ruisselées dans les cours d’eau</p> <p>Ces étiages seront accentués par la potentielle diminution des précipitations en lien avec les changements climatiques</p>	<p style="text-align: right;"></p>



<p>Des cours d'eau en état écologique moyen (Seiche) voire médiocre (Semnon) qui sont fortement marqués par la présence de nitrates (état mauvais), par la présence de phosphates et de matières organiques dans une moindre mesure</p>	<p>Rejets en provenance des activités agricoles (engrais azotés, épandage, pesticides...)</p> <p>Depuis 1994, la Bretagne est entièrement classée en zone vulnérable aux nitrates. Dans ce cadre, le SDAGE Loire Bretagne et la SAGE Vilaine font de la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole une priorité.</p> <p>Rejets des activités industrielles</p> <p>Rejets d'effluents domestiques (dysfonctionnement des stations d'épurations et/ou des systèmes d'assainissement autonomes) ;</p> <p>Depuis 1994, l'ensemble des communes du territoire se trouve au sein d'une zone sensible, celle des fleuves côtiers de la Vilaine (Directive Européenne 91/271/CEE sur les eaux résiduaires urbaines)</p> <p>Les étiages en période sèche favorisent la concentration des polluants dans les cours d'eau. Le phénomène est accentué par la hausse des températures et la diminution des précipitations en lien avec les changements climatiques</p>	
<p>Des plans d'eau en mauvais état écologique et touchés par le phénomène d'eutrophisation (Etang de Marcillé-Robert notamment)</p>	<p>Phénomène accentué en été par la hausse des températures en lien avec les changements climatiques</p>	
<p>De nombreuses zones humides sur le territoire qui remplissent de multiples fonctions écologiques (lutte contre les inondations, soutien de l'étiage, épuration de l'eau, réservoir de biodiversité...) mais qui ont connu une forte diminution sur les dernières décennies</p>	<p>Drainage et assèchement pour l'agriculture, pour l'urbanisation et les infrastructures</p> <p>Artificialisation en plans d'eau</p> <p>Fermeture des milieux</p>	

Les inventaires réalisés sur la quasi-totalité des communes du territoire sous l'impulsion du SAGE Vilaine permettent une meilleure connaissance de ces zones humides et une meilleure protection. Le SAGE Vilaine sensibilise également à l'intérêt des zones humides à travers différents dispositifs de communication


 A l'échelle du SCOT du Pays de Vitré, la production d'eau potable provient en majorité d'origine superficielle (70%)

Approvisionnement en eau potable fortement soumis à l'aléa climatique lié aux débits moyens des cours d'eau



Conflits potentiels autour de la ressource en eau entre les différents utilisateurs lors des périodes sèches (AEP, industrie, agriculture)

Echanges limités entre le SYMEVAL et les syndicats voisins

 La production d'eau potable est gérée par un seul syndicat : le SYMEVAL dont le secteur présente des excédents en jour moyen mais est déficitaire en jour de pointe.

Le Schéma départemental de l'approvisionnement en eau potable prévoit une augmentation des besoins en AEP de 11% d'ici à 2030, ce qui pourrait accentuer le nombre de jours déficitaires et fragiliser l'AEP sur le territoire



Des travaux et des interconnexions de sécurité entre syndicats sont étudiés dans le cadre du Schéma départemental d'alimentation en eau potable pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable dans les années à venir

#### Sources des données

- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §II.1.4.1 ; §V.1.12
- Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche, Etude préalable au contrat territorial du bassin versant de la Seiche : Diagnostic (juillet 2012)
- Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon, Contrat territorial de Bassin de versant du Semnon (2016-2020)
- BNPE, Données sur les prélèvements en eau, Accès aux données par communes, (consulté en août 2018)



#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Directive Européenne 91/271/CEE sur les eaux résiduaires urbaines : qualité

- Directive Européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991 (dite Directive Nitrate)
- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté le 4 novembre 2015) : qualité et quantité
- Programme d'actions national contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole : qualité
- 5<sup>ème</sup> programme d'actions régional (2014-2018) contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole en Bretagne : qualité
- SAGE Vilaine (arrêté préfectoral du 2 juillet 2015) : quantité et qualité
- Schéma départemental d'alimentation en eau potable
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO): Orientation 7.2 : Garantir une gestion durable des ressources du territoire ; Orientation 7.3 : Préserver et valoriser les composantes de la trame verte et bleue

### 5.2.5 Air

Tableau 8 : Etat initial de la qualité de l'air sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
La qualité de l'air est moyenne sur le territoire.		
<p> En 2016, le seuil de recommandation et d'information du public pour les particules fines a été dépassé 3 fois.</p> <p>Des teneurs élevées en ozone ont été enregistrées sur la station de Rennes en 2012 (6 dépassements des seuils de qualité).</p>	<p>Les principaux enjeux sont identifiés autour de l'agriculture et de l'industrie puis du trafic routier et du résidentiel dans une moindre mesure</p>	<p>=</p>
<p> L'agriculture est responsable de près de 100% des émissions de NH3, de 57% des PM10, de 37% des NOx et de 30% des PM2.5</p>	<p>Une diminution des émissions est possible avec un changement de pratiques et de matériel : réduction du labour, meilleure gestion des effluents, des engrais</p> <p>Une vigilance est à prescrire sur le digestat issu de la méthanisation à la ferme qui peut libérer des quantités importantes de NH3 (très volatile)</p>	<p>=</p>

<p>⚠ L'industrie contribue à 97% aux émissions de SO<sub>2</sub>, 31% des PM<sub>2.5</sub>, 25% des Nox et 23% des COVNM.</p> <p>La majorité des émissions industrielles du territoire provient de l'industrie agroalimentaire située sur la commune de Retiers</p>	<p>Importance de la combustion de produits pétroliers dont fioul lourd et du charbon dans l'industrie du territoire (Nox, PM<sub>10</sub> et 2,5, SO<sub>2</sub>).</p> <p>Une amélioration et une optimisation des processus et installations de chauffages dans l'industrie du territoire pourrait participer à une diminution importante des émissions polluantes du secteur</p>	<p>↗</p>
<p>⚠ Le trafic routier est responsable de 32% des émissions de Nox, de 9% des émissions de PM<sub>2.5</sub> et de 7% des émissions de PM<sub>10</sub></p>	<p>Prépondérance de la voiture individuelle sur le territoire</p> <p>Augmentation du trafic routier en lien avec l'augmentation de la population</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Le secteur résidentiel contribue à 62% aux émissions de COVNM, à 30% des émissions de PM<sub>2.5</sub>, à 17% des PM<sub>10</sub> ainsi qu'à 3% des émissions de SO<sub>2</sub></p>	<p>Les installations fioul pour le chauffage résidentiel diminuent sur le territoire mais restent majoritaires dans certaines communes (Retiers, Arbrissel, Amanlis...)</p> <p>La substitution des chauffages fioul et le renouvellement des installations de chauffage-bois permettraient une réduction des émissions de polluants atmosphériques du secteur résidentiel et une amélioration importante de la qualité de l'air intérieur</p>	<p>=</p>
<p>⚠ Les épisodes polliniques sont fréquents en Ile-et-Vilaine (station de Rennes) et dégradent la qualité de l'air principalement entre mars et août.</p>	<p>On note une tendance à la progression de l'ambrosie en Bretagne, plante fortement allergisante</p> <p>La hausse des températures pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation</p>	<p>↘</p>

#### Sources des données





- Au Pays de la Roche aux Fées, Diagnostic PCAET : Objectif Territoire à Energie Positive : profil climat
- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §VI.1.19.2
- Air Breizh, Pollens : Calendrier annuel des émissions de pollens (station de Rennes) (2018) [consulté en septembre 2018]
- RNSA, les risques par ville (Rennes), consulté en septembre 2018




Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Bretagne (2013)
- PRSE3 Bretagne (2017-2021) : agir pour une meilleure qualité de l'air (intérieur et extérieur), prise en compte de l'enjeu pollen (objectif 5)
- Présence d'un Pollinarium Sentinelle ® à Rennes permettant d'anticiper les épisodes polliniques
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) : Orientation 1.3 : Prendre en compte les risques et nuisances ; Thématique 4 : Garantir une mobilité durable sur un territoire accessible et connecté ; Thématique 8 : Œuvrer pour la transition énergétique

## 5.2.6 Climat et émissions de gaz à effet de serre

Tableau 9 : Etat initial du climat et des émissions de GES sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Climat doux et humide de type océanique avec une amplitude thermique modérée.	Changements climatiques : Le nord-ouest de la France sera globalement moins touché par la hausse des températures que le reste du pays. Néanmoins, Météo France prévoit une hausse significative des températures en Bretagne d'ici à 2050 avec une augmentation de la fréquence des périodes de canicules en été, une diminution de la fréquence des hivers très froids ainsi qu'une augmentation des températures	
 Des précipitations moyennement abondantes (694 mm/an en moyenne) avec des périodes estivales pouvant faire l'objet d'un déficit hydrique sur certaines années.	Changements climatiques : Météo France ne privilégie pas de scénario concernant la pluviométrie mais précise que les sécheresses estivales devraient s'accroître en Bretagne	

<p>L'agriculture est le secteur qui émet de le plus de GES avec 52% des émissions du territoire (part plus élevée qu'au niveau régional (40%))</p> <p> Des émissions principalement liées à la fermentation entérique, au stockage et à l'épandage des effluents, aux pratiques culturales et aux consommations énergétiques</p>	<p>Contribution au changement climatique</p> <p>Diminution possible avec notamment : de meilleurs stockages et traitements des effluents ainsi qu'un changement des pratiques agricoles (couverture des fosses à lisier, diminution du labour, diminution des engrais...)</p> <p style="text-align: right;">=</p>
<p> 3 autres secteurs principalement émetteurs de GES sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Industrie (24%) : utilisation de produits pétroliers et charbon, fuites de fluides-frigorigènes (industrie agroalimentaire)</li> <li>• Transports (14%) : trafic routier de marchandises et de personnes (principal émetteur des émissions d'origine énergétique)</li> <li>• Résidentiel (6%) : chauffage</li> </ul>	<p>Contribution au changement climatique</p> <p>Diminution possible avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une amélioration des process industriels</li> <li>• Le développement de modes alternatifs à la voiture individuel ;</li> <li>• La rénovation énergétique des bâtiments industriels et individuelles et la transition vers des modes de chauffages moins polluants</li> </ul> <p style="text-align: right;">=</p>
<p> Un potentiel important de stockage carbone dans les prairies et les haies bocagères (703ha) du territoire ainsi que dans les bois et vergers (1 846ha) : 90% des sols occupés par l'agriculture et plus de 5% de surfaces boisées et humides.</p>	<p>L'accroissement du stockage est possible grâce à une transformation des pratiques agricoles et à une augmentation du boisement</p> <p>L'étalement urbain et artificialisation des sols pour l'urbanisation et les infrastructures routières entraînent une consommation d'espaces importante (moyenne de 51ha/an sur le territoire entre 2008 et 2013) et du déstockage carbone</p> <p>La restauration des haies sur le territoire dans le cadre du programme Breizh Bocage augmente le potentiel de stockage carbone du territoire.</p> <p style="text-align: right;">=</p>

#### Sources des données

- Au Pays de la Roche aux Fées, Diagnostic PCAET : Objectif Territoire à Energie Positive : profil climat
- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §II.1.3 ; V.1.13.4
- Diagnostic du SCoT (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) : §III.3


#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRCAE Bretagne (2013)
- PRSE 3 Bretagne 2017-2021 : prise en compte du changement climatique et des effets potentiels sur la santé
- Démarche TEPOS sur RAFcté>
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO): Orientation 1.3 : Prendre en compte les risques et nuisances ; Thématique 2 : Pour une gestion optimale de l'espace ; Thématique 4 : Garantir une mobilité durable sur un territoire accessible et connecté ; Thématique 8 : Œuvrer pour la transition énergétique
- Programme Breizh Bocage : restauration des haies et bosquets sur le territoire de RAFcté

## 5.3 Milieu naturel

### 5.3.1 Milieux remarquables (dont Natura 2000)

Tableau 10 : Etat initial des milieux remarquables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Absence de zonage de restriction stricte (Natura 2000, arrêté de protection du biotope (APB)...) </p> <p>Néanmoins, on recense :</p> <p> 4 ZNIEFF de type 1 sur le territoire : étang des Roches, étang de Saint Morand, étang de Marcillé-Robert et forêt d'Araize</p> <p>2 ZNIEFF de type II : forêt d'Araize et une partie de la Forêt de la Guerche</p>	<p>Différents facteurs peuvent affecter la qualité de ces milieux et l'absence de zonage de protection stricte participe à une accentuation de ces menaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fragmentation des milieux et des continuités écologiques (consommation d'espaces naturels et agricoles en moyenne de 51ha/an sur le territoire entre 2008 et 2013 sur le territoire)</li> <li>• La pollution de l'eau (étangs de Marcillé-Robert et de la Forge à Martigné-Ferchaud touchés par le phénomène d'eutrophisation)</li> <li>• Les activités humaines (urbanisation, prélèvements, rejets de l'agriculture, de l'industrie, des STEP, pollution lumineuse, perturbation lors des activités de loisirs...)</li> </ul> <p>Le rachat par le Conseil Général d'Ille et Vilaine de l'étang de Marcillé-Robert et d'une partie l'étang de la Forge permet à ces sites de bénéficier</p>	<p style="text-align: center;">↓</p>

de protection foncière (l'étang de la Forge est en partie interdit au public, ce qui permet d'en faire une réserve ornithologique)

Des inventaires écologiques réalisés sur le territoire en 2007 et actualisés en 2017 ont permis d'inventorier plusieurs sites remarquables sur le territoire dont des habitats d'intérêt communautaire, au sens de la Directive européenne « Habitats » :



- « Pelouses pionnières des affleurements schisteux du Massif armoricain intérieur »
- « Landes à ajoncs et Bruyères »

La réalisation de l'atlas sur les espaces naturels de RAFcté a permis de définir les enjeux environnementaux du territoire et des recommandations pour une meilleure prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité du territoire, qu'ils soient ordinaires ou remarquables (propositions d'animations et d'installations pédagogiques, propositions de restrictions d'usage, développement de la randonnée...)



La préservation de ces espaces est essentielle d'un point de vue intrinsèque mais aussi d'un point de vue bien-être des populations dans un contexte d'étalement urbain important et de changements climatiques (lieux de fraîcheur, lieux de repos...)

#### Sources des données

- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §IV.1.7 ; §IV.1.8 ;
- Diagnostic du SCoT (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) : §III.3
- Programme Breizh Bocage – Stratégie territoriale 2015-2020 sur la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées
- Daniel, Tomede, Savy et Garcia, Les espaces de nature remarquables de RAFcté : Contribution à l'amélioration des connaissances et propositions de valorisations (2017)
- Géoportail, espaces protégés
- Fiche INPN ZNIEFF 530005975 – Etang de Marcillé-Robert
- Fiche INPN ZNIEFF 530009893 – Etang de Roches
- Fiche INPN ZNIEFF 530009830 – Etang de Saint-Morand
- Fiche INPN ZNIEFF 530009829 – Forêt d'Araize
- Fiche INPN ZNIEFF 530006459 – Forêt de la Guerche

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique



- SRCE Bretagne (2015)
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO): Orientation 1.3 : Prendre en compte les risques et nuisances ; Thématique 2 : Pour une gestion optimale de l'espace ; Thématique 4 : Garantir une mobilité durable sur un territoire accessible et connecté ; Thématique 8 : Œuvrer pour la transition énergétique
- Rachat par le Conseil Général de foncier naturel en vue de protéger certains espaces

### 5.3.2 Diversité biologique

Tableau 11 : Etat initial de la biodiversité sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>De nombreuses espèces typiques des zones humides sont présentes dans les vallées de la Seiche et du Semnon et dans les étangs (Forge et Marcillé classés ZNIEFF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amphibiens (tritons, salamandre...)</li> <li>- Mammifères (musaraigne aquatique, vison d'Europe...)</li> <li>- Oiseaux (Martin-pêcheur, anatisés...)</li> </ul> <p>L'étang de Marcillé-Robert présente une avifaune particulièrement diversifiée</p>	<p>Les étiages des cours d'eau en été limitent la circulation des espaces aquatiques (accentué par les effets du changement climatique)</p> <p>Les rejets de substances polluantes dans les eaux et l'eutrophisation des plans d'eau menacent les espèces y vivant et/ou s'y nourrissant</p> <p>Les activités de loisirs sont nombreuses sur les plans d'eau et représentent un risque de dérangement important des espèces (avifaune notamment)</p> <p>Les changements climatiques accentueront ou créeront de nouvelles menaces : accentuation de l'eutrophisation, développement des plantes envahissantes, dégradation accrue de la qualité de l'eau, perturbation des cycles biologiques des plantes et animaux</p> <p>Le rachat par le Conseil Général d'Ille et Vilaine de l'étang de Marcillé-Robert et d'une partie l'étang de la Forge permet à ces sites de bénéficier</p>	<p>↘</p>

de protection foncière (l'étang de la Forge est en partie interdit au public, ce qui permet d'en faire une réserve ornithologique)

Les rejets de substances polluantes dans les eaux et l'eutrophisation des plans d'eau menacent les espèces y vivant et/ou s'y nourrissant

Les forêts classées ZNIEFF du territoire abritent également des espèces remarquables dont des espèces de mammifères, d'oiseaux et d'espèces floristiques considérées comme menacées à l'échelle régionale (*Pulmonaria longifolia*)

Fermeture et fragmentation des milieux (routes traversant les forêts...)



La forêt de la Guerche abrite près de 70 espèces d'oiseaux dont certaines remarquables comme le Busard cendré, le Faucon hobereau, le Pic noir...

Les activités de loisirs (chasse, promenade...) et le trafic routier à proximité peuvent perturber les espaces y vivant



L'exploitation forestière actuelle entraîne un appauvrissement de la diversité floristique dans certaines portions de ces forêts (plantation de résineux et travaux connexes)

#### Sources des données

- Programme Breizh Bocage – Stratégie territoriale 2015-2020 sur la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées
- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §IV.1.7 ; §IV.1.8
- Daniel, Tomede, Savy et Garcia, Les espaces de nature remarquables de RAFcté : Contribution à l'amélioration des connaissances et propositions de valorisations (2017)
- Fiche INPN ZNIEFF 530005975 – Etang de Marcillé-Robert
- Fiche INPN ZNIEFF 530009893 – Etang de Roches
- Fiche INPN ZNIEFF 530009830 – Etang de Saint-Morand
- Fiche INPN ZNIEFF 530009829 – Forêt d'Araize
- Fiche INPN ZNIEFF 530006459 – Forêt de la Guerche

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE Bretagne (2015)

- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) : Orientation 7.2 : Garantir une gestion durable des ressources du territoire ; Orientation 7.3 : Préserver et valoriser les composantes de la trame verte et bleue
- CCRPF : travail important sur la réhabilitation des haies depuis 2008

### 5.3.3 Trame verte et bleue

Tableau 12 : Etat initial des continuités écologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une composante bleue bien développée sur le territoire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 cours d'eau du territoire identifiés comme des corridors écologiques importants (classés dans la liste 2 de l'article L214-17 du code de l'environnement : La Seiche de l'aval de l'étang Marcillé-Robert jusqu'à la confluence de la Vilaine, Le Semnon de l'étang de la Forge à Martigné-Ferchaud jusqu'à la confluence de la Vilaine</li> <li>- De nombreuses zones humides</li> </ul>	<p>Drainage des zones humides pour l'urbanisation et les infrastructures</p> <p>Artificialisation des berges</p> <p>Des rejets d'origine agricole, urbaine et industrielle participent à la pollution de ces milieux et à leur eutrophisation et dégradent la qualité de ces corridors aquatiques et réservoirs biologiques</p> <p>Les étiages en période sèches fragilisent ces continuités (accentué par les effets du changement climatique)</p> <p>L'inscription de ces 2 cours d'eau à l'article L214-17 du code de l'environnement participe à une meilleure prise en compte de leur importance</p>	<p>↘</p>
<p>Une composante verte en lien avec les prairies permanentes et des surfaces boisées (ZNIEFF et MNIE (identifiés lors des inventaires réalisés en 2007 et 2017)) fragmentée : hormis les forêts d'Aveize et du Theil, les boisements sont de petites tailles et dispersés et il existe peu de connexions entre ces milieux</p>	<p>Fragmentation et « fermeture » des milieux accentuées par plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisation : artificialisation des sols, infrastructures routières, disparition des espaces verts dans certaines zones...</li> <li>• Changement d'affectation des sols (disparition des prairies permanentes au profit des grandes cultures)</li> </ul>	<p>=</p>

La réalisation du travail sur les espaces remarquables de RAFcté en 2017 a permis une meilleure compréhension des enjeux notamment autour des connexions à restaurer entre les réservoirs de biodiversités



Destruction importante du réseau bocager depuis 1970 sur le territoire (divisé par 2.5) en lien avec la diminution des prairies d'élevage au profit des grands cultures

Depuis quelques années, RAFcté et les agriculteurs du territoire mènent un travail important sur la réhabilitation des haies et des bosquets dans le cadre du programme Breizh Bocage (entre 2008 et 2018, 162 km de travaux bocagers ont été réalisées (création et/ou restauration de haies sur talus et de haies à plat, de regarnissage...))



Le territoire du SCOT se situerait sur un axe migratoire pour l'avifaune avec une forte probabilité de passage.

A prendre en compte dans le développement des ENR (éolien principalement)



#### Sources des données

- Etat initial de l'environnement du SCoT du Pays de Vitré (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §IV.1.9
- Diagnostic du SCoT du Pays de Vitré (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) : §III.3
- Programme Breizh Bocage – Stratégie territoriale 2015-2020 sur la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées
- Daniel, Tomede, Savy et Garcia, Les espaces de nature remarquables de RAFcté : Contribution à l'amélioration des connaissances et propositions de valorisations (2017)




#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE Bretagne (2015)
- Article L214-17 du code de l'environnement
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) Orientation 7.2 : Garantir une gestion durable des ressources du territoire ; Orientation 7.3 : Préserver et valoriser les composantes de la trame verte et bleue
- CCRPF : travail important sur la réhabilitation des haies dans le cadre du programme Breizh Bocage depuis 2008

## 5.4 Milieu humain

### 5.4.1 Santé

Tableau 13: Etat initial de la santé sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> La santé des individus est potentiellement impactée par la qualité moyenne de l'air extérieur sur le territoire (Asthme, risques cardiovasculaires, cancers...)</p>	<p>L'agriculture, l'industrie, le secteur résidentiel (et dans une moindre mesure le transport) sont les principaux contributeurs de la pollution atmosphériques du territoire (particules fines, NH3, Nox, SO2, pesticides...)</p>	<p>=</p>
<p> Santé des individus potentiellement impactée par la qualité de l'air intérieur de leurs habitations. Deux facteurs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel radon élevé sur près de 63% des communes du territoire (catégorie 3)</li> <li>• Part importante des habitations chauffées par du bois-énergie et le fioul</li> </ul>	<p>Accroissement du risque de cancer des poumons pour les individus étant exposés sur le long terme à des concentrations en radon supérieures à 200Bq/m3. La ventilation est à développer sur le territoire conjointement avec les messages de maîtrise de l'énergie.</p> <p>Les installations chauffage au fioul sont en diminution sur le territoire</p> <p>Les installations chauffages au bois anciennes peuvent entrainer des émissions polluantes néfastes (particules fines...) pour la santé (problèmes respiratoires, risque de cancer...) aussi bien pour l'air intérieur que pour l'air extérieur</p>	<p>↘</p>
<p> Santé des individus allergiques au pollen affectée (rhinite, asthme...) durant les périodes de pollinisation (entre mi-mars et août principalement, station de Rennes)</p>	<p>L'ambrosie, plante invasive fortement allergisante s'implante peu à peu en Bretagne</p> <p>Augmentation des températures pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation</p>	<p>↘</p>



Potentielle perturbation du sommeil et du cycle biologique pour les habitants étant touchés par la pollution lumineuse (principalement à Janzé et Retiers)

Une meilleure gestion de l'éclairage public, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement le risque. Ces éléments sont à mettre en relation avec les objectifs de réduction des consommations énergétiques.



#### Sources des données




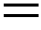

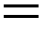

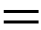
- Au Pays de la Roche aux Fées, Diagnostic PCAET : Objectif Territoire à Energie Positive : profil climat
- Etat initial de l'environnement du SCoT du Pays de Vitré (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §II.1.3 ; V.1.13.4
- IRSN carte d'exposition au radon par commune, consulté en août 2018
- RNSA, les risques par ville (Rennes), consulté en septembre 2018
- Air Breizh, Pollens : Calendrier annuel des émissions de pollens (station de Rennes) (2018) [consulté en septembre 2018]
- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2016, consulté en septembre 2018
- IRSN, carte d'exposition au radon par commune, consulté en août 2018

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Bretagne (2013)
- PNSE 3 (2015-2019)
- PRSE3 Bretagne (2017-2021) : prise en compte du risque radon et agir pour réduire l'exposition (objectif 4) ; agir pour une meilleure qualité de l'air (intérieur et extérieur), prise en compte de l'enjeu pollen (objectif 5), prise en compte des effets sur la santé des changements climatiques (objectif 8)
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) Orientation 1.3 : Prendre en compte les risques et nuisances
- Information sur les épisodes polliniques à venir sur Air Breizh
- Présence d'un Pollinarium Sentinelle ® à Rennes permettant d'anticiper les épisodes polliniques et les traitements en lien

## 5.4.2 Activités humaines

Tableau 14: Etat initial des activités humaines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une croissance démographique importante sur le territoire depuis la fin des années 1990 (+31% entre 1999 et 2013) avec une part importante de jeunes sur le territoire (23% de moins de 14 ans ; 15% ayant entre 15 et 29 ans)</p>	<p>La proximité du territoire avec Rennes participe en partie à cette croissance en en faisant un territoire péri-urbain attractif</p> <p>Cette croissance démographique participe à l'étalement urbain sur le territoire avec une forte demande en maisons individuelles</p>	<p></p>
<p> Le territoire est tourné vers Rennes, et Vitré dans une moindre mesure, pour l'accès aux emplois (hors-agricoles) et aux structures commerciales (1/3 des habitants travaillent à Rennes Métropole)</p> <p>Le territoire est avant tout résidentiel (caractéristique des communes de la couronne rennaise)</p>	<p>Multiplication des déplacements en voiture des communes de RAFcté vers l'agglomération rennaise (la commune de Janzé et les communes alentours à l'ouest du territoire ont un flux domicile-travail vers Rennes estimés entre 24% et 52%)</p> <p>Inégalités dans l'accès à ses services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées</p> <p>Les communes de Janzé et de Retiers se présentent comme des pôles secondaires attractifs en termes d'emplois et le territoire dispose de services de base (boulangerie, alimentation générale, pharmacie... dans une majorité des communes) qu'il nécessite de valoriser pour limiter les déplacements.</p>	<p></p>
<p> Les services et équipements à la personne sont présents sur le territoire avec des structures d'accueil des personnes âgées et de la petite enfance et des équipements d'enseignement général et de structures sportives et culturelles</p>	<p>Certaines communes rurales sont désertées par les médecins généralistes</p>	<p></p>
<p> Une part importante de foyers à revenus modérés notamment dans le sud du territoire où plus de la moitié des foyers ne sont pas imposables et 40% des foyers gagnent moins de 15 000€ par an</p>	<p>Inégalités dans l'accès à ses services et équipements pour les personnes non-mobiles/non-motorisées</p>	<p></p>



Un territoire majoritairement rural où l'agriculture occupe encore une place importante (13.3% des emplois) malgré une forte diminution d'emplois agricoles depuis les années 1960

L'industrialisation des pratique et la concurrence mondiale entraînent des pressions sur les coûts et les rendements, l'endettements et des difficultés à trouver des repreneurs (taux de renouvellement de 37% à l'échelle du Pays de Vitré) mettent en péril les exploitations agricoles.



Agriculture : un secteur majoritairement tourné vers l'élevage bovin (vaches laitières) pour plus de 50% des exploitations mais qui présente d'autres spécificités (élevage porcin, élevage de volailles, céréaliculture (maïs et blé principalement)) et d'une reconnaissance qualitative (filiale poulets fermiers de Janzé Label Rouge, AB, IGP et AOC...)

Progression de l'agriculture intensive depuis les années 1970 pour faire face à la concurrence : disparition des petites exploitations particulièrement dans la filière de l'élevage au profit de grandes exploitations et forte diminution de la part de l'élevage au profit de la mise en culture à destination de l'alimentation animale

Diminution de la SAU au profit d'aménagements routiers et de l'urbanisation






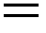


Changement climatique (hausse des températures et diminution des précipitations) entrainera de fortes modifications : diminution des quantités, de la qualité, récoltes précoces, diminution des ressources en eau disponibles pour l'irrigation, température dans les bâtiments d'élevage...



Potentialité de développer et valoriser les circuits-courts pour réduire les menaces pesant sur l'agriculture et favoriser l'agriculture biologique en redonnant de la valeur ajoutée aux productions agricoles

Nouveaux débouchés/ nouveaux revenus avec la méthanisation et la valorisation des haies en bois-énergie (Collectif Bois Bocage 35) pourraient permettre de réduire les pressions financières qui pèsent sur les agriculteurs







<p> La dispersion parcellaire des exploitations est particulièrement importante sur le territoire en lien avec les consommations foncières non-agricoles (extension urbaine, construction d'infrastructures routières...)</p>	<p>Difficulté d'avoir une exploitation économiquement viable avec des parcelles dispersées (ajout de contrainte : perte de temps, coût du carburant...)</p> <p>Des travaux d'aménagements foncières s'opèrent pour restructurer les parcelles</p>	<p></p>
<p> L'agriculture biologique est minoritaire (3% des exploitations du territoire) mais est néanmoins en plein développement</p> <p>Une évolution des pratiques et des mentalités est également constatée chez les agriculteurs (allant vers une agriculture plus raisonnée)</p>	<p>Modification des pratiques et processus de labélisation long et coûteux pouvant freiner le développement de l'agriculture biologique</p> <p>Forte pression sur les agriculteurs notamment dans l'élevage (rendements, coûts) avec la concurrence accrue sur les marchés mondiaux pouvant aller à l'encontre des enjeux de préservation des sols et de limitation des intrants</p> <p>L'importance de l'émergence des circuits-courts sur le Pays de Vitré (93 fermes) participant au développement de cette agriculture</p> <p>Potentialité pour une meilleure résilience du secteur et du territoire face au changement climatique si l'agriculture biologique s'installe de façon pérenne</p>	<p></p>
<p> L'industrie agroalimentaire est particulièrement développée sur le territoire en lien avec les débouchés locaux qu'offrent la production laitière et porcine</p> <p>L'entreprise la plus importante est l'usine Lactalis à Retiers</p>	<p>Débouchés pour le secteur avec le développement de la méthanisation des sous-produits agroalimentaires</p> <p>Contexte de changement des pratiques agricoles pour une partie des exploitations auquel l'industrie agroalimentaire devra s'adapter</p>	<p></p>
<p> Un tourisme qui reste une activité « secondaire » malgré une forte diversification en lien avec les caractéristiques du territoire : historique et archéologique (sites mégalithiques à Essé, églises de la Roche aux Fées...), loisirs aquatiques sur les plans et cours d'eau, circuits de vélo et de randonnées en lien avec le patrimoine naturel</p>	<p>Loisirs aquatiques limités par la pollution et l'eutrophisation des plans d'eau (interdiction des pratiques pour cause sanitaire)</p> <p>Manque de continuités entre les circuits de randonnées et d'adéquation entre les activités touristiques proposées (manque de liaisons entre les activités à l'échelle du SCoT)</p>	<p></p>

Le Schéma de développement touristique des Portes de Bretagne pourrait permettre une meilleure optimisation et valorisation du potentiel touristique du territoire (application mobile, carte interactive...)

La Roche aux Fées est un site attractif servant de point d'appui au développement du tourisme local (actions entreprises pour mieux valoriser le territoire depuis quelques années, géocaching pour découvrir le Pays de la Roche aux Fées, création du Label Pays de la Roche aux Fées animations pédagogique à l'étang de la Forge)

Le développement des modes de déplacements doux pourrait participer au développement du potentiel touristique 'vert' du territoire

 <p>A l'échelle du Pays de Vitré, le territoire est bien doté en termes d'hébergements touristique tant en quantité qu'en qualité</p>	<p>Augmentation de l'offre touristique en gîte (particulièrement demandée) depuis 2007 (+18%)</p>	
 <p>10% des consommations totales d'énergie sont issus d'énergies renouvelables en 2017.</p> <p>Le bois-énergie est développé de façon importante sur le territoire.</p> <p>Une unité de méthanisation et deux parc éolien implantés sur le territoire.</p>	<p>2 parcs éoliens en projet dont 1 projet éolien citoyen</p> <p>Un important projet d'unité de méthanisation et de dorsale bio gazière est en cours</p> <p>Des potentiels solaires à valoriser (thermiques et photovoltaïques et un potentiel géothermique à étudier et caractériser)</p> <p>Le développement du bois-énergie est susceptible d'entraîner une dégradation de la qualité de l'air</p>	

Sources des données

- Diagnostic du SCoT (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) : §II.2 ; II.3 ; II.4 ; II.2 ; III.2 ; III.3 ;



- Au Pays de la Roche aux Fées, Diagnostic PCAET : Objectif Territoire à Energie Positive : profil climat
- Programme Breizh Bocage – Stratégie territoriale 2015-2020 sur la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées
- PLH







Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PAC 2015-2019 : soutien à l'élevage
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) : Thématique 2 : pour une gestion optimale de l'espace ; Thématique 3 : Affirmer et renforcer la position économique du Pays de Vitré ; Thématique 5 : Assurer une offre d'équipement et de services adaptée et diversifiée ; Thématique 6 : Organiser un appareil commercial adéquat ; Thématique 8 : Œuvrer pour la transition énergétique
- Label Pays de la Roche aux Fées
- Projets ENR sur le territoire (éolien, méthanisation)

### 5.4.3 Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces

Tableau 15 : Etat initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire est majoritairement rural (91% de sa surface sont destinés à l'agriculture, 6% d'espaces naturels et 3% de surfaces artificialisées (tissu urbain, zones industrielles, carrières...))</p>	<p>La pression urbaine est croissante sur le territoire ; la consommation d'espaces agricoles et naturels a progressé de 1.6% entre 2008 et 2013 soit une moyenne de 51ha/an</p> <p>Changement d'affectation des sols agricoles : forte régression des prairies permanentes vers la mise en culture (blé/maïs) depuis les années 1980 (allant jusqu'à des diminutions de surfaces de plus de 75% sur certaines communes du territoire)</p>	<p style="text-align: right;"></p>

 <p>La présence d'îlots de chaleur urbain est fortement limitée sur le territoire au vu de l'absence de grandes villes et de grands bâtiments concentrés</p>	<p>Hausse des températures liée au changement climatique susceptible de faire apparaître le phénomène</p> <p>Une augmentation des espaces verts pourrait compenser l'augmentation des températures en ville</p> 
 <p>Une part importante du parc résidentiel est ancien notamment dans les communes rurales avec une part allant de 28% à 53% de logements construits avant 1946, avec en lien :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Des consommations énergétiques importantes</li><li>• Une part importante de logements potentiellement indignes (6.3% à l'échelle du territoire)</li></ul>	<p>Précarité énergétique pour certains ménages</p> <p>Insalubrité des logements (6 interventions de l'ARS entre 2006 et 2011)</p> <p>Amélioration par les aides de RAFcté et actions en lien avec la rénovation du bâtiment et la maîtrise de l'énergie mises en place dans le cadre du PLH (réhabilitation de logements collectifs sociaux, individuels...</p> 
 <p>Vacance des logements élevée (8.2% en moyenne sur RAFcté en 2011 avec +24% entre 2006 et 2011) entre avec certaines communes rurales particulièrement touchées (Thourie, Martigné-Ferchaud, Forges-la-Forêt et Marcillé-Robert avec plus de 9.6% de vacances)</p>	<p>Dévitalisation des bourgs (perte d'attractivité des logements)</p> <p>Réaménagement/réadaptation d'une partie de ces logements inoccupés comme solution face à l'étalement urbain.</p> <p>Aide RAFcté pour l'acquisition de logements vacants (35 aides attribuées depuis 2010) et Aide de RAFcté à la rénovation des logements vacants (OPAH)</p> <p>Accompagnement de RAFcté sur des opérations de redynamisation de centres bourgs (Eancé, Retiers, Martigné, Janzé, Thourie)</p> 

#### Sources des données



- PLH Communauté de Communes au pays de la Roche aux Fées (2016-2021) : §I -Diagnostic
- Diagnostic du SCoT (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) : §II.5
- Programme Breizh Bocage – Stratégie territoriale 2015-2020 sur la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PLH Communauté de Communes au pays de la Roche aux Fées (2016-2021)
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) : Orientation 1.2 : Faciliter le parcours résidentiel sur le Pays de Vitré ; Thématique 2 : Pour une gestion optimale de l'espace ;
- PLU des communes : contrôle du foncier constructible, maîtrise de la consommation foncière

### 5.4.4 Patrimoine culturel, architectural et historique

Tableau 16 : Etat initial du patrimoine sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Un patrimoine mégalithique et archéologique riche avec la présence à Essé du plus grand dolmen de France	Site attractif servant de point d'appui au développement du tourisme local	=
 Un « petit » patrimoine également riche avec des lavoirs, des fontaines des fours à pains et des moulins qui témoignent de l'activité humaine passée et plus de 8 monuments historiques (principalement des églises)	Potentiel pour un tourisme culturel et historique  Potentiel éducatif  Création du label Pays de la Roche aux Fées	=

Sources des données

- Diagnostic du SCoT (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) : §II.4
- DREAL Bretagne 'Sites classés et inscrits'

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique



- Périmètre de protection autour des sites protégés, classés et inscrits
- Architecte des bâtiments de France : entretien et conservation des monuments historiques et règles de construction pour les bâtiments à proximité

- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) Orientation 7.1 : Valoriser les paysages et le patrimoine du Pays de Vitré
- Label Pays de la Roche aux Fées

## 5.5 Gestion des déchets et assainissement

### 5.5.1 Déchets

Tableau 17 : Etat initial de la gestion des déchets sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> La collecte des déchets est gérée par un unique syndicat à l'échelle du SCOT : le SMICTOM Sud-est 35. La collecte s'effectue en porte-à-porte, points d'apports volontaires et déchetteries (3 sur le territoire de RAFcté)</p>	<p>Gestion simplifiée et optimisation des déplacements et des traitements</p>	<p>=</p>
<p> Dans le cadre de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », le SMICTOM a lancé de nombreuses opérations de sensibilisation et d'aides à la réduction des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des scolaires</li> <li>• Subventions aux associations menant des opérations de réduction des déchets</li> <li>• Distribution de composteur individuel et formation au compostage</li> <li>• Location de broyeurs</li> </ul> <p>Entre 2002 et 2016, diminution de 220kg/an/hab à 164kg/an/hab (sur le territoire géré par le SMICTOM)</p>	<p>Réduction à la source des déchets permettant une diminution des tonnages de déchets ménagers résiduels</p> <p>Développement important du compostage domestique avec 588 composteurs vendus</p> <p>Potentiel de développement des démarches de recyclage et d'économie circulaire</p>	<p>↗</p>

<p>Le traitement et la valorisation des déchets sont également assurés par le SMICTOM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OMR : une majorité est incinérée avec valorisation thermique</li> <li>• Emballages compressés et mis en balle avant envoi dans les filières de recyclage</li> <li>• 8.5% des déchets ne sont pas valorisés (en 2016)</li> </ul>	<p>Filières de traitement présentes sur le territoire du SCOT (Vitré) : bénéfiques territoriaux de la valorisation (thermique) des déchets (2 réseaux de distribution de chaleur alimentant 7 clients)</p> <p>Dégradation de la qualité de l'air en lien avec la présence de l'incinérateur (dioxines, HAP, PM, ...)</p>	<p>↗</p>
<p>⚠ En 2016, seuls 1.2% des déchets ont fait l'objet d'un réemploi (hors réemploi indirect par le recyclage).</p>	<p>Le développement de plateforme de réemploi sur le territoire pourrait participer à une hausse de ce taux et à une diminution des coûts de traitements.</p> <p>Les actions du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage seront mises en place sur le territoire.</p>	<p>↗</p>
<p>⚠ Le traitement des différentes filières de déchèterie nécessite, hors gravats, l'export vers le centre de traitement de Changé (53) à une soixantaine de kilomètres de Retiers.</p>	<p>Traitement non local et déplacements hors territoire nécessaire.</p>	<p>=</p>
<p>👍 Deux unités de méthanisation à la ferme actives (Retiers et Martigné-Ferchaud): transformation des déchets et sous-produits agricoles (valorisation thermique et énergétique)</p>	<p>Important projet d'une unité de méthanisation sur le territoire de RAFcté (effluents d'exploitations dont une partie de la coopérative des Fermiers de Janzé (volaille label rouge) et de l'usine Triballat (agroalimentaire laitier)</p> <p>Vigilance sur les objectifs de réduction des déchets à la source, le développement de CIVE et des unités de méthanisation.</p>	<p>↗</p>

#### Sources des données

- SMICTOM Sud-Est 35, Rapport d'activités 2016
- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : SVI.1.16





#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Plan régional d'élimination des déchets dangereux (révisé en 2010)
- Plan départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (révisé en 2012)

- Plan département de gestion des déchets du BTP (2015)
- SMICTOM Sud-Est 35 : Lauréat de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » en 2015 (prévention et sensibilisation à la réduction des déchets)

## 5.5.2 Assainissement

Tableau 18: Etat initial de l'assainissement sur le territoire

Forces et Faiblesses		Opportunités et Menaces	Tendances générales
	La totalité des communes raccordé à un système d'assainissement collectif	Capacité des stations d'épuration à traiter les polluants et en particulier les micropolluants.	=
	En 2012, deux stations importantes du territoire ne répondaient pas aux prescriptions règlementaires préfectorales : Martigné-Ferchaud (3500 EH) et Janzé (6000EH)	Potentiels rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel (phosphore...) Rénovation des stations et mise aux normes nécessaires. Coûts énergétiques et d'exploitations élevés pour les systèmes par boues activées	=
	Une majorité des traitements par lagunage naturel dans les petites installations et par boues activées dans les plus grosses installations	Quantités importantes de boues d'épuration produites Capacité des stations à traiter les micropolluants et polluants émergents RAFcté a pris la compétence assainissement collectif et l'exercera à compter de 2020	↘
	En 2012, de 20 à 30% des installations d'ANC encore non-contrôlées.	Un Service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) couvre la totalité du territoire et permet une meilleure gestion de l'ANC et une augmentation des contrôles.	↗

### Sources des données

- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §VI.1.15










Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Directive Européenne 91/271/CEE sur les eaux résiduaires urbaines
- SPANC : toutes les communes de RAFcté sont couvertes par un SPANC

## 5.6 Déplacement et infrastructures de transport

Tableau 19 : Déplacements et infrastructures de transport

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 <p>Le territoire est traversé par plusieurs axes routiers importants dont la D4194 reliant Rennes à Angers, le D463 entre Rennes et la Guerche de Bretagne, par la D777 allant de Vannes à Nantes et par le D178 reliant Vitré à Chateaubriant.</p>	<p>Ces axes permettent un accès relativement rapide aux grandes agglomérations (hors fort trafic) (Rennes à 30 minutes, Nantes à 1H15 et Paris à 3H)</p>	<p>=</p>
 <p>Le trafic entre le Pays de Vitré et le Pays de Rennes est important et s'est fortement intensifié depuis une dizaine d'années.</p>	<p>Congestion importante sur la rocade rennaise aux heures d'embauche et de débauche impliquant une augmentation des GES et une dégradation de la qualité de l'air sur le territoire. Le développement des transports en communs, du covoiturage ou de l'adaptation des modes de travail (coworking, télétravail) permettrait d'améliorer la situation</p>	<p>↓</p>
 <p>Le territoire est également traversé par la ligne de chemin de fer Rennes-Châteaubriant.</p>	<p>Un accord a été trouvé pour maintenir la ligne grâce à une rénovation des infrastructures de tout le linéaire. Ré-ouverture complète en 2021. La modernisation (signalisation, matériel) est envisagée après 2025)  Cette ligne se présente comme une alternative réelle à la voiture avec des temps de déplacements réduits (Janzé-Rennes : 30 min contre 42 en voiture)</p>	<p>↓</p>
 <p>Prépondérance de la voiture individuelle pour les déplacements ; utilisation du vélo et autres modes alternatifs à la voiture peu développée</p>	<p>Dégradation de la qualité de l'air (PM, NOX, ...) et émission des GES</p>	<p>=</p>

	Aménagements pour les déplacements « doux » peu développés pour les déplacements quotidiens et peu sécurisés (peu de zones 30, de pistes cyclables...)		
	Potentiel de changement avec le développement et/ou l'adaptation des modes de déplacements doux et alternatifs		
	Hors desserte ferroviaire, le réseau de transports en commun (TC) est limité sur le territoire du fait de la difficulté d'implanter un réseau en territoire rural : lignes 22 et 3b du réseau Illenoo :Retiers-Le Theil, Janzé-Rennes, et Boistrudan-Amanlis-Rennes	Recours et dépendance à la voiture individuelle. Le transport à la demande permet aux habitants, notamment ceux n'ayant pas de véhicules, de pouvoir se déplacer. Développement du maillage de transport en commun.	=
	Le transport à la demande (TAD) est bien développé sur le territoire et accessible à tous les habitants par simple adhésion (permet des déplacements dans les 16 communes de RAFcté ainsi que les villes de la Guerche et Availles-sur-Seiche)	Le TAD encourage l'intermodalité en permettant l'accès aux gares, aux réseaux de cars hors-territoire ainsi qu'aux aires de covoiturage.	↗
	Présence d'aires de covoiturages dans les villes de Brie, Janzé, le Theil de Bretagne, Retiers, Martigné et Arbrissel	Plateforme internet Ehop permettant de mettre en relation les covoitureurs.	↗

#### Sources des données

- Au Pays de la Roche aux Fées, Diagnostic PCAET : Objectif Territoire à Energie Positive : profil climat
- Diagnostic du SCoT (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) : §III.1




#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique







- Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRCAE Bretagne (2013)
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) : Thématique 4 : Garantir une mobilité durable sur un territoire accessible

## 5.7 Risques et nuisances

### 5.7.1 Risques naturels

Tableau 20 : Etat initial des risques naturels sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Risque important d'inondation sur une partie du territoire : 9 communes soumises à ce risque, dont 7 couvertes par le Plan de prévention du risque inondation (PPRI) Seiche et Ise</p> <p>La vulnérabilité à cet aléa est limitée par ce PPRI : le risque pour la vie humaine est faible, des dégâts matériels sont néanmoins possibles</p>	<p>L'artificialisation des sols pour l'urbanisation et le changement d'affectation des sols de type mise en culture des prairies permanentes limitent fortement la capacité d'infiltration des sols et favorisent le ruissellement des eaux pluviales.</p> <p>Un réseau d'assainissement séparatif et des systèmes d'infiltration des eaux participeraient à diminuer ce risque.</p> <p>Le changement climatique pourrait faire augmenter le nombre de phénomènes pluviaux intenses et violents et donc augmenter le risque inondation.</p>	<p>↘</p>
<p> Risque faible voire nul d'aléa retrait-gonflement des argiles sur le territoire</p>	<p>Augmentation potentielle du risque avec le changement climatique (périodes de sécheresse = fort retrait ; pluies intenses, orages = fort gonflement)</p>	<p>=</p>
<p> Risque sismique de niveau 2 (faible) pour l'ensemble des communes.</p>	<p>Prescription parasismique applicable aux bâtiments et normes de constructions pour réduire la vulnérabilité des bâtiments</p>	<p>=</p>

<p> Risque radon élevé sur le territoire en lien avec la géologie (calcaires du Massif armoricain) faisant peser des risques sur la santé : 10 des 16 communes sont classées en catégories 3 pour leur potentiel radon (c'est-à-dire qu'elles sont localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium élevées et que les bâtiments y étant localisés ont une probabilité importante de présenter des concentrations en radon dépassant les 100Bq/m3)</p>	<p>Sensibilisation (ventilation, aération naturelle régulière) et réalisation de mesures pourraient permettre de mieux évaluer et maîtriser ce risque</p> <p>Une réduction du risque est possible grâce à une meilleure isolation des bâtiments par rapport aux sols (vide sanitaires) et à une meilleure ventilation</p> <p>L'adaptation des bâtiments existants à ce risque peut s'avérer coûteuse</p> <p>Ce risque est susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation et de maîtrise de l'énergie si des ventilations ne sont pas mises en place.</p> <p style="text-align: right;"></p>
<p> Toutes les communes sont soumises au risque phénomène lié à l'atmosphère (tempête, orages, vents...).</p>	<p>Ces phénomènes sont susceptibles de s'intensifier et d'être plus fréquents en lien avec le changement climatique.</p> <p style="text-align: right;"></p>
<p> 2 communes concernées par un risque de feux de forêts (Martigné-Ferchaud et le-Theil-de-Bretagne).</p>	<p>Le risque est susceptible d'augmenter avec les changements climatiques (sécheresse)</p> <p>Des feux de broussailles et haies pourraient aussi augmenter en période sèche estivale.</p> <p style="text-align: right;"></p>

#### Sources des données



- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §VI.1.17
- Zonages sismiques de la France en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011 (article D563-8-1 du code de l'environnement)
- Géorisques : risque de gonflement-retrait des argiles (consulté en septembre 2018)
- IRSN, carte d'exposition au radon par commune, consulté en août 2018
- Sirsé – Santé-Environnement – Risques naturels



#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- DDRM Ille et Vilaine (2015)
- PPRI de la Seiche et de l'Isère concernant les communes d'Amanlis, Boistrudan, Brie, Essé, Janzé, Marcillé-Robert et Retiers
- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »
- PRSE 3 Bretagne (2017-2021) : risque radon pris en compte
- SCOT du Pays de Vitry (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) Orientation 1.3 : Prendre en compte les risques et nuisances

## 5.7.2 Risques technologiques/liés à l'activité humaine

Tableau 21 : Etat initial des risques technologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> De nombreux sites industriels susceptibles de polluer ou d'avoir pollué les sols recensés : 101 sites BASIAS (dont 29 à Janzé) mais aucun site BASOL présent sur le territoire.</p>	<p>Impacts sanitaires des sols pollués</p> <p>Gestion des matériaux de dépollution sur le territoire.</p> <p>Dépollution des sites à évaluer considérant la faible valeur foncière.</p> <p>Potentiel de reconversion pour le développement d'ENR ou d'autres projets en liens avec le PCAET</p>	<p>=</p>
<p> 1 établissement classé SEVESO (seuil bas) à Janzé mais qui ne fait pas l'objet d'un PPRT : Centrale Coopérative de Productions Animales.</p> <p>Un risque de pollutions et de nuisances industrielles et agricoles important : 107 ICPE.</p>	<p>Sécurité et gestion de l'espace à garantir autour des sites ICPE</p> <p>Impact sur la santé et l'environnement (qualité de l'air, eau, ...) des ICPE</p> <p>Potentielles nuisances olfactives et augmentation du risque technologique en lien avec le développement de la méthanisation</p>	<p>↘</p>

 Risque de rupture de barrage : 11 des 16 communes concernées.	Surveillance et examen constant du barrage, information préventive de la population limitent ce risque.  Prévention dans le cadre des prescriptions du DDRM Ille et Vilaine (consigne de sécurité).	=  =
 10 des 16 communes concernées par le risque TMD (Transports de Matières Dangereuses) : routes (9) et voies ferrées (6)	Conduites et réseaux qui sont susceptibles de s'étendre avec le développement de la méthanisation et d'une dorsale biogazière sur le territoire	↘

#### Sources des données

- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §VI.1.17
- Ministère de la transition écologique et solidaire « Pollutions des sols : BASOL », consulté en septembre 2018
- DDRM Ille et Vilaine (2015)
- Ministère de la transition écologique et solidaire « Base des installations classés », consulté en septembre 2018

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- DDRM Ille et Vilaine (2015)
- Règlementations ICPE, BASOL, BASIAS (inspections, règlements...)
- SCOT du Pays de Vitry (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) Orientation 1.3 : Prendre en compte les risques et nuisances
- Risque de rupture du barrage surveillance et examen constant, information préventive de la population limite ce risque

### 5.7.3 Bruit

Tableau 22 : Etat initial du bruit sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Aucune des infrastructures routières du territoire n'est concernée par le PPBE Ille et Vilaine</p> <p>Néanmoins, l'axe D41/94 passant à proximité des bourgs de Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud connaît un trafic important et en augmentation (+40% par rapport à 2004 entre Janzé et Retiers) susceptibles de provoquer des nuisances sonores notables</p> <p>L'axe ferroviaire Rennes-Chateaubriant traverse le lien et cause également des nuisances sonores</p>	<p>Le projet de 2x2 voies sur reliant les axes D41/94 pourrait entraîner une augmentation du trafic et du bruit en parallèle</p> <p>Une meilleure isolation acoustique des bâtiments ainsi que le développement des modes de déplacement alternatifs et doux sur le territoire participeraient à une réduction importante des nuisances sonores (en parallèle des réductions de pollutions atmosphériques et de GES)</p>	<p>↘</p>

#### Sources des données



- Diagnostic du SCoT (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) : §III.1.1

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- PPBE Ille et Vilaine (approuvé en 2012) (classement sonore des routes nationales et autoroutes, isolation acoustique des nouveaux bâtiments...)
- CCRPF : dans le cadre du PLH des OPAH, aides à la rénovation thermique des logement (peut participer à une réduction des nuisances acoustiques en provenance du trafic routier)

### 5.7.4 Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)

Tableau 23 : Etat initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 <p>Pollution lumineuse modérée sur le territoire (à l'exception de la commune de Janzé) mais aucune zone du territoire n'est épargnée par les halos de pollution lumineuse : pas de noir total</p>	<p>Une meilleure gestion de l'éclairage public, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait permettre de réduire considérablement cette nuisance et les conséquences qu'elles entraînent sur la santé humaine et la biodiversité, les consommations d'énergie</p>	<p>=</p>
 <p>De nombreuses exploitations agricoles d'élevage et le développement de la méthanisation augmentent le risque de nuisances olfactives</p>	<p>L'urbanisation croissante à tendance à rapprocher les zones résidentielles des zones agricoles, augmentant le risque de nuisances olfactives.</p> <p>La méthanisation en développement sur le territoire est une source d'odeurs significative.</p>	<p>↘</p>

#### Sources des données

- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2016

#### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Article L583-1 du Code de l'Environnement
- Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels



## 5.8 Paysages

Tableau 24: Etat initial du paysage sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire présente 5 unités paysagères en lien avec l'occupation des sols et le relief :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateaux du bocage relictuel</li> <li>- Plateaux bocagers</li> <li>- Forêts</li> <li>- Vallées ouvertes</li> <li>- Vallées étroites</li> </ul> <p>Les 2 unités bocagères dominant en termes d'espaces.</p>	<p>Intensification de l'agriculture (transformation des prairies permanentes en grandes cultures, agrandissement des parcelles et des exploitations) entraînant des changements sur le paysage (disparition des haies et boisements, grands bâtiments agricoles). Toutefois, on assiste actuellement à une restauration des haies bocagères sur le territoire</p> <p>Urbanisation des villes, axes routiers et perte de la transition ville-campagne.</p> <p>Présence de carrières (la carrière de Martigné-Ferchaud a un impact fort sur le paysage, au-delà des limites communales).</p> <p>Développement du secteur industriel</p> <p>Le développement des projets EnR (éolien, photovoltaïque, bois-énergie) (haies) est susceptible de modifier le paysage</p>	<p>=</p>

### Sources des données

- Etat initial de l'environnement du SCoT (Chapitre II du rapport de présentation) (juin 2016) : §1.8
- Diagnostic du SCoT (Chapitre I du rapport de présentation) (juin 2016) : §IV
- Programme Breizh Bocage – Stratégie territoriale 2015-2020 sur la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées

### Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Schéma départemental des carrières d'Ille et Vilaine (approuvé par arrêté préfectoral le 17 janvier 2002) : prise en compte de l'intégration paysagère
- SCOT du Pays de Vitré (dossier arrêté en juin 2016) (Documents d'orientations et d'objectifs (DOO) : Thématique 7 : Préserver le cadre de vie et valoriser les ressources du territoire
- Programme Breizh Bocage : restauration du bocage (haies et bosquet)
- PAC 2015-2019 : soutien à l'élevage




## 5.9 Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux




Le Tableau 25 présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :



Tableau 25 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Thématique environnementale à étudier	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
Milieu physique			
Les sols	[Barre colorée de Fort à Moyen]		
Ressources non renouvelables		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Eaux souterraines	[Barre colorée de Fort à Moyen]		
Eaux superficielles	[Barre colorée de Fort à Moyen]		
Qualité de l'air		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Milieu naturel			
Diversité biologique		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Milieux remarquables (dont Natura 2000)		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Continuités écologiques	[Barre colorée de Fort à Moyen]		
Milieu humain			
Santé		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	[Barre colorée de Fort à Moyen]		
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	[Barre colorée de Fort à Moyen]		
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	[Barre colorée de Fort à Moyen]		
Gestion des déchets			
Déchets		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Assainissement		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Déplacement, infrastructures et transports			
Déplacement	[Barre colorée de Fort à Moyen]		
Risques et Nuisances			
Risques naturels		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Risques technologiques		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Bruit			[Barre colorée de Moyen à Fort]
Autres nuisances (pollution lumineuse, nuisances olfactives...)		[Barre colorée de Moyen à Fort]	
Paysages			
Paysages		[Barre colorée de Moyen à Fort]	

## 5.10 Principaux enjeux et leviers d'action possibles du PCAET

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
 Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources en eau souterraine permettant divers usages, état quantitatif satisfaisant.</li> <li>• Pollution aux nitrates principalement issue de l'agriculture</li> <li>• Eaux superficielles en état écologique moyen (nitrates, phosphates, eutrophisation, diminution du nombre de zones humides)</li> <li>• Etiages et variations de débit en été</li> <li>• Déficits en eau potable en jour de pointe, 70% de l'eau potable provient des eaux superficielles</li> <li>• Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités à anticiper</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter les intrants agricoles et les rejets domestiques</li> <li>✓ Améliorer la gestion de l'eau, maintenir ou améliorer le rendement du réseau, diminuer les prélèvements et anticiper les éventuels arbitrages entre les usages (agriculture, AEP) en lien avec les programmes déjà existants (SAGE)</li> <li>✓ Travaux et interconnexions entre syndicats pour sécuriser l'AEP</li> <li>✓ Changement des pratiques agricoles et des habitudes de consommation pour limiter les consommations et la dépendance à l'eau</li> </ul>
 Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions polluantes en provenance :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du transport routier (30% NOx)</li> <li>- Du secteur résidentiel (62% COVNM, 30% PM2,5)</li> <li>- Du secteur industriel (97% SO<sub>2</sub>)</li> <li>- Et de l'agriculture (près de 100% NH<sub>3</sub>)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement des modes de transport doux – réduction de la dépendance à la voiture</li> <li>✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul et au bois (résidentiel et industriel)</li> <li>✓ Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture (couverture de fosse, changement des pratiques d'épandage ...)</li> </ul>
 Climat et émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des émissions de GES en provenance essentiellement de l'agriculture, de l'industrie et des transports</li> <li>• Potentiel de stockage de carbone dans les prairies et haies bocagères (boisements dans une moindre mesure)</li> <li>• Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réduction des émissions de GES du secteur agricole (modification des pratiques)</li> <li>✓ Amélioration des process industriels</li> <li>✓ Développement des modes de transport doux et alternatifs à la voiture individuelle</li> <li>✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industriel) et bois</li> <li>✓ Valoriser le rôle des zones humides, des haies et des prairies dans la séquestration carbone</li> </ul>

 <p>Milieus naturels et biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreuses zones d'inventaires (ZNIEFF et ZICO) avec une biodiversité remarquable en lien, présence d'ENS.</li> <li>• Pas de zones protégées par la réglementation mais présence d'habitats d'intérêt communautaire (Pelouses pionnières, landes à ajoncs)</li> <li>• Nombreuses menaces : fragmentation des milieux, pollution des eaux, activités humaines (rejets, urbanisation, consommation d'espaces, exploitation forestière, infrastructures de transports...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter et encadrer l'urbanisation et la consommation d'espace</li> <li>✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les engrais et produits phytosanitaires, réduction des rejets domestiques</li> <li>✓ Tenir compte de la biodiversité locale dans les activités humaines (plantation d'arbres en forêts, loisirs...)</li> <li>✓ Protection des espaces naturels remarquables ou sensibles</li> </ul>
 <p>Continuités écologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une trame bleue bien développée avec de nombreux cours d'eau et zones humides, 2 cours d'eau identifiés corridors écologiques d'importance</li> <li>• Une trame verte constituée de prairies permanentes, petits boisements et d'un réseau bocager. Menace des éléments fragmentant (infrastructures de transport, zones urbanisées) et de la destruction des haies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Valoriser le rôle des zones humides comme tampon pour réguler les débits des cours d'eau et améliorer la qualité de l'eau</li> <li>✓ Améliorer la gestion forestière et des haies pour favoriser le développement de la biodiversité, et maintenir les continuités conjointement avec les besoins en bois d'oeuvre et en bois énergie</li> <li>✓ Préserver les haies et boisements importants via les documents d'urbanisme</li> </ul>
 <p>Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Extérieur : polluants issus de l'agriculture, l'industrie et le résidentiel</li> <li>◦ Intérieur : potentiel radon et chauffage au bois ou au fioul</li> </ul> </li> <li>• Perturbations potentielles dues à la pollution lumineuse</li> <li>• Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (personnes âgées, jeunes enfants particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes (ambroisie...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer les EnR et la maîtrise de l'énergie pour limiter la précarité énergétique et la dépendance aux modes de combustion (et en particulier biomasse et fioul).</li> <li>✓ Sensibiliser la population et les artisans à la qualité de l'air intérieur en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie et extérieur (radon, combustion de bois, pollen)</li> </ul>

 <p>Activités humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évolution démographique positive importante depuis la fin des années 1990</li> <li>• Une économie basée sur l'agriculture (élevage bovin, reconnaissance qualitative avec des labels, appellations...) et l'industrie agro-alimentaire (Lactalis, employeur important sur le territoire)</li> <li>• Le changement climatique est susceptible d'affecter l'économie. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et sont en retour susceptibles d'être affectées par les hausses de température, diminution de ressources en eau...</li> <li>• Energies renouvelables limitées mais en développement, une unité de méthanisation, un parc éolien et bois-énergie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aller vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (biologique, agroécologie...) pour limiter les pressions sur les autres enjeux</li> <li>✓ Maintenir la valorisation et la reconnaissance des productions locales</li> <li>✓ Améliorer l'offre touristique et les continuités entre les activités proposées</li> <li>✓ Développer les énergies renouvelables, le territoire dispose de potentiel solaire, éolien, potentiel géothermique à étudier</li> </ul>
 <p>Aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pression sur le foncier : artificialisation (consommation d'1,6% d'espaces naturels et agricoles en 5 ans et changement d'usage des sols).</li> <li>• Un fort taux de vacance sur le territoire, en progression depuis 2006</li> <li>• De 28 à 53% des logements construits avant 1946 (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter et encadrer l'urbanisation et la consommation d'espace en particulier en lien avec l'influence de Rennes</li> <li>✓ Actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (non thermique)</li> <li>✓ Encourager et accompagner la rénovation pour réduire la précarité énergétique</li> <li>✓ Accompagner l'aménagement du territoire pour limiter les déplacements</li> </ul>
 <p>Assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Majorité des STEP conformes mais s'assurer de leur rénovation ou mise aux normes pour éviter une altération de la qualité des eaux traitées et rejetées</li> <li>• Attention à porter à l'ANC (contrôles etc)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser les réseaux séparatifs pour limiter la charge à traiter</li> <li>✓ Mettre en place des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales dans les zones urbanisées (si non existants)</li> <li>✓ Valoriser le rôle des zones humides dans l'absorption des phénomènes pluvieux extrêmes</li> </ul>
 <p>Déplacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail.</li> <li>• Trafic densifié vers Rennes</li> <li>• Le réseau de transports en commun est peu développé : une ligne de chemin de fer Rennes-Châteaubriant.</li> <li>• Transport à la demande et covoiturage développés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Améliorer le transport collectif et les modes doux</li> <li>✓ Sécurisation des liaisons cyclables</li> <li>✓ Assurer des interconnexions entre les différents modes de transport</li> <li>✓ Adaptation des modes de travail pour limiter les déplacements</li> </ul>



Risques naturels

- Plusieurs communes sont concernées par le risque d'inondation (7 couvertes par un PPRI) et/ou risque radon élevé
- 2 communes soumises au risque de feu de forêt
- Risque sismique et de retrait/gonflement des argiles faibles

- ✓ Prise en compte des risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme



Paysages

- Un paysage diversifié sur le territoire marqué les plateaux bocagers
- Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, certaines activités humaines (carrière), la suppression des haies, la fragmentation (développement d'infrastructures de transports, urbanisation) ...
- Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage (éolien...)

- ✓ Maintenir les activités agricoles de petites tailles en favorisant les pratiques agricoles respectueuses des enjeux environnementaux (pesticides, nitrates, bocage, ...)
- ✓ Créer un/des périmètre(s) de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) pour limiter les menaces

## 6 EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

### 6.1 Démarche et étapes de l'évolution du programme d'actions

Tout au long de la démarche, l'intervention d'ATMOTERRA a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières.

Tableau 26 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
26/07/18 Réunion de cadrage sur l'EES RAFCTÉ / Atmoterra	Réunion de lancement et de cadrage	Présentation du lien avec le PCAET Présentation de la démarche EES  Présentation de la démarche EES
18/10/2018 COFIL PCAET – Axes stratégiques et propositions d'actions RAFCTÉ / Partenaires / Atmoterra	Présentation de l'EES Présentation des axes stratégiques et objectifs opérationnels Présentation des propositions d'actions Suivi et évaluation du plan	Présentation de la synthèse de l'EIE  Mise en avant des points de vigilance / contraintes ESS sur les actions / stratégies proposées dans chacun des axes et sur chacune des actions proposées  Proposition d'amélioration des actions présentées (multiplication des co-bénéfices...)
18/12/18 Point de travail interne RAFCTÉ / Atmoterra	Discussion et mise au point sur l'avancement du projet, sur le planning et sur les actions	Rappel des points de vigilance autour de la méthanisation  Agriculture : propositions pour maximiser les co-bénéfices
12/04/19 Point de travail interne RAFCTÉ / Atmoterra	Discussion et mise au point sur l'avancement du projet, sur le planning et sur les actions	Rappel des étapes restantes dans le cadre de l'EES  Discussion autour des ENR (points de vigilance EES et points de blocage identifiés par RAFcté (problème d'acceptabilité...))
05/06/16 Point de travail interne RAFCTÉ / Atmoterra	Présentation du projet de PCAET au Bureau Communautaire avant soumission à l'autorité environnementale	Révision de certaines actions et orientations pour présentation en Bureau Communautaire (énergie, méthanisation, éolien, radon, ...) et la mise en avant des orientations manquantes (adaptation, séquestration CO <sub>2</sub> , mobilité douce, ...)
26/06/19 COFIL validation des actions RAFCTÉ / Partenaires / Atmoterra	Présentation des actions engagées et des actions proposées	Présentation de la démarche d'EES, des enjeux identifiés. Présentation des points de vigilance sur chacune des actions
Juin – Juillet 19 Points de travail interne RAFCTÉ / Atmoterra	Analyse des fiches actions	Analyse des fiches actions et proposition d'évolution de celles-ci.

L'accompagnement (Phase 2 de l'évaluation environnementale) s'est fait à travers des réunions formalisées (cf Tableau 26). Il s'est aussi traduit par des échanges réguliers entre Roche-aux-Fées Communauté et ATMOTERRA, par mail et téléphone qui ont menés à des améliorations et des modifications du programme d'actions.

## 6.2 Points de vigilance identifiés en phase stratégie

Lors de la phase stratégie, les éléments suivants ont été communiqués lors des réunions. Ces éléments, formulés sous la forme de « points de vigilance », visaient à mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la réalisation de la stratégie. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral mais également écrits sur les présentations.

Tableau 27 : Points de vigilance mentionnés lors de la construction de la stratégie et des premières actions

Mi-octobre 2018 – COPI L du 23/10/2018
<b>AXE 1 – VALORISER L'AGRICULTURE, UN ATOUT POUR LA TERRITOIRE</b>
<u>Enjeux agriculture :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Intégrer les préoccupations « qualité de l'air » (NH3, particules fines, odeurs...) en addition des enjeux émissions de GES et alimentation saine</li></ul>
<u>Thématique « maraîchage » :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Considérer les enjeux besoin en eau, intrants et pesticides (pollution sol, eau et air et biodiversité) et les besoins de chauffage de l'activité en amont du développement</li></ul>
<u>Méthanisation :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Prendre en compte le plus en amont possible les notions de risques et nuisances, les objectifs de réduction de déchets et de compostage,</li><li>Positionner et justifier le choix sur les gisements à considérer (vigilance sur les CIVE et les cultures énergétiques)</li></ul>
<u>Fauche :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Documenter les périodes de fauche pour être cohérent avec la biodiversité (nichée, période de reproduction...)</li></ul>
<b>AXE 2 – DEVELOPPER LES RESEAUX ENERGETIQUES ET LES ENERGIES RENOUVELABLES COMME SUPPORTS DE DEVELOPPEMENT LOCAL</b>
<u>Actions MDE dans les ZA :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Allier ces actions de réduction des consommations énergétiques à des actions plus larges de réduction des flux</li></ul>
<u>Développement du solaire PV :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Intégrer les aspects paysagers</li><li>Préciser le mix entre le thermique et le photovoltaïque</li><li>Prendre en compte les intérêts écologiques, paysagers et touristiques, en particulier pour le cas du solaire flottant</li></ul>
<u>Eolien</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Prendre en compte le milieu naturel et en particulier des corridors écologiques dans les études de faisabilité ainsi que l'intégration paysagère des installations</li></ul>
<u>Géothermie/Solaire thermique :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Questionner le potentiel géothermique et le développement du solaire thermique pour proposer un mix thermique renouvelable n'utilisant pas seulement la combustion de biomasse</li></ul>
<b>AXE 3 – RENFORCER L'ENGAGEMENT DES ACTEURS LOCAUX</b>
<u>Réunion/club/actions de sensibilisation du grand public :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Ne pas oublier la qualité de l'air dans les aspects à communiquer</li></ul>
<u>Qualité de l'air :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Communiquer sur la qualité de l'air intérieur (radon, problématiques chauffages anciens (fioul/bois) ;</li><li>Intégrer d'autres aspects comme le brûlage des végétaux, l'utilisation des produits phytosanitaire...</li><li>Intégrer la qualité de l'air proactivement (dans les documents d'urbanisme, sensibilisation...)</li></ul>



---

Adaptation au changement climatique :

- Aller plus loin que l'évaluation des impacts futurs
- Avoir des réflexions sur des mesures opérationnelles notamment autour de la gestion du risque naturel des impacts sur le secteur agricole, sur la ressource en eau et sur la santé...

**AXE 4 – LUTTER CONTRE LA PRECARI TE ENERGETIQUE**

Formation des acteurs :

- Intégrer la formation aux enjeux de ventilation et qualité de l'air

**AXE 5 – CONTRI BUER A UNE MOBILI TE DECARBONEE**

Mobilité douce :

- Intégrer le développement d'infrastructures cohérentes pour la mobilité douce (en parallèle des actions de sensibilisation et de mise à disposition de VAE)

---

Mobilité électrique et GNV :

- Avoir un mix cohérent
- Justifier le choix du mix

**AXE 6 – DIMI NUER ET OPTIMI SER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES**

Actions MDE :

- Allier ces actions de réduction des consommations énergétiques à des actions plus larges de réduction des flux (déchets, eau, mobilité...)

---

Rénovation énergétique :

- Intégrer qualité de l'air intérieur (dont problématique radon) ;
  - Privilégier les matériaux biosourcés dans les rénovations, ajouter des prescriptions dans des chartes de bonnes pratiques de rénovation, dans les PLU, dans le PLH ?
- 

## 6.3 Points de vigilance identifiés en phase programme d'actions

Dans le cadre de l'EES, chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ou les manques. Tout au long de la démarche, notre attention s'est portée sur l'intégration :

1. des mesures visant en priorité à éviter les incidences négatives identifiées.
2. des mesures de réduction des incidences lorsque cela était nécessaire, en complément des mesures d'évitement.
3. Des mesures permettant d'augmenter les bénéfiques ou les co-bénéfiques d'une action (ex : rénovation en utilisant de préférence des matériaux biosourcés et locaux plutôt que l'utilisation de matériaux classiques dans le cadre de cette action).

Le COPIL du 26/06/19 a permis de présenter et discuter des actions avec divers acteurs. Au cours de ce COPIL, des points ont pu être soulignés en raison de l'importance des enjeux à considérer.

Certaines fiches actions ont donc intégré ces éléments, ils n'apparaissent donc plus comme point de vigilance ou commentaire dans le tableau récapitulatif (Tableau 29).

Les éléments mentionnés lors du COPIL du 26/06/19 sont les suivants :

Tableau 28 : Points de vigilance mentionnés lors du COPI L de validation des actions

COPI L du 26/06/2019	
Action	Préconisations formulées dans le cadre de l'EES
Actions existantes ou engagées	
B1 – Accompagnement de projet EnR	Réfléchir à un schéma des énergies renouvelables transposable dans les documents d'urbanisme
Nouvelles actions	
A1 – Accompagner une méthanisation « vertueuse », levier vers l'agroécologie	Bien évaluer les gisements, limiter les cultures énergétiques/cive, gestion des nuisances (odeurs, transport) à anticiper et concertation à anticiper / maintenir des objectifs de réduction des déchets /traiter les enjeux connexes (eau, sols, biodiversité
A2 – Accompagner les dynamiques collectives agricoles	Accompagner des dynamiques qui apporte des réponses aux problématiques du territoire et faisant évoluer les pratiques de façon collective
A7 – Evaluer l'opportunité de la valorisation des fauches de bords de route	Vigilance sur les enjeux biodiversité et les impacts logistiques en transport
B2 - Boucle énergétique et économie circulaire sur une zone d'activités économiques	Inclure les problématiques déplacements/transports et gestion de l'eau dans la démarche. Coordination et animation au niveau de la collectivité
B5 - Développement de l'énergie solaire et des projets d'autoconsommation	Cibler les sols pollués également, conditionner le PV sur toiture agricole à des besoins réels et justifiés (éventuellement limiter la hauteur des bâtiments, l'artificialisation des sols).
B8 - En lien avec la dorsale gazière, évaluer l'opportunité et la faisabilité du développement de nouvelles unités de méthanisation (à la ferme, collective, territoriale)	Bien évaluer les gisements, limiter les cultures énergétiques/cive, gestion des nuisances (odeurs, transport) à anticiper et concertation à anticiper / maintenir des objectifs de réduction des déchets /traiter les enjeux connexes (eau, sols, biodiversité)
C4 - Mobiliser les acteurs locaux sur les enjeux les plus exposés (eau, agriculture, populations sensibles) pour mettre en œuvre des actions d'adaptation	Cibler plus directement et plus concrètement des actions, s'appuyer sur des outils déjà existants (ex Oracle pour l'agriculture) pour simuler des impacts.
C6 - Faciliter l'appropriation locale de la transition énergétique via un travail collaboratif sur les paysages de l'après-pétrole	Proposer à partir de ce travail, des recommandations pour des Orientations d'Aménagements et de Programmation dans les documents d'urbanisme
E2 - Mobiliser et accompagner les TPE/PME/PMI vers une meilleure efficacité énergétique et meilleure gestion déchets/ressources (économie circulaire)	Intégrer une démarche d'écologie industrielle territorial. Intégrer les dimensions déplacements/transports/matières premières et ressources en eau.
E3 - Mobiliser les entreprises du bâtiment en faveur de la rénovation du bâtiment (relais	Travailler sur les matériaux bio-sourcés, la ventilation et la qualité de l'air intérieur

---

des dispositifs d'accompagnement, montée en compétence, valorisation des savoir-faire)	
E4 - Favoriser la coordination des acteurs locaux pour repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	Faire le lien et mobiliser le réseau des conseillers médicaux en environnement intérieur
E6 - Evaluer et tester un projet expérimental de suivi et de pilotage des consommations d'un ou de bâtiments publics (smart city)	Faire le lien avec le CEP pour faciliter le conseil et diminuer les consommations avant travaux
E7 - Etablir une programmation de la rénovation des logements communaux	Favoriser les matériaux biosourcés, le travail sur la qualité de l'air et la ventilation

---

Globalement, les participants à ce COPIL (DDT, Région, Chambre d'agriculture, ...) confirment la nécessité d'intégrer ces points de vigilances dans les actions pour les faire évoluer.

Toute au long de la démarche, deux aspects ont suscité plus de réactions et la nécessité d'un arbitrage de la Communauté de Communes concernant :

- La méthanisation et les CIVES.
- Bois-énergie et le lien avec la qualité de l'air

### 6.3.1 La méthanisation et les CIVE

Les actions en lien avec la méthanisation ont été considérablement modifiées pour intégrer les enjeux proposés en lien avec la réduction des déchets et la cohérence avec les enjeux environnementaux du territoire.

Toutefois, la Communauté de Communes considère que les cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive) sont nécessaires en complément des effluents agricoles pour lisser la production annuelle de biogaz et pallier la saisonnalité d'apport des effluents (en particulier les Cive utilisées l'été en cohérence avec les apports d'effluents).

Par ailleurs, la Communauté de Communes indique que « les CIVE peuvent permettre de mieux valoriser les intercultures utilisées en tant que couverts végétaux et de renforcer l'intérêt de ces couverts avec des bénéfices attendus sur la qualité de l'eau (moins d'érosion et de lessivage) et sur la qualité des sols. Cela suppose évidemment que les Cives soient correctement implantées et conduites et que les agriculteurs soient correctement accompagnés sur ce point (de même que sur l'utilisation du digestat) ». C'est spécifiquement pour adresser cet aspect que l'action A.1 a été rédigée afin d'accompagner aux bonnes pratiques au-delà des objectifs formulés dans le PCAET.

Ainsi, bien que les CIVE soient conservées dans les intrants des unités de méthanisation sans limite spécifique (i.e limite plus contraignante que la réglementation actuelle par exemple), la Communauté de Communes sera particulièrement vigilante à développer des unités de méthanisations vertueuses (en lien avec l'action B.8) en veillant à limiter les risques de "végétalisation" du territoire. La Communauté de Communes s'interroge également sur les outils qu'elle pourrait activer pour avoir une influence sur les orientations de projets de méthanisation (individuels ou petits collectifs) pour lesquels la collectivité ne serait pas impliqués dans la gouvernance (au contraire de projets territoriaux). Cela pourra se faire via l'action B.1 de planification énergétique tout en considérant certaines limites puisque les agriculteurs peuvent réaliser des installations non vertueuses en cohérence avec le cadre réglementaire actuel tout en n'associant pas les collectivités.

Au-delà de la méthanisation, ce sont les enjeux de transmission - installation qui font courir un risque de végétalisation du territoire si les fermes s'agrandissent et que la part de l'élevage diminue. C'est un sujet qui sera travaillé avec les acteurs agricoles dans le cadre de la fiche action A.2 "dynamiques agricoles" et pour lequel la communauté de communes est déjà sollicitée.

### 6.3.2 Bois-énergie et qualité de l'air

Les enjeux de dégradation de la qualité de l'air en lien avec le bois-énergie sont rappelés dans plusieurs fiches actions (réseaux de chaleur, valorisation bois bocager, plantations bocagères). La Communauté de Communes indique que c'est effectivement un enjeu intégré dans les projets de chaufferies bois qu'elle construit pour ces réseaux de chaleur. Ces installations sont soumises à une réglementation plus exigeante que pour les appareils individuels et qui se durcit. C'est un point bien intégré par la Communauté de Communes avec les exploitants des chaufferies ainsi qu'avec les producteurs de bois plaquette pour faire progresser la qualité du combustible en amont de l'exploitation (action A.5).

La Communauté de Communes pourrait avoir une action spécifique chauffage au bois individuel mais ce n'est pas un enjeu primordial sur le territoire et il est traité dans le cadre global de la rénovation de l'habitat et la Communauté de Communes a fait le choix dans la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC) de favoriser les réseaux de chaleur biomasse (action B.9) (qui permettent en une opération de remplacer plusieurs chaudières fossiles, souvent anciennes et émettrices de polluants) à l'instar des foyers individuels moins contrôlés et plus émetteurs de polluants par quantité de bois consommée.

Concernant la ressource en bois, la Communauté de Communes a mis l'accent sur la mobilisation des haies bocagères (via le programme Carbocage en particulier dont la collectivité est partie prenante) mais également sur le développement du bois d'œuvre afin de favoriser également l'activité économique et le stockage carbone en lien avec les matériaux biosourcés (action A.5).



Sur la qualité de l'air, les enjeux sur le territoire se situent plus sur les émissions agricoles (ammoniac notamment) et les émissions de l'usine Lactalis. Ces enjeux sont adressés spécifiquement par des fiches actions sur les fosses agricoles (A.6) et la conversion énergétique de Lactalis (B.9).



### 6.3.3 Synthèse des modifications sur les fiches actions


Le Tableau 29 présente une synthèse de l'évolution du programme d'actions (non-exhaustive) avec les mesures ERC et les modifications qui ont été proposées tout au long de la démarche d'élaboration des actions. Les modifications ainsi que les motifs de leur non-prise en compte sont présentés permettant une justification des choix retenus dans le programme d'actions final.




Cette synthèse n'inclut pas l'ensemble des commentaires qui ont été réalisés et discutés avec RAFcté concernant l'ajout dans les fiches d'actions de co-bénéfices, de nouveaux objectifs ou encore de précisions dans le contexte. Ce tableau ne récapitule pas les éléments écartés en phase amont de la stratégie et qui n'apparaissent plus dans le programme d'actions

Tableau 29 : Evolution du programme d'actions






Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires
A1 – Accompagner une méthanisation vertueuse pour en faire un levier vers l'agroécologie	19/06/2019 24/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter la non-concurrence avec le système agricole alimentaire dans le contexte, la distance de collecte de déchets et les nuisances (indicateurs de suivi)</li> <li>Intégrer les gisements et la gestion des odeurs dans les besoins d'accompagnement et la définition d'un cahier des charges d'objectifs permettant de fixer les pratiques et les intrants dans le méthaniseur et en particulier afin de réduire la part de cultures énergétiques (ou CIVE), maintenir les objectifs de réduction des déchets à la source (compostage, lutte contre le gaspillage, pratiques culturales ou d'élevage, ...) et la distance de collecte des produits intrants et la destination des produits sortants.</li> </ul>	 Sauf la définition de cahiers des charges, problématiques prises en compte dans la fiche B8 (opportunité de nouvelles installations biogaz)
A2 – Accompagner les dynamiques collectives agricoles de transition sur le territoire	20/07/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mentionner en particulier les enjeux du secteur agricole en lien avec le changement de pratiques agricoles visant à limiter les intrants, à préserver la ressource en eau (qualité et quantité), à protéger la biodiversité et augmenter le stockage carbone des sols</li> </ul>	Pris en compte dans les objectifs d'accompagnement de dynamiques agricoles collectives qui devront répondre à ces enjeux
A3 - Accompagner la création d'un réseau de fermes bas carbone via des bilans gaz à effet de serre		Pas de remarque particulière à ce stade en lien avec l'EES	
A4 - Reconquérir un maillage bocager répondant aux enjeux écologiques multiples	20/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vigilance sur l'impact de la qualité de l'air en lien avec le bois-énergie. Préférer le développement d'une filière bois d'œuvre (valorisation économique plus importante, création d'emplois, matériaux biosourcés)</li> <li>Eviter de détruire avant de compenser</li> <li>Ajouter le respect des cycles biologiques et l'utilisation d'essences locales</li> </ul>	 Objet de la fiche : préservation de la ressource, qualité de l'air intégrée aux autres fiches traitant du bois-énergie. Accompagnement des communes à préserver le bocage, le paysage évolue, l'action apportera des solutions de compensation des destructions en implantant des linéaires équivalents ou meilleurs.








A5 - Accompagner une mobilisation, durable et raisonnée de la ressource bocagère en bois d'énergie et bois d'œuvre	20/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vigilance sur l'impact de la qualité de l'air en lien avec le bois-énergie</li> <li>• Ajouter l'utilisation des déchets de la filière bois d'œuvre en bois-énergie</li> <li>• Ajouter « local » dans « Intégrer une part bois bocage énergie <u>locale</u> dans l'approvisionnement des réseaux de chaleur intercommunaux"</li> </ul>	 (qualité de l'air prise en compte dans la fiche action liée aux réseaux de chaleur biomasse, systèmes de filtration dans les chaufferies)
A6 - Réduire les émissions de GES et d'ammoniac en encourageant la couverture des fosses agricoles	20/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter la mise en place de subventions ou d'accompagnement financier à l'installation ? (Pour un impact plus important)</li> <li>• Préciser l'objectif de la formation VIVEA</li> </ul>	Ces types de subventions ne sont pas du ressort de la CC. Mais elle peut aider à en mobiliser/ Formation pour bien appréhender les prérequis de l'installation de couvertures
A7 - Evaluer la pertinence de la valorisation des fauches de bords de route en méthanisation	20/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les déplacements au maximum pour maintenir l'intérêt économique</li> <li>• Vigilance sur les périodes et fréquences de fauche</li> <li>• Intégrer la possibilité de valoriser les produits de fauche en matériaux biosourcés de construction (isolation paille par exemple)</li> </ul>	 Prise en compte des enjeux biodiversité
A8 - Accompagner des restaurations collectives à travers un défi cuisines		Pas de remarque particulière à ce stade en lien avec l'EES	
A9 - Accompagner la mise en place d'un aménagement foncier forestier, agricole et environnemental	20/07/19	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regrouper le parcellaire en maintenant les haies et les petites parcelles (pour éviter l'augmentation de la surface libre une fois le regroupement effectué)</li> <li>• Intégrer les enjeux de l'eau et de la biodiversité dans les enjeux du schéma directeur</li> </ul>	Pris en compte dans la finalité même de l'action qui vise à agir massivement sur la restauration de la qualité de l'eau en agissant pour un parcellaire plus regroupé mais avec des parcelles de taille moyenne et en replantant du bocage
B1 - Accompagner le développement et la planification de projets territoriaux d'EnR	11/07/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification dans l'organisation de la fiche :                         <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Définir les conditions de mise en œuvre adaptées au territoire</li> </ol>                         - Accompagner l'intégration des potentiels ENR dans les documents d'urbanisme en proposant des recommandations                     </li> </ul>	Pris en compte dans la fiche action




		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les enjeux environnementaux, patrimoniaux, paysagers dans ces recommandations</li> <li>- Etudier la possibilité d'élaborer de schéma de cadrage (SDEnR, OAP, Charte territoriale ...) intégrant les enjeux cités précédemment dans la programmation du territoire et les documents d'urbanisme</li> </ul> <p>3. L'action permettra en outre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De suivre les investissements réalisés, les retombées économiques induites (emplois, fiscalités, dividendes...) et la facture énergétique territoriale</li> <li>- De faire connaître aux acteurs du territoire, la programmation énergétique et les opportunités</li> </ul>	
B2 - Mise en place d'une boucle d'économie circulaire (ou énergétique) sur la ZA du bois de Teillay	20/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer l'écologie industrielle territoriale (EIT)</li> <li>• Prendre en compte des thématiques maîtrise et production de l'énergie, déchets, matières/ressources, transport, récupération de chaleur</li> <li>• Vigilance sur le fait qu'il faut que la CC garde la main sur la démarche et les données au-delà des prestations réalisées par les autres prestataires et partenaires ? Cela assurerait une pérennité de la démarche</li> </ul>	 <p>Le concept d'EIT n'a pas été présenté et expliqué aux élus. Ceci pourra être abordé lors de la mise en œuvre du PCAET</p>
B3 – Accompagner le déploiement d'une dorsale bio-gazière	20/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En lien avec la méthanisation : ajouter la prise en compte de la disponibilité et de la capacité du gisement méthanisable sur le territoire pour éviter les cultures énergétiques ou CIVE (concurrence potentielle avec l'alimentaire et rester cohérent avec les politiques de réduction des déchets à la source.</li> <li>• Prendre en compte les nuisances olfactives et l'impact de l'épandage du digestat sur l'eau et les sols</li> <li>• Traiter les réseaux de chaleur dans la fiche ?</li> </ul>	<p>Fiche spécifique aux réseaux de chaleur (B.9).</p> <p>Les commentaires liés à la méthanisation ont été intégrés dans la fiche B8 (opportunité de nouvelles installations biogaz)</p>
B4 - Accompagner le déploiement d'un vecteur hydrogène décarboné		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux expliciter la technique, l'origine et l'usage que les éventuels co-bénéfices génériques</li> <li>• Préciser si la décarbonation des usages de l'hydrogène sur le territoire est réellement un enjeu</li> <li>• Intégrer la notion de risque et transport de matières dangereuses et faire le lien avec l'urbanisation</li> <li>• Préciser l'usage du projet hydrogène expérimenté</li> </ul>	<p>Pas d'alourdissement de la fiche pour expliquer la technique etc...</p> <p>Notion de risques prise en compte projet par projet</p> <p>Usages électriques dans certains élevages, brique hydrogène pour potentiellement augmenter le niveau d'autoconsommation solaire.</p>




<p>B5 – Développer l'énergie solaire photovoltaïque et étudier les opportunités d'autoconsommations sur les bâtiments publics</p>	<p>20/06/2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le foncier existant, les surfaces déjà artificialisés ou les sols dégradés, délaissés et non utilisables pour l'agriculture... pour implanter des panneaux photovoltaïques</li> <li>• Anticiper le devenir des panneaux en fin de vie et la filière recyclage</li> <li>• Entreprises : ajouter « en travaillant en particulier sur les volets autoconsommation et en levant les contraintes anticipées (toitures en fibrociment à démanteler, structure de la toiture non adaptée ou à renforcer, assurance et risque incendie, ...)</li> <li>• Agriculture : ajouter « en privilégiant l'implantation PV sur du bâti existant pour limiter l'artificialisation du sol et l'impact paysage. En cas de construction neuve, s'assurer que cela est fait en cohérence avec les besoins de l'exploitation (hauteur des bâtiments et impact paysagers) en limitant la consommation d'espace »</li> <li>• Carrières : ajouter « remblais en cohérence avec les objectifs de réhabilitation et les enjeux faune et flore »</li> <li>• Privé : ajouter « en lien avec les ABF »</li> </ul>	
<p>B6 - Faire du potentiel et de l'engagement du territoire pour la transition écologique un levier de développement économique</p>	<p>23/06/2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer un lien avec les actions EIT ; favoriser le secteur éco passe aussi par : les économies d'énergie, l'innovation en EnR, les synergies inter-entreprises, la réduction du temps de transport pour les employés, la mise à dispo de TC, l'adaptation au CC et aux fluctuations de l'énergie...</li> <li>• « Le PCAET comme outil de performance économique local »</li> </ul>	<p>Difficulté de traduction claire et précise dans la fiche action</p>
<p>B7 – Développement des chaudières et réseaux de chaleur bois-énergie</p>	<p>22/06/2019</p>	<p>Contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer bois-énergie par réseau de chaleur</li> <li>• S'assurer que la fiche ne contredit pas les fiches d'autoconsommation d'énergie solaire et de méthanisation (car utilisation envisagée du bois-énergie dans certaines exploitations d'élevage consommatrices)</li> <li>• Ajouter que les réseaux de chaleur seront équipés de systèmes de traitement des fumées et les objectifs de rejets alignés sur les MTD sectoriels</li> <li>• Ajouter un suivi et un reporting des rejets atmosphériques afin de réduire l'impact sur la qualité de l'air</li> <li>• Expliquer le choix des 4 zones dans lesquelles seront installés des réseaux de chaleur biomasse et faire le lien avec la MDE</li> </ul>	<p> Pas de contradiction car choix d'énergie au cas par cas. Systèmes de traitement : supprimés car intégrés dans les obligations réglementaires</p>
<p>B8 – Evaluer les opportunités et la faisabilité de nouvelles installations de production de biogaz</p>	<p>22/06/2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte les CIVE et cultures énergétiques pour les limiter le plus possible pour que la méthanisation soit principalement basée sur les déchets agricoles (et comparer aux autres enjeux du PCAET : légumineuses pour limiter l'épandage d'azote, autonomie alimentaire...)</li> <li>• Prendre en compte dans ces estimations de gisements les objectifs de réduction des déchets et de valorisation à la source de ces produits</li> </ul>	<p> Pris en compte dans la fiche action</p>



		<p>agricoles et alimentaires (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des déchets en industrie, ...) qui viennent diminuer le gisement potentiellement mobilisable dans le futur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier finement les coûts – bénéfices des collectes de ces déchets par rapport à des démarches de compostage ou valorisation sur site, en intégrant les impacts économiques et environnementaux (CO2 par exemple) en particulier liés au transport.</li> <li>• Intégrer les contraintes sur l'urbanisme en lien avec les risques technologiques et sanitaires et les nuisances olfactives...)</li> </ul>	
B9 – Conversion énergétique du site industriel le plus important du territoire	25/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reformuler l'objectif opérationnel « Développer la valorisation énergétique des déchets ultimes » car déchets non ultimes</li> <li>• Ajouter un lien entre le réseau gazier et les unités de méthanisation du territoire permettant l'injection sur le réseau</li> </ul>	
C1 – Soutenir les actions d'animation, sensibilisation et mobilisation de l'association L'Energie des fées	23/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer des actions de sensibilisation au développement d'énergies renouvelables ?</li> </ul>	
C2 - Créer et animer un club climat-énergie territorial	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter la collecte et la centralisation d'actions prises par les différents acteurs pour quantifier ces impacts au niveau du territoire</li> </ul>	
C3 - Impliquer les générations futures en animant un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en compte la qualité de l'air, la réduction des déchets et l'économie circulaire</li> <li>• Intégrer des déplacements vers des centrales PV, chantiers avec matériaux biosourcés, recycleries, ressourceries...)</li> </ul>	 Sauf visites centrales PV etc car thèmes non intégrés au programme
C4 - Préparer le territoire et ses acteurs à l'adaptation au changement climatique	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir la formulation d'une phrase du contexte : la vulnérabilité du territoire au changement climatique fait partie du diagnostic PCAET, des actions concrètes sont attendues</li> <li>• Prendre en compte d'autres domaines et personnes que le secteur agricole</li> <li>• Revoir le descriptif (certains points mentionnés renvoient à des données existantes : ORACLE, à valoriser)</li> </ul>	 L'action est plus orientée vers la mobilisation des acteurs locaux pour identifier plus finement les besoins et encourager à la mise en œuvre d'actions ORACLE pas disponible en Bretagne

C5 - Organiser ou accueillir des temps forts de la transition énergétique et écologique	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacer l'événement lié au bois-énergie par la valorisation du bocage (impliquant une production de bois-énergie)</li> </ul>	
C6 - L'entrée Paysage comme vecteur d'appropriation de la démarche Territoire à Energie Positive par les citoyens	23/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer la thématique dans une OAP directement</li> <li>Remplacer « questionne » par « adresse » (attentes d'un guide d'avoir des solutions plus que des questions)</li> </ul>	 Le référentiel questionne et le guide apportera les réponses
C7 - Animer, piloter, coordonner, suivre et évaluer le projet Territoire a Energie Positive	23/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer le photovoltaïque et la maîtrise de l'énergie dans le pôle énergie-environnement</li> <li>Prendre en compte la société civile dans la mise en œuvre de la démarche ?</li> <li>Vigilance car des moyens seront recherchés pour couvrir des domaines liés à des fiches action où la Roche aux Fées intervient : doute sur la réalisation des actions</li> </ul>	 Recherche de moyens pour les actions
D1 – Pérenniser et renforcer le soutien au covoiturage	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les flux de circulation et axes de rabattement</li> <li>Intégrer une action concrète de développement des PDE auprès des entreprises (même si pas d'obligation, lien avec écologie industrielle et territoriale)</li> <li>Ajouter une communication sur les plateformes existantes sur le territoire</li> <li>Vigilance sur la consommation d'espaces si création de nouvelles aires de covoiturages (privilégier des zones déjà artificialisées)</li> </ul>	 Flux surtout organisés autour de l'axe Rennes - Angers Aires mises en place sur des délaissés bords de routes
D2 - Participer à la rénovation et à la modernisation de la ligne TER Rennes-Châteaubriant	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter un enjeu en lien avec la ligne elle-même (au diesel ?)</li> <li>Prendre en compte la multimodalité et les aires de stationnement à proximité de la gare</li> <li>Vigilance sur la consommation d'espaces liée à ces aires</li> </ul>	 (sauf consommation d'espaces)
D3 – Proposer une offre de service de transport à la demande	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser que des actions de communication ou mise en œuvre n'utilisant pas internet ni les smartphones pourront être mises en place</li> <li>Ajouter l'impact sur la qualité de l'air</li> </ul>	
D4 – Définir une stratégie et des actions de promotions autour de l'usage du vélo	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter : Développer des infrastructures cyclables sécurisées et adaptées ou modifier les infrastructures routières pour donner au vélo plus de place de circulation en sécurité. (faire le lien avec action D5)</li> </ul>	Intégré à l'action suivante (plan vélo territorial)
D5 – Déployer les premiers itinéraires du plan vélo territorial	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter les gains en report modal % par rapport à la voiture ?</li> </ul>	 Indicateur : estimation du report modal

D6 – Réduire les besoins de déplacement	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter un point sur la communication auprès des employeurs et entreprises sur le bénéfice du télétravail dans les espaces locaux</li> <li>• Vigilance sur les enjeux déplacement et transport, à équilibrer avec la revitalisation des centres-bourgs (accessibilité à favoriser en limitant la voiture)</li> </ul>	
D7 – Déployer une première station-service multi-énergies	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la cohérence avec l'action D2 (création d'un nouvel arrêt de train ?)</li> <li>• Vigilance sur les risques technologiques, l'éventuel PPRT et l'enjeu déplacement, éviter que cette station n'attire pas les transporteurs logistiques sur le territoire et donc augmenterait le flux de camions.</li> <li>• Privilégier un endroit fortement fréquenté sur un axe majeur pour éviter les passages par les petits bourgs.</li> <li>• Objectifs de conversion ambitieux (100 véhicules)</li> </ul>	<p>Implantation envisagée sur une ZA existante (800 emplois) avec logistique et proximité d'un échangeur (Angers - Rennes)</p> <p>Objectifs ambitieux, communication et accompagnement nécessaires, incluent véhicules légers, utilitaires entreprises...</p> <p>Risques intégrés dans les conditions de faisabilité</p>
E1 – Pérenniser le service de conseil en énergie partagé	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les chantiers à faible nuisances, les éco-matériaux <u>locaux</u></li> <li>• Ajouter les enjeux de qualité de l'air intérieur (incl. Radon) et de ventilation lors des travaux de rénovation et la valorisation des rénovations réalisées et les gains énergétiques pour favoriser la mise en œuvre d'autres chantiers</li> <li>• Prendre en compte l'amélioration de la santé et le confort des usagers</li> </ul>	
E2 – Accompagner les TPE/PME/PMI dans leur démarche d'efficacité énergétique et vers l'économie circulaire		Pas de remarque particulière à ce stade en lien avec l'EES	
E3 – Mobiliser les entreprises et les professionnels du bâtiment en faveur de la rénovation de l'habitat		Pas de remarque particulière à ce stade en lien avec l'EES	
E4 – Coordonner avec les acteurs locaux, le repérage et l'accompagnement des ménages vulnérables	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter les visites de CMEI, Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur, dont la visite est gratuite sur prescription médicale (bons indicateurs de l'état de précarité d'un foyer en lien avec les maux des logements)</li> </ul>	

E5 – Accompagner la rénovation des logements et animer une plateforme de l'habitat		<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer systématiquement les messages de rénovation avec la ventilation et la maîtrise de l'énergie</li> </ul>	<p>Pris en compte, le conseil et l'accompagnement technique intégreront des enjeux particuliers tels que la qualité de l'air intérieur (ventilation, mobilier, peintures, produits), les matériaux biosourcés et l'adaptation au changement climatique.</p>
E6 – Déployer un projet expérimental smart city de suivi et pilotage des consommations énergétiques de bâtiments publics	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter un lien à l'action E1 conseil en énergie partagé pour phaser le plan d'action des rénovations et travaux (capteurs connectés pour réduire les consommations) ...</li> </ul>	
E7 – Accompagner la programmation de la rénovation des logements sociaux communaux	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter la typologie d'énergie utilisée dans ces logements</li> <li>Intégrer de la sensibilisation envers les gestionnaires d'immeubles concernant la maîtrise de l'énergie et ventilation</li> <li>Ajouter qu'il faut aussi cibler le remplacement des chaufferies fioul (réseau de chaleur ou développement d'EnR (PV, solaire thermique, ...))</li> <li>Ajouter le changement de systèmes de chauffage et l'amélioration du confort et de la santé des occupants dans les objectifs</li> </ul>	<p></p> <p>Pas d'infos sur la typologie d'énergie. Petites maisons individuelles (logements communaux Chauffage inclus dans le terme « rénovation »</p>
E8 – Soutenir une action d'auto-réhabilitation avec les compagnons bâtisseurs	25/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajouter la valorisation des actions, gains financiers et sanitaires des travaux effectués</li> </ul>	
E9 – Animer une opération Trak O Watt de maîtrise des consommations d'électricité	22/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser la cible des actions (les personnes en précarité énergétique ne sont pas forcément celles qui consomment le plus mal)</li> <li>Ajouter un défi famille à énergie positive (sur un panel représentatif de toutes les franges de la population pour maximiser ensuite l'impact des retours d'expérience)</li> <li>Ajouter les des gains potentiels en cas de rénovation énergétique (calcul du ROI)</li> </ul>	<p>Lien avec action sur la MDE Pas de défi famille à énergie positive en Bretagne, Track O Watt fait office. Track O Watt ne renvoie pas forcément sur des travaux de rénovation (ROI à relier avec action de rénovation)</p>

---

F1 – Mettre en œuvre un projet territoire économe en ressources	23/06/2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ajouter des actions plus spécifiques, notamment en cas de réponse négative à l'appel à projet (Territoire Econome en Ressources) :<ul style="list-style-type: none"><li>- Diagnostic de réduction des déchets en entreprise, chez les particuliers, en restaurations</li><li>- Développement de ressourceries et recycleries avec acteurs de l'ESS locaux</li><li>- Étudier la possibilité de modifier les déchetteries pour développer les zones de don et de réemploi (en direct ou via des associations)</li></ul></li><li>• Valoriser les associations locales dans les actions</li></ul>	La projet TER sera une continuité du programme ZDZG avec une orientation plus ressources mais les actions du ZDZG seront poursuivies. Pas d'engagement sur les actions que le SMICTOM développera
F2 – Actions du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage			

---

## 7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE

La démarche d'évaluation et d'amélioration des actions présentées dans la section précédente a permis de réduire au maximum les effets négatifs de la programmation du plan sur l'environnement. Le programme d'actions ayant été finalisé, il convient désormais d'analyser les effets notables et probables de la mise en œuvre du PCAET tel que défini, qu'ils soient positifs ou négatifs grâce à la comparaison avec les tendances de l'environnement en l'absence de plan.

Conformément au point 3a de l'article R122-20 du code de l'environnement, les incidences sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages doivent, s'il y a lieu, être analysés.

Pour être le plus exhaustif possible, chaque action a été confrontée à chacune des thématiques présentées dans l'état initial de l'environnement. Cette analyse se présente sous la forme des tableaux suivants

### 7.1 Analyse du programme d'actions du PCAET

Les tableaux suivants détaillent l'impact de chaque action du PCAET de Roche aux Fées Communauté sur les différentes thématiques environnementales. A noter que les actions présentées intègrent les mesures ERC qui ont été incluses dans les fiches actions.

Il s'agit donc des effets probables et résiduels du PCAET sur l'environnement.

Une évaluation semi-quantitative a été également intégrée afin d'évaluer l'intensité attendue de l'action sur la thématique environnementale. Ces éléments sont donnés à titre indicatif afin d'évaluer globalement la stratégie et ses effets. Ils ne peuvent pas être liés directement aux objectifs chiffrés du PCAET en raison des incertitudes et du niveau de détail des actions. Des études d'impacts spécifiques seront nécessaires (conformément au Code de l'Environnement ou aux attentes spécifiques de l'Autorité Environnementale) pour quantifier précisément l'intensité des impacts des différentes actions (exemple Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires pour les ICPE ou évaluation de la dispersion des odeurs par modélisation dans le cas des installations de méthanisation). L'échelle de quantification des impacts est présentée ci-dessous :

Tableau 30 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts

++	Amélioration significative de l'enjeu environnemental du territoire
+	Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
0	Pas d'impact attendu de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
-	Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
--	Dégradation significative de l'enjeu environnemental du territoire
i	Doute subsiste pour évaluer l'impact / action non suffisamment détaillée pour conclure sur l'impact sur cet enjeu (utilisé principalement pour la version de travail)

## 7.2 Analyse du programme d'actions du PCAET

### 7.2.1 Orientation A : Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une animation bas carbone

Orientations	Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une animation bas carbone								
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9
Actions	Accompagner une méthanisation vertueuse pour en faire un levier vers l'agroécologie	Accompagner les dynamiques collectives agricoles de transition sur le territoire	Accompagner la création d'un réseau de fermes bas carbone via des bilans gaz à effet de serre	Reconquérir un maillage bocager répondant aux enjeux écologiques multiples	Accompagner une mobilisation durable et raisonnée de la ressource bocagère en bois énergie et bois d'œuvre	Réduire les émissions de GES et d'ammoniac en encourageant la couverture des fosses agricoles	Evaluer la pertinence de la valorisation des fauches de bords de route en méthanisation	Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Accompagner la mise en place d'un aménagement foncier agricole forestier et environnemental
Thématique environnementale à étudier									
Milieu physique									
Les sols	0	i	i	+	0	0	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	-	i	i	+	0	0	-	0	+
Eaux superficielles	-	i	i	+	0	0	-	0	++
Qualité de l'air	0	i	++	-	-	++	0	+	+
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	i	++	++	+	++	0	+	+
Milieu naturel									
Diversité biologique	0	i	i	+	+	0	+	0	+
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Continuités écologiques	0	i	i	++	+	0	+	0	++
Milieu humain									
Santé	0	0	0	-	-	0	0	+	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	+	+	+	+	+	+	+	0	+
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestion des déchets									
Déchets	+	i	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacement, infrastructures et transports									
Déplacement	0	0	0	0	0	0	0	+	0
Risques et Nuisances									
Risques naturels	0	i	i	+	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	i	0	0	0	0	0	0	0
Bruit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	-	i	0	0	0	+	-	0	0
Paysages									
Paysages	0	i	i	+	0	0	0	0	+
Commentaires, questions	Impacts de l'épandage des digestats à maîtriser	Manque de détails précis sur l'opérationnalisation de l'action pour évaluer l'impact de l'action sur les diverses thématiques	Manque de détails précis pour évaluer l'impact de l'action sur les diverses thématiques	Si exploitation du bois en bois-énergie, impact potentiel sur la qualité de l'air (lié à la combustion) et la santé	Si exploitation du bois en bois-énergie, impact potentiel sur la qualité de l'air (lié à la combustion) et la santé		Odeurs liées à la méthanisation Impact positif de l'export des fauches sur l'eau des fossés mais impact de l'épandage des digestats à maîtriser		

## 7.2.2 Orientation B : Développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables comme supports de création de richesses locales

Orientations	Développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables comme supports de création de richesses locales								
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9
Actions	Accompagner le développement et la planification de projets territoriaux d'EnR	Mettre en place une boucle d'économie circulaire sur la ZA du bois de Teillay	Accompagner le déploiement d'une dorsale bio-gazière	Accompagner le déploiement d'un vecteur hydrogène décarboné	Développer l'énergie solaire photovoltaïque et étudier les opportunités d'autoconsommation sur les bâtiments publics	Faire du potentiel et de l'engagement du territoire pour la transition écologique un levier de développement économique énergie	Développement des chaudières et réseaux de chaleur bois-énergie	Evaluer les opportunités et la faisabilité de nouvelles installations de production de biogaz	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Thématique environnementale à étudier									
Milieu physique									
Les sols	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0	0	0	0	+
Eaux souterraines	0	0	-	0	0	0	0	0	0
Eaux superficielles	0	0	-	0	0	0	0	0	0
Qualité de l'air	+	+	+	+	+	0	-	+	+
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	+	++	+	+	0	+	+	++
Milieu naturel									
Diversité biologique	-	0	-	0	0	0	0	0	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Continuités écologiques	-	0	0	0	0	0	0	0	0
Milieu humain									
Santé	0	0	0	0	0	0	-	0	+
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	++	+	+	+	++	++	+	+	+
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	-	0	0	0	0	0	0
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestion des déchets									
Déchets	0	+	+	0	0	0	0	+	0
Assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacement, infrastructures et transports									
Déplacement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risques et Nuisances									
Risques naturels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	-	-	0	0	0	-	-
Bruit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	-	0	0	0	0	-	0
Paysages									
Paysages	-	0	0	0	0	0	0	0	0
Commentaires, questions	Impact négatif potentiel de l'éolien sur la faune volante et les continuités, le paysage		Risque technologique lié à la dorsale biogazière à anticiper Effets sur le bruit, la diversité biologique et l'aménagement liés aux travaux d'installation du réseau	Risques liés au transport de matières dangereuses (mais restant limité car la consommation est attendue sur le lieu de production)	Pas d'effets sur le patrimoine car un accompagnement pour faciliter l'intégration des paysages des projets solaires notamment dans les secteurs sauvegardés est prévu.		Impact négatif même si réduction avec des systèmes de traitement et un reporting des rejets	Risque technologique lié au réseau de biogaz	Risque technologique lié au réseau de gaz à anticiper



### 7.2.3 Orientation C : Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air

Orientations	Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air						
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Actions	Soutenir les actions d'animation, sensibilisation et mobilisation de l'association L'Energie des fées	Créer et animer un club climat-énergie territorial	Impliquer les générations futures en animant un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable	Préparer le territoire et ses acteurs à l'adaptation au changement climatique	Organiser ou accueillir des temps forts de la transition énergétique et écologique	L'entrée Paysage comme vecteur d'appropriation de la démarche Territoire A Energie Positive par les citoyens	Animer, piloter, coordonner, suivre et évaluer le projet Territoire a Energie Positive
Thématique environnementale à étudier							
Milieu physique							
Les sols	0	0	0	0	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	+	0	0	0	0
Eaux superficielles	0	0	+	0	0	0	0
Qualité de l'air	+	0	+	0	0	0	+
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	+	+	++	+		+
Milieu naturel							
Diversité biologique	0	0	+	0	0	0	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)	0	0	+	0	0	0	0
Continuités écologiques	0	0	+	0	+	0	+
Milieu humain							
Santé	0	0	0	0	0	0	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	0	+	+	+	+	0	+
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	++	0	0	0	0	+	+
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0	0	0
Gestion des déchets							
Déchets	0	0	1	0	0	0	0
Assainissement	0	0	0	0	0	0	0
Déplacement, infrastructures et transports							
Déplacement	0	0	0	0	0	0	+
Risques et Nuisances							
Risques naturels	0	0	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	0	0	0	0
Bruit	0	0	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	0	0	0
Paysages							
Paysages	0	0	+	0	0	+	0
Commentaires, questions	Pas assez de détails précis pour évaluer des effets potentiels sur d'autres thématiques						

## 7.2.4 Orientation D : Contribuer à une mobilité décarbonée

Orientations	Contribuer à une mobilité décarbonée						
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7
Actions	Pérenniser et renforcer le soutien au covoiturage	Participer à la rénovation et à la modernisation de la ligne TER Rennes-Châteaubriant	Proposer une offre de service de transport à la demande	Définir une stratégie et des actions de promotions autour de l'usage du vélo	Déployer les premiers itinéraires du plan vélo territorial	Déployer des solutions contribuant à limiter les besoins de déplacement	Déployer une première station-service multi-énergies
Thématique environnementale à étudier							
Milieu physique							
Les sols	0	0	0	0	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	0	0	0	0	0
Eaux superficielles	0	0	0	0	0	0	0
Qualité de l'air	+	+	+	++	++	++	+
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	+	+	++	++	++	+
Milieu naturel							
Diversité biologique	0	0	0	0	0	0	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)	0	0	0	0	0	0	0
Continuités écologiques	+	0	0	+	+	+	0
Milieu humain							
Santé	0	0	0	+	+	0	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	0	0	0	0	0	+	+
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	0	0	0	+	-
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0	0	0
Gestion des déchets							
Déchets	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement	0	0	0	0	0	0	0
Déplacement, infrastructures et transports							
Déplacement	++	++	+	++	++	++	+
Risques et Nuisances							
Risques naturels	0	0	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	0	0	0	-
Bruit	0	0	0	+	+	+	
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	0	0	0
Paysages							
Paysages	0	0	0	0	0	0	0
Commentaires, questions							Effets négatifs liés à la construction de la station et au risque technologique lié à l'hydrogène et au biogaz limitant potentiellement l'urbanisation. La station sera toutefois construite sur une zone urbanisée

## 7.2.5 Orientation E : Diminuer et optimiser les consommations énergétiques

Orientations	Diminuer et optimiser les consommations énergétiques								
	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9
Actions	Pérenniser le service de Conseil en Energie Partagée	Accompagner les TPE/PME/PMI dans leur démarche d'efficacité énergétique et vers l'économie circulaire	Mobiliser les entreprises et les professionnels du bâtiment en faveur de la rénovation de l'habitat	Coordonner avec les acteurs locaux, le repérage et l'accompagnement des ménages vulnérables	Accompagner la rénovation des logements et animer une plateforme de l'habitat	Déployer un projet expérimental smart city de suivi et pilotage des consommations énergétiques de bâtiments publics	Accompagner la programmation de la rénovation des logements communaux	Soutenir une action d'auto-réhabilitation avec les compagnons bâtisseurs	Animer une opération Track O Watt de maîtrise des consommations d'électricité
Thématique environnementale à étudier									
Milieu physique									
Les sols	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	+	0	0	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	+	0	0	0	0	0	0	0	0
Eaux superficielles	+	0	0	0	0	0	0	0	0
Qualité de l'air	+	+	+	+	+	0	+	+	0
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	+	+	+	+	0	+	+	+
Milieu naturel									
Diversité biologique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Continuités écologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Milieu humain									
Santé	+	0	0	+	+	0	+	+	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	+	++	+	0	0	++	0	0	0
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	+	0	++	+	+	0	+	+	0
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestion des déchets									
Déchets	0	+	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déplacement, infrastructures et transports									
Déplacement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risques et Nuisances									
Risques naturels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bruit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paysages									
Paysages	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## 7.2.6 Orientation F : Orienter la gestion des ressources et des déchets vers une démarche d'économie circulaire

Orientations	Orienter la gestion des ressources et des déchets vers une démarche d'économie circulaire				
	F1	F2	F3	F4	F5
Actions	Mettre en œuvre un projet Territoire Econome en Ressources	Actions du programme ZDZG de réduction et tri à la source des biodéchets	Actions du programme ZDZG pour favoriser le réemploi et l'évitement	Actions du programme ZDZG pour maximiser le taux de recyclage des déchets	Actions du programme ZDZG pour favoriser la valorisation énergétique des déchets
<b>Thématique environnementale à étudier</b>					
<b>Milieu physique</b>					
Les sols	0	+	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	0	0	0
Eaux superficielles	0	0	0	0	0
Qualité de l'air	0	+	+	+	+
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	+	+	+	+
<b>Milieu naturel</b>					
Diversité biologique	0	0	0	0	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)	0	0	0	0	0
Continuités écologiques	0	0	0	0	0
<b>Milieu humain</b>					
Santé	0	0	0	0	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	0	0	+	0	0
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	0	0	0
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0
<b>Gestion des déchets</b>					
Déchets	++	++	++	++	++
Assainissement	0	0	0	0	0
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>					
Déplacement	0	0	0	0	0
<b>Risques et Nuisances</b>					
Risques naturels	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	0	0
Bruit	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	0
<b>Paysages</b>					
Paysages	0	0	0	0	0

### 7.3 Profil du PCAET

#### Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales

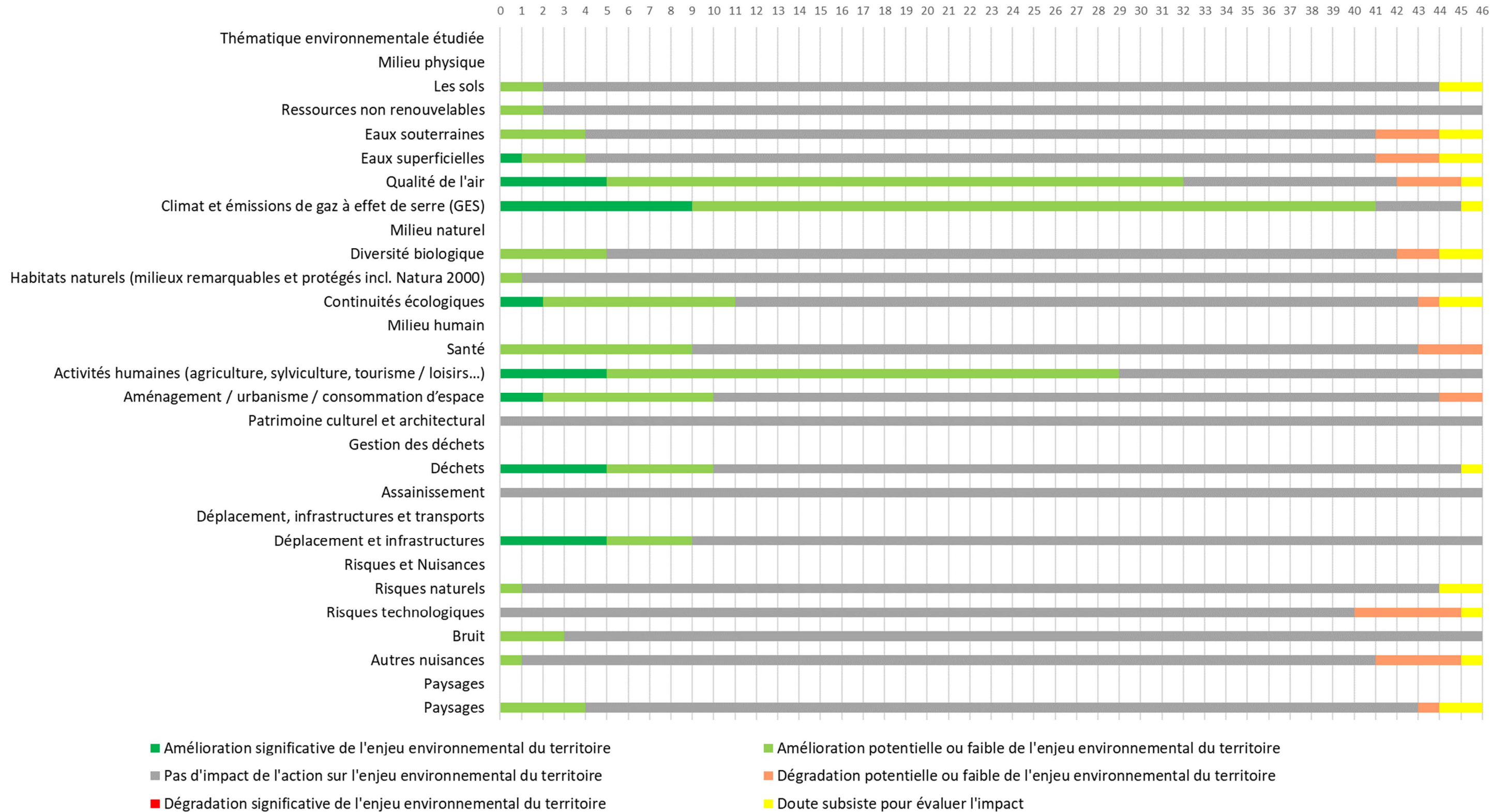


Figure 8 : Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales

La Figure 8 permet de synthétiser les incidences à attendre du PCAET de Roche aux Fées Communauté sur les différentes thématiques étudiées et de donner un 'profil' à ce PCAET. Il apparaît que les thématiques de la qualité de l'air, du climat et des gaz à effet de serre (GES) : entre atténuation des GES (déplacement, développement des EnR...) et amélioration de la qualité de l'air, sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action du territoire mis en lumière à l'issue du diagnostic.

En parallèle, de nombreux co-bénéfices sur d'autres thématiques (incluant des enjeux forts identifiés sur le territoire, Tableau 25) apparaissent : activités humaines, en lien avec les énergies renouvelables, continuités écologiques, déchets, déplacements, aménagement, en lien avec la rénovation du bâti,...

Il convient toutefois de noter que certains enjeux forts susceptibles d'être dégradés par le changement climatique ou les pratiques actuelles, sont relativement peu adressés au travers des actions : eaux souterraines, eaux superficielles et sols notamment. La thématique de l'eau est néanmoins encadrée par les syndicats de bassins ou de rivières et divers documents que sont le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Vilaine.

Les incidences potentiellement négatives concernent principalement la méthanisation et le biogaz pour les impacts sur l'eau, les risques technologiques et autres nuisances, et le bois-énergie pour l'impact sur la qualité de l'air et la santé.

Les doutes subsistants (en jaune dans le graphique et les tableaux) ne sont pas susceptibles de modifier le profil du PCAET de manière négative car l'impact ne peut pas être évalué par manque de détail. L'impact sera potentiellement positif sur les compartiments environnementaux ou différentes thématiques si celles-ci sont traitées dans les actions concernées.

Il conviendra d'être vigilant sur ces actions afin que les enjeux soient bien intégrés même si ces démarches ne font pas l'objet d'une évaluation environnementale réglementaire.

## 7.4 Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales

Les sections suivantes présentent la temporalité et le caractère permanent ou temporaire des incidences des actions du PCAET sur l'environnement.

## 7.4.1 Caractère des incidences du PCAET

### 7.4.1.1 Orientation A

Orientations		Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une animation bas carbone								
		A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9
Actions		Accompagner une méthanisation vertueuse pour en faire un levier vers l'agroécologie	Accompagner les dynamiques collectives agricoles de transition sur le territoire	Accompagner la création d'un réseau de fermes bas carbone via des bilans gaz à effet de serre	Reconquérir un maillage bocager répondant aux enjeux écologiques multiples	Accompagner une mobilisation durable et raisonnée de la ressource bocagère en bois énergie et bois d'œuvre	Réduire les émissions de GES et d'ammoniac en encourageant la couverture des fosses agricoles	Evaluer la pertinence de la valorisation des fauches de bords de route en méthanisation	Erreur ! Source du renvoi introuvable.	Accompagner la mise en place d'un aménagement foncier agricole forestier et environnemental
Thématique environnementale à étudier										
Milieu physique										
Les sols			i	i	Direct					
Ressources non renouvelables										
Eaux souterraines		Indirect	i	i	Direct			Indirect		Indirect
Eaux superficielles		Indirect	i	i	Direct			Indirect		Indirect
Qualité de l'air			i	Indirect	Indirect	Direct	Direct		Direct	Indirect
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)		Indirect	i	Indirect	Direct	Direct	Direct		Direct	Indirect
Milieu naturel										
Diversité biologique			i	i	Direct	Direct		Indirect		Indirect
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)										
Continuités écologiques			i	i	Direct	Direct				Indirect
Milieu humain										
Santé					Indirect	Indirect			Direct	
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)		Indirect	Indirect	Indirect	Direct	Direct	Direct	Indirect		Indirect
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace										
Patrimoine culturel, architectural et archéologique										
Gestion des déchets										
Déchets		Indirect	i							
Assainissement										
Déplacement, infrastructures et transports										
Déplacement									Direct	
Risques et Nuisances										
Risques naturels			i	i	Indirect					
Risques technologiques			i							
Bruit										
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)		Indirect	i				Direct	Indirect		
Paysages										
Paysages			i	i	Direct					Indirect
Commentaires, questions		Indirect car accompagnement : état des lieux, définition cahier des charges, communication...	Indirect car accompagnement dans la définition d'un plan d'actions	Indirect car accompagnement et diagnostics en premier lieu	Indirect via l'utilisation du bois dans la filière bois-énergie Effet indirect sur le risque d'érosion			Indirect car étude de pertinence, constitution groupe de travail		Indirect car action d'accompagnement et AFAFE pas encore mis en place

7.4.1.2 Orientation B

Orientations	Développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables comme supports de création de richesses locales								
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9
Actions	Accompagner le développement et la planification de projets territoriaux d'EnR	Mettre en place une boucle d'économie circulaire sur la ZA du bois de Teillay	Accompagner le déploiement d'une dorsale bio-gazière	Accompagner le déploiement d'un vecteur hydrogène décarboné	Développer l'énergie solaire photovoltaïque et étudier les opportunités d'autoconsommation sur les bâtiments publics	Faire du potentiel et de l'engagement du territoire pour la transition écologique un levier de développement économique énergie	Développement des chaudières et réseaux de chaleur bois-énergie	Evaluer les opportunités et la faisabilité de nouvelles installations de production de biogaz	Erreur ! Source du renvoi introuvable.
Thématique environnementale à étudier									
Milieu physique									
Les sols									
Ressources non renouvelables									
Eaux souterraines			Indirect						
Eaux superficielles			Indirect						
Qualité de l'air	Indirect	Direct	Direct	Direct	Direct		Direct	Indirect	Direct
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect	Direct	Direct	Direct	Direct		Direct	Indirect	Direct
Milieu naturel									
Diversité biologique	Indirect		Direct						
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)									
Continuités écologiques	Indirect								
Milieu humain									
Santé							Direct		Indirect
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Indirect	Direct	Direct	Direct	Direct	Indirect	Direct	Indirect	Direct
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			Direct						
Patrimoine culturel, architectural et archéologique									
Gestion des déchets									
Déchets		Direct	Indirect					Indirect	
Assainissement									
Déplacement, infrastructures et transports									
Déplacement									
Risques et Nuisances									
Risques naturels									
Risques technologiques			Direct	Direct				Indirect	Direct
Bruit									
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)			Indirect					Indirect	
Paysages									
Paysages	Indirect								
Commentaires, questions	Indirect car action d'accompagnement		Effets indirects liés au développement de la méthanisation pour injecter du biogaz dans la dorsale			Indirect car actions de prospection, amélioration des connaissances des filières, entreprises, besoins...		Indirect car étude d'opportunité et de faisabilité, anticipation du développement de la méthanisation	Indirect, via la réduction d'utilisation de charbon et fioul pour du gaz et des CSR



7.4.1.3 Orientation C

Orientations	Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air						
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Actions	Soutenir les actions d'animation, sensibilisation et mobilisation de l'association L'Energie des fées	Créer et animer un club climat-énergie territorial	Impliquer les générations futures en animant un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable	Préparer le territoire et ses acteurs à l'adaptation au changement climatique	Organiser ou accueillir des temps forts de la transition énergétique et écologique	L'entrée Paysage comme vecteur d'appropriation de la démarche Territoire A Energie Positive par les citoyens	Animer, piloter, coordonner, suivre et évaluer le projet Territoire a Energie Positive
Thématique environnementale à étudier							
Milieu physique							
Les sols							
Ressources non renouvelables							
Eaux souterraines			Indirect				
Eaux superficielles			Indirect				
Qualité de l'air	Indirect		Indirect				Indirect
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect		Indirect
Milieu naturel							
Diversité biologique			Indirect				
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)			Indirect				
Continuités écologiques			Indirect		Indirect		Indirect
Milieu humain							
Santé							
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)		Indirect	Indirect	Indirect	Indirect		Indirect
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Indirect					Indirect	Indirect
Patrimoine culturel, architectural et archéologique							
Gestion des déchets							
Déchets							
Assainissement							
Déplacement, infrastructures et transports							
Déplacement							Indirect
Risques et Nuisances							
Risques naturels							
Risques technologiques							
Bruit							
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)							
Paysages							
Paysages			Indirect			Indirect	
Commentaires, questions	Indirect car sensibilisation et communication	Indirect car club à mettre en place puis temps de travail, programme, proposition d'actions ...	Indirect car interventions de sensibilisation	Indirect car prise de contact, recensement, retour d'expériences, synthèse de résultat, définition d'actions...	Indirect car groupe de travail, accueil d'événements...	Indirect, via le référentiel des paysages et un guide de recommandations	Indirect car animation, suivi, liste des ressources etc de la démarche TEPOS

#### 7.4.1.4 Orientation D

Orientations		Contribuer à une mobilité décarbonée						
		D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7
Actions	Pérenniser et renforcer le soutien au covoiturage	Participer à la rénovation et à la modernisation de la ligne TER Rennes-Châteaubriant	Proposer une offre de service de transport à la demande	Définir une stratégie et des actions de promotions autour de l'usage du vélo	Déployer les premiers itinéraires du plan vélo territorial	Déployer des solutions contribuant à limiter les besoins de déplacement	Déployer une première station-service multi-énergies	
Thématique environnementale à étudier								
Milieu physique								
Les sols								
Ressources non renouvelables								
Eaux souterraines								
Eaux superficielles								
Qualité de l'air	Indirect	Direct	Direct	Indirect	Indirect	Direct	Direct	
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect	Direct	Direct	Indirect	Indirect	Direct	Direct	
Milieu naturel								
Diversité biologique								
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)								
Continuités écologiques	Indirect			Indirect	Indirect	Indirect		
Milieu humain								
Santé								
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)				Indirect	Indirect	Direct	Direct	
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace						Direct	Direct	
Patrimoine culturel, architectural et archéologique								
Gestion des déchets								
Déchets								
Assainissement								
Déplacement, infrastructures et transports								
Déplacement	Indirect	Direct	Direct	Indirect	Indirect	Direct	Direct	
Risques et Nuisances								
Risques naturels								
Risques technologiques							Direct	
Bruit				Indirect	Indirect	Direct		
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)								
Paysages								
Paysages								
Commentaires, questions	Indirect car essentiellement communication et valorisation du covoiturage			Indirect car action de promotion, aide financière, sécurisation etc pour encourager le recours au vélo		Indirect car réalisation et suivi d'une liaison	Indirect car la réduction des déplacements, donc du trafic, des collisions etc améliore les continuités	

7.4.1.5 Orientation E

Orientations		Diminuer et optimiser les consommations énergétiques								
		E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9
Actions		Pérenniser le service de Conseil en Energie Partagée	Accompagner les TPE/PME/PMI dans leur démarche d'efficacité énergétique et vers l'économie circulaire	Mobiliser les entreprises et les professionnels du bâtiment en faveur de la rénovation de l'habitat	Coordonner avec les acteurs locaux, le repérage et l'accompagnement des ménages vulnérables	Accompagner la rénovation des logements et animer une plateforme de l'habitat	Déployer un projet expérimental smart city de suivi et pilotage des consommations énergétiques de bâtiments publics	Accompagner la programmation de la rénovation des logements communaux	Soutenir une action d'auto-réhabilitation avec les compagnons bâtisseurs	Animer une opération Track O Watt de maîtrise des consommations d'électricité
Thématique environnementale à étudier										
Milieu physique										
Les sols										
Ressources non renouvelables										
Eaux souterraines										
Eaux superficielles										
Qualité de l'air										
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)										
Milieu naturel										
Diversité biologique										
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)										
Continuités écologiques										
Milieu humain										
Santé										
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)										
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace										
Patrimoine culturel, architectural et archéologique										
Gestion des déchets										
Déchets										
Assainissement										
Déplacement, infrastructures et transports										
Déplacement										
Risques et Nuisances										
Risques naturels										
Risques technologiques										
Bruit										
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)										
Paysages										
Paysages										
Commentaires, questions		Indirect car action de suivi, accompagnement, conseil, animation, communication...	Indirect car animations, concertation, construction d'un programme d'accompagnement, sensibilisation...	Indirect car informations, valorisation, mise en place de démarches, réunions ...	Indirect car état des lieux, coordination d'acteurs, sensibilisation, informations outils...	Indirect car conseil et accompagnement (technique, financier...)	Indirect car évaluation de la pertinence du projet (installation des équipements dans un second temps selon résultats)			

7.4.1.6 Orientation F

Orientations	Orienter la gestion des ressources et des déchets vers une démarche d'économie circulaire				
	F1	F2	F3	F4	F5
Actions	Mettre en œuvre un projet territoire économe en ressources	Actions du programme ZDZG de réduction et tri à la source des biodéchets	Actions du programme ZDZG pour favoriser le réemploi et l'évitement	Actions du programme ZDZG pour maximiser le taux de recyclages des déchets	Actions du programme ZDZG pour favoriser la valorisation énergétique des déchets
<b>Thématique environnementale à étudier</b>					
<b>Milieu physique</b>					
Les sols		Indirect			
Ressources non renouvelables					
Eaux souterraines					
Eaux superficielles					
Qualité de l'air		Direct	Direct	Direct	Direct
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect	Direct	Direct	Direct	Direct
<b>Milieu naturel</b>					
Diversité biologique					
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)					
Continuités écologiques					
<b>Milieu humain</b>					
Santé					
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			Direct		
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace					
Patrimoine culturel, architectural et archéologique					
<b>Gestion des déchets</b>					
Déchets	Indirect	Direct	Direct	Direct	Direct
Assainissement					
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>					
Déplacement					
<b>Risques et Nuisances</b>					
Risques naturels					
Risques technologiques					
Bruit					
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)					
<b>Paysages</b>					
Paysages					
Commentaires, questions	Indirect car dépend de la réponse à l'appel à projet ADEME "Territoires Economes en Ressources"	Indirect via utilisation du compost ou broyat sur les sols			

## 7.4.2 Temporalité des incidences

### 7.4.2.1 Orientation A

Orientations		Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une animation bas carbone								
		A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9
Actions		Accompagner une méthanisation vertueuse pour en faire un levier vers l'agroécologie	Accompagner les dynamiques collectives agricoles de transition sur le territoire	Accompagner la création d'un réseau de fermes bas carbone via des bilans gaz à effet de serre	Reconquérir un maillage bocager répondant aux enjeux écologiques multiples	Accompagner une mobilisation durable et raisonnée de la ressource bocagère en bois énergie et bois d'œuvre	Réduire les émissions de GES et d'ammoniac en encourageant la couverture des fosses agricoles	Evaluer la pertinence de la valorisation des fauches de bords de route en méthanisation	Déclinaison du défi cuisine à alimentation positive	Accompagner la mise en place d'un aménagement foncier agricole forestier et environnemental
Thématique environnementale à étudier										
Milieu physique										
Les sols			i	i	Permanent					
Ressources non renouvelables										
Eaux souterraines	Permanent	i	i	Permanent				Permanent		Permanent
Eaux superficielles	Permanent	i	i	Permanent				Permanent		Permanent
Qualité de l'air		i	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent		Temporaire	Permanent
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	i	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent		Temporaire	Permanent
Milieu naturel										
Diversité biologique		i	i	Permanent				Permanent		Permanent
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)										
Continuités écologiques		i	i	Permanent						Permanent
Milieu humain										
Santé					Permanent	Permanent			Temporaire	
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent		Permanent
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace										
Patrimoine culturel, architectural et archéologique										
Gestion des déchets										
Déchets	Permanent	i								
Assainissement										
Déplacement, infrastructures et transports										
Déplacement									Temporaire	
Risques et Nuisances										
Risques naturels		i	i	Permanent						
Risques technologiques		i								
Bruit										
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	Permanent	i					Permanent	Permanent		
Paysages										
Paysages		i	i	Permanent						Permanent
Commentaires, questions									Temporaire car effets limités à la durée du défi	

7.4.2.2 Orientation B

Orientations	Développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables comme supports de création de richesses locales								
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9
Actions	Accompagner le développement et la planification de projets territoriaux d'EnR	Mise en place d'une boucle d'économie circulaire sur la ZA du bois de Teillay	Accompagner le déploiement d'une dorsale bio-gazière	Accompagner le déploiement d'un vecteur hydrogène décarboné	Développer l'énergie solaire photovoltaïque et étudier les opportunités d'autoconsommation sur les bâtiments publics	Faire du potentiel et de l'engagement du territoire pour la transition écologique un levier de développement économique énergie	Développement des chaudières et réseaux de chaleur bois-énergie	Evaluer les opportunités et la faisabilité de nouvelles installations de production de biogaz	Conversion du site industriel le plus important du territoire
Thématique environnementale à étudier									
Milieu physique									
Les sols									
Ressources non renouvelables									
Eaux souterraines									
Eaux superficielles									
Qualité de l'air									
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)									
Milieu naturel									
Diversité biologique									
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)									
Continuités écologiques									
Milieu humain									
Santé									
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)									
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace									
Patrimoine culturel, architectural et archéologique									
Gestion des déchets									
Déchets									
Assainissement									
Déplacement, infrastructures et transports									
Déplacement									
Risques et Nuisances									
Risques naturels									
Risques technologiques									
Bruit									
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)									
Paysages									
Paysages									
Commentaires, questions									

7.4.2.3 Orientation C

Orientations	Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air						
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7
Actions	Soutenir les actions d'animation, sensibilisation et mobilisation de l'association L'Energie des fées	Créer et animer un club climat-énergie territorial	Impliquer les générations futures en animant un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable	Préparer le territoire et ses acteurs à l'adaptation au changement climatique	Organiser ou accueillir des temps forts de la transition énergétique et écologique	L'entrée Paysage comme vecteur d'appropriation de la démarche Territoire A Energie Positive par les citoyens	Animer, piloter, coordonner, suivre et évaluer le projet Territoire a Energie Positive
Thématique environnementale à étudier							
Milieu physique							
Les sols							
Ressources non renouvelables							
Eaux souterraines							
Eaux superficielles							
Qualité de l'air							
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)							
Milieu naturel							
Diversité biologique							
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)							
Continuités écologiques							
Milieu humain							
Santé							
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)							
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace							
Patrimoine culturel, architectural et archéologique							
Gestion des déchets							
Déchets							
Assainissement							
Déplacement, infrastructures et transports							
Déplacement							
Risques et Nuisances							
Risques naturels							
Risques technologiques							
Bruit							
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)							
Paysages							
Paysages							
Commentaires, questions							

#### 7.4.2.4 Orientation D

Orientations		Contribuer à une mobilité décarbonée						
		D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7
Actions		Pérenniser et renforcer le soutien au covoiturage	Participer à la rénovation et à la modernisation de la ligne TER Rennes-Châteaubriant	Proposer une offre de service de transport à la demande	Définir une stratégie et des actions de promotions autour de l'usage du vélo	Déployer les premiers itinéraires du plan vélo territorial	Déployer des solutions contribuant à limiter les besoins de déplacement	Déployer une première station-service multi-énergies
Thématique environnementale à étudier								
Milieu physique								
Les sols								
Ressources non renouvelables								
Eaux souterraines								
Eaux superficielles								
Qualité de l'air		Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)		Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Milieu naturel								
Diversité biologique								
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)								
Continuités écologiques		Permanent			Permanent	Permanent	Permanent	
Milieu humain								
Santé								
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)					Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace							Permanent	Permanent
Patrimoine culturel, architectural et archéologique								
Gestion des déchets								
Déchets								
Assainissement								
Déplacement, infrastructures et transports								
Déplacement		Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Risques et Nuisances								
Risques naturels								
Risques technologiques								Permanent
Bruit					Permanent	Permanent	Permanent	
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)								
Paysages								
Paysages								



7.4.2.5 Orientation E

Orientations		Diminuer et optimiser les consommations énergétiques								
		E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9
Actions		Pérenniser le service de Conseil en Energie Partagée	Accompagner les TPE/PME/PMI dans leur démarche d'efficacité énergétique et vers l'économie circulaire	Mobiliser les entreprises et les professionnels du bâtiment en faveur de la rénovation de l'habitat	Coordonner avec les acteurs locaux, le repérage et l'accompagnement des ménages vulnérables	Accompagner la rénovation des logements et animer une plateforme de l'habitat	Déployer un projet expérimental smart city de suivi et pilotage des consommations énergétiques de bâtiments publics	Accompagner la programmation de la rénovation des logements communaux	Soutenir une action d'auto-réhabilitation avec les compagnons bâtisseurs	Animer une opération Track O Watt de maîtrise des consommations d'électricité
Thématique environnementale à étudier										
Milieu physique										
Les sols										
	Ressources non renouvelables		Permanent							
	Eaux souterraines	Permanent								
	Eaux superficielles	Permanent								
	Qualité de l'air	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent		Permanent	Temporaire	
	Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent		Permanent	Temporaire	Temporaire
Milieu naturel										
Diversité biologique										
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)										
Continuités écologiques										
Milieu humain										
	Santé	Permanent			Permanent	Permanent		Permanent	Temporaire	
	Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Permanent	Permanent	Permanent			Permanent			
	Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Permanent		Permanent	Permanent	Permanent		Permanent	Temporaire	
Patrimoine culturel, architectural et archéologique										
Gestion des déchets										
	Déchets		Permanent							
Assainissement										
Déplacement, infrastructures et transports										
Déplacement										
Risques et Nuisances										
Risques naturels										
Risques technologiques										
Bruit										
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)										
Paysages										
Paysages										
Commentaires, questions									Temporaire car limité à la durée de l'opération. Evaluation en 2019 puis reconduction éventuelle	Effets pendant la durée du suivi Track O Watt, permanent si gestes poursuivis par les familles ensuite

### 7.4.2.6 Orientation F

Orientations	Orienter la gestion des ressources et des déchets vers une démarche d'économie circulaire				
	F1	F2	F3	F4	F5
Actions	Mettre en œuvre un projet territoire économe en ressources	Actions du programme ZDZG de réduction et tri à la source des biodéchets	Actions du programme ZDZG pour favoriser le réemploi et l'évitement	Actions du programme ZDZG pour maximiser le taux de recyclages des déchets	Actions du programme ZDZG pour favoriser la valorisation énergétique des déchets
<b>Thématique environnementale à étudier</b>					
<b>Milieu physique</b>					
Les sols		Temporaire			
Ressources non renouvelables					
Eaux souterraines					
Eaux superficielles					
Qualité de l'air		Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
<b>Milieu naturel</b>					
Diversité biologique					
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés)					
Continuités écologiques					
<b>Milieu humain</b>					
Santé					
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			Permanent		
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace					
Patrimoine culturel, architectural et archéologique					
<b>Gestion des déchets</b>					
Déchets	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Assainissement					
<b>Déplacement, infrastructures et transports</b>					
Déplacement					
<b>Risques et Nuisances</b>					
Risques naturels					
Risques technologiques					
Bruit					
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)					
<b>Paysages</b>					
Paysages					

## 7.5 Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire

Il convient de noter que le PCAET fixe des orientations au niveau du territoire et n'a pas pour objectif de localiser les projets de développement d'infrastructures. Les interactions entre les projets de développement (logements, infrastructures de transports bâtiments tertiaires ou installation de production et de distribution d'énergie) et les incidences sur les sites Natura 2000 devront être détaillées dans le cadre de ces projets et des études préalables auxquelles ils seront soumis le cas échéant.

Le territoire ne présente aucun site Natura 2000. De plus, aucun site à moins de 20 kilomètres du territoire n'est recensé.

Par conséquent, aucune incidence notable sur les sites du réseau Natura 2000 n'est identifiée à ce stade en lien avec la mise en œuvre du PCAET. Cependant, aucun site du réseau Natura 2000 ne peut être écarté face à d'éventuelles incidences futures et non identifiées à ce stade, liées à la mise en œuvre de projets précis correspondant aux objectifs du PCAET. Les études environnementales préalables aux projets devront, le cas échéant, prendre en considération tout impact potentiel direct ou indirect sur un site Natura 2000 à proximité du lieu d'implantation du projet.

### 7.5.1 Continuités écologiques identifiées

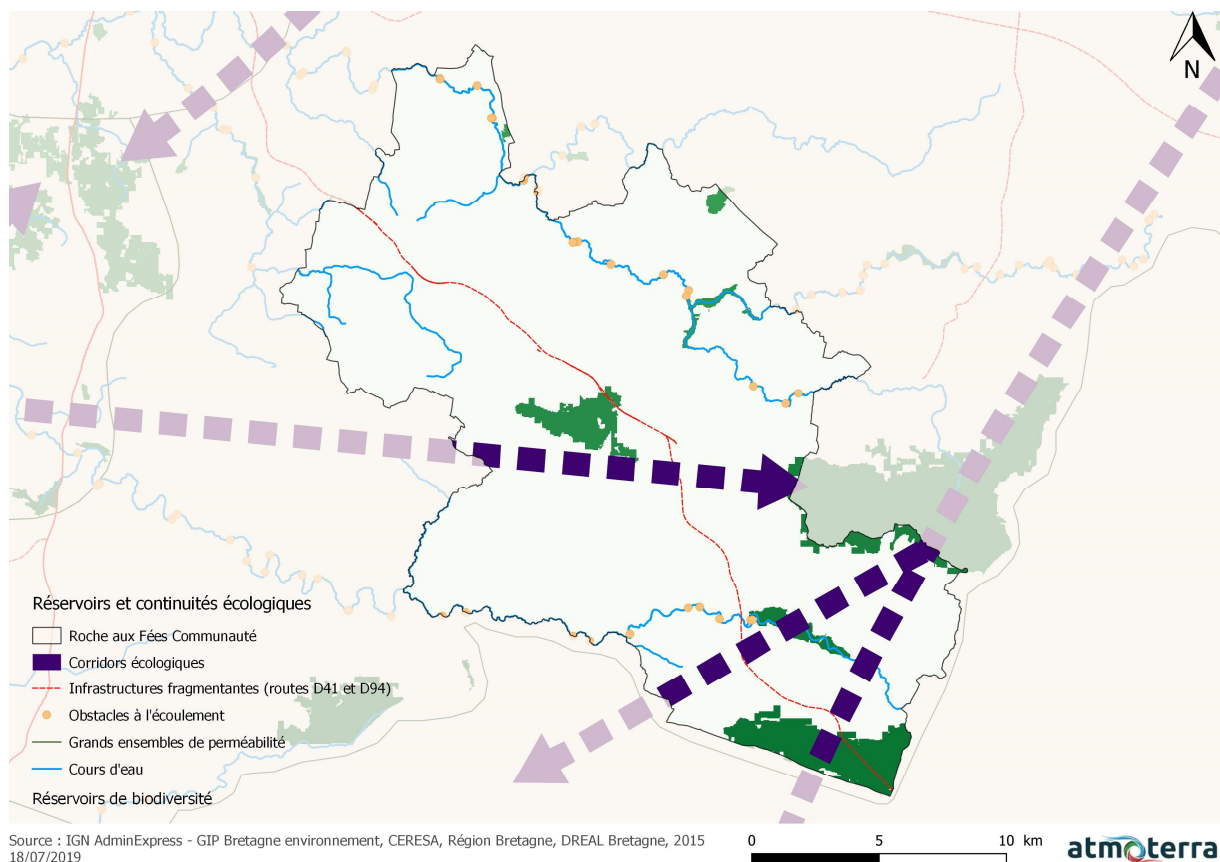


Figure 9 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (GéoBretagne)

- Niveau régional

L'analyse de la trame verte et bleue et des continuités s'appuie sur l'identification de différentes sous-trames qui correspondent aux milieux que peut utiliser la biodiversité pour se déplacer. L'ensemble de ces sous-trames constitue la TVB finale.

La carte précédente issue du SRCE Bretagne permet d'identifier et localiser les différents réservoirs de biodiversité du territoire :

- Les réservoirs de biodiversité, comprenant des zonages réglementaires, des zones d'inventaires, des espaces à forte naturalité d'au moins 400ha (d'un seul tenant)
- La sous-trame aquatique, correspondant au linéaire de cours d'eau, identifiés comme réservoirs dans la TVB régionale

Ces réservoirs comprennent tout ou partie des zones de protection réglementaires ou d'inventaire, sur le territoire ces réservoirs sont principalement liés à la présence de de ZNIEFF (Forêt d'Araize et étang de saint-Morand, Forêt de la Guerche, Etang de Marcillé-Robert par exemple).

Quelques corridors sont identifiés sur le territoire :

- Un corridor reliant les forêts de la Guerche de Bretagne et de Teillay et la moyenne vallée de la Vilaine (orientation est-ouest)
- Un corridor reliant la forêt du Pertre aux forêts de la Guerche de Bretagne et de Teillay (orientation nord-sud).

Ces 2 corridors sont associés à une faible connexion des milieux naturels entre eux en lien avec les éléments fragmentant (infrastructures routières, ...).

Plusieurs éléments fragmentent les continuités écologiques du territoire : les infrastructures de transport (routes départementales D41 et D94) et les obstacles à l'écoulement.

## 7.5.2 Analyse des incidences du PCAET sur les continuités écologiques

### 7.5.2.1 Orientation A : Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une animation bas carbone

Les actions A2 et A3 pourraient avoir un effet positif sur les continuités écologiques si la plantation de haies y était intégrée, par manque de précisions concrètes dans le contenu des fiches, cet effet positif reste incertain.

Les actions A4 et A5 auront quant à elles un impact positif sur les continuités écologiques terrestres notamment, car elles visent à planter de nouveaux linéaires bocagers et à assurer la durabilité de la ressource (plans de gestion bocagers etc).

Au vu de son contenu, l'action A6 n'est pas susceptible d'impacter les continuités écologiques.

L'action A7 est susceptible d'avoir un effet positif sur les continuités car le ramassage des fauches de bords de route permettrait de favoriser la biodiversité et de limiter les quantités d'azote qui ruissellent dans les fossés. Cela améliorerait donc la qualité de l'eau et des continuités aquatiques.

L'action A9 vise à créer des haies, planter des ripisylves, reconstituer le maillage bocager... elle aura donc un impact positif sur les continuités écologiques bocagères.

### 7.5.2.2 Orientation B : Développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables comme supports de création de richesses locales

L'action B1 est susceptible d'avoir un impact négatif sur les continuités écologiques, plus particulièrement sur les corridors empruntés par les oiseaux et les chauves-souris, en lien avec le développement de l'éolien.

Néanmoins, les projets éoliens font l'objet d'une étude d'impact préalablement à leur mise en place. Ainsi, les enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux sont étudiés afin de s'assurer d'évaluer les incidences potentielles du projet et l'insertion de celui-ci dans son environnement. Dans ce cadre, l'impact potentiel sur les continuités écologiques identifiées devra être évalué.

Au vu de leur contenu et de leurs incidences, les actions B2 à B9 ne sont pas susceptibles d'impacter les continuités écologiques du territoire.

Le solaire photovoltaïque ou thermique sera implanté en priorité sur des sols dégradés, pollués, des friches, des toitures, c'est-à-dire des zones déjà artificialisées donc en dehors de la trame verte et bleue.

### 7.5.2.3 Orientation C : Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air

Les actions C1, C2 et C4 à C7 sont des actions de sensibilisation, de communication ou d'animation dont le contenu n'est pas susceptible de porter atteinte aux continuités écologiques.

L'action C3 destinée à l'éducation à l'environnement et au développement durable intègre notamment la question de la biodiversité. Les interventions en lien avec cette action pourront permettre de sensibiliser et communiquer sur l'importance des réseaux et corridors écologiques, terrestres ou aquatiques et donc d'avoir une incidence positive sur la biodiversité et les continuités écologiques.

### 7.5.2.4 Orientation D : Contribuer à une mobilité décarbonée

Les actions D1 et D4 à D6 ont pour but de développer et promouvoir les modes de déplacements doux, le covoiturage et d'éviter/limiter les déplacements via des espaces de travail locaux. Ces actions sont susceptibles d'avoir un impact positif sur les continuités écologiques du territoire en lien avec la diminution du trafic, la réduction des nuisances sonores et du risque de collision.

L'aménagement d'aires de covoiturage utilisera au maximum des infrastructures existantes (aménagées par le département sur des délaissés notamment, ces surfaces étant déjà artificialisées, l'action D1 n'impactera pas les continuités écologiques et la TVB.

### 7.5.2.5 Orientation E : Diminuer et optimiser les consommations énergétiques

Au vu de leur contenu, les actions E1 à E9 liées à la maîtrise des consommations énergétiques et la rénovation de l'habitat ne sont pas susceptibles d'améliorer ni altérer les continuités écologiques.

### 7.5.2.6 Orientation F : Orienter la gestion des ressources et des déchets vers une démarche d'économie circulaire

Au vu de leur contenu, les actions F1 et F2 ne sont pas susceptibles d'améliorer ni altérer les continuités écologiques.

## 8 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le programme d'actions du PCAET de RAFcté définit, pour chaque objectif et action, des indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions.

Les indicateurs définis peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Les indicateurs établis sont organisés en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, ils doivent être en accord avec différents critères :

- Être réactifs aux évolutions de l'état initial afin de pouvoir montrer les tendances sur le long terme ;
- Refléter les actions du PCAET et non résulter d'un phénomène extérieur ou être influencés par des facteurs indépendants du PCAET.
- Être mesurables par un système indépendant et les incertitudes doivent être réduites autant que possible.
- Être pertinents et faisables techniquement (qualité, pérennité, facilité de mise en œuvre de la méthode), facilement mesurables par des calculs à partir de données actuelles ou futures et interprétables.
- Être reproductibles, transposables et généralisables.
- Être pertinents à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le tableau suivant présente les indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de RAFcté. Pour chaque indicateur est indiquée sa périodicité d'actualisation. Ces indicateurs pourront être actualisés en fonction des données disponibles (nombre de ces indicateurs restent à construire pour connaître la situation actuelle).

Ces indicateurs pourront être adaptés et mis à jour en fonction des informations disponibles et collectables par la collectivité. Ils viennent en complément des indicateurs proposés dans les fiches actions du PCAET.

Tableau 31 : Indicateurs de suivi environnemental proposés pour l'EES

Orientations	Actions	Indicateurs proposés pour l'EES
Valoriser l'agriculture, un atout pour le territoire et accompagner la transition vers une alimentation bas carbone	A1 - Accompagner une méthanisation vertueuse pour en faire un levier vers l'agroécologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agriculteurs ayant bénéficié d'un accompagnement sur l'emploi du digestat [nb/an]</li> <li>Quantité de digestat produit et surface d'épandage associée [t/an et t/ha/an]</li> <li>• Part des cultures énergétiques dans les intrants des unités [% et t/an/unité]</li> <li>• Part des cultures énergétiques et CIVE sur le territoire [ha/an]</li> <li>• Part des déchets 'origine' hors territoire [% et t/an/unité]</li> </ul>
	A2 - Accompagner les dynamiques collectives agricoles de transition sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions et dynamiques collectives impulsées [nombre/an sur la durée du programme d'actions]</li> </ul>
	A3 - Accompagner la création d'un réseau de fermes bas carbone via des bilans gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur les GES en CO<sub>2</sub> évité [t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/an]</li> </ul>
	A4 - Reconquérir un maillage bocager répondant aux enjeux écologiques multiples	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de mesures compensatoires en cas de destruction de linéaires de haies et linéaire planté [oui/non et m/mesure de compensation]</li> <li>• Linéaire planté avec des essences locales [m/an]</li> <li>• Linéaire de haies protégé par un document d'urbanisme [m/commune sur les 6 ans du PCAET]</li> </ul>
	A5 - Accompagner une mobilisation durable et raisonnée de la ressource bocagère en bois énergie et bois d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantité de déchets de bois d'œuvre valorisés en bois-énergie [t/an et %] → non retenu par RAFCTé car difficilement obtainable et suivable</li> <li>• Part de bois énergie locale approvisionnant les réseaux de chaleur du territoire [%/an]</li> <li>• Surface forestière utilisée pour le bois d'œuvre [ha/an]</li> <li>• Linéaire de haies bocagères engagées dans un plan de gestion [Ml/an]</li> </ul>
	A6 - Réduire les émissions de GES et d'ammoniac en encourageant la couverture des fosses agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur les GES en CO<sub>2</sub> évité [t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/an]</li> <li>• Emissions d'ammoniac du secteur agricole [t/an]</li> </ul>
	A7 - Evaluer la pertinence de la valorisation des fauches de bords de route en méthanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des fauches [nombre/an et périodes de fauche avec date] → non retenu par RAFCTé car difficilement obtainable et suivable</li> <li>• Quantité de produits de fauche valorisés en matériaux biosourcés [t/an et %]</li> </ul>
	A8 - Erreur ! Source du renvoi introuvable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'établissements incluant des produits AB au-dessus du min réglementaire [nombre/an]</li> <li>• Nombre d'actions visant la prévention et la réduction des déchets (incl gaspillage alimentaire) [nombre/an]</li> <li>• Quantité de produits AB et locaux utilisés [t/établissement/an et %]</li> </ul>
	A9 - Accompagner la mise en place d'un aménagement foncier forestier agricole et environnemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la surface moyenne des parcelles agricoles [ha/an]</li> <li>• Evolution de la densité bocagère sur le secteur d'intervention [ml/ha/an]</li> </ul>

Orientations	Actions	Indicateurs proposés pour l'EES
Développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables comme supports de création de richesses locales	B1 - Accompagner le développement et la planification de projets territoriaux d'EnR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des enjeux environnementaux, patrimoniaux, paysagers dans les actions de planification [oui/non et détail des mesures]</li> </ul>
	B2 - Mise en place d'une boucle d'économie circulaire sur la ZA du bois de Teillay	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.
	B3 - Accompagner le déploiement d'une dorsale bio-gazière	Les indicateurs proposés pour l'action A1 permettront d'évaluer cette action.
	B4 - Accompagner le déploiement d'un vecteur hydrogène décarboné	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.
	B5 - Développer l'énergie solaire photovoltaïque et étudier les opportunités d'autoconsommation sur les bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surface de friches et sols pollués couverte par des panneaux photovoltaïques [ha/an et %]</li> </ul>
	B6 - Faire du potentiel et de l'engagement du territoire pour la transition écologique un levier de développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact sur les GES en CO<sub>2</sub> évité [t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/an]</li> <li>Impact sur les déchets en entreprise [t/an]</li> <li>Impact sur la facture énergétique du territoire [€/an]</li> </ul>
	B7 - Développement des chaudières et réseaux de chaleur bois-énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part et typologie de polluants atmosphériques issus du résidentiel [t et %/type de polluant/an]</li> </ul>
	B8 - Evaluer les opportunités et la faisabilité de nouvelles installations de production de biogaz	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des projets ayant fait l'objet d'une étude d'impact olfactif [%/an]</li> <li>Part des cultures énergétiques dans les intrants des unités [% et t/an/unité]</li> <li>Part des cultures énergétiques et CIVE sur le territoire [ha/an]</li> <li>Part des déchets 'origine' hors territoire [% et t/an/unité]</li> </ul>
	B9 - Conversion du site industriel le plus important du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emissions de GES du secteur industriel [t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/an]</li> <li>Rejets de polluants atmosphériques du secteur industriel [t/type de polluants/an]</li> </ul>
Renforcer l'engagement des acteurs locaux sur la transition, l'adaptation au changement climatique et la qualité de l'air	C1 - Soutenir les actions d'animation, sensibilisation et mobilisation de l'association L'Energie des fées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de balades thermiques effectuées [nombre/an et lieu]</li> <li>Nombre de personnes sensibilisées aux énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie... [nombre personnes/an]</li> </ul>
	C2 - Créer et animer un club climat-énergie territorial	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.
	C3 - Impliquer les générations futures en animant un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'élèves bénéficiaires des interventions sur l'énergie, le climat, la qualité de l'air, les déchets [nombre/an]</li> </ul>
	C4 - Préparer le territoire et ses acteurs à l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions d'adaptation mises en œuvre par secteur [nombre et type /an]</li> </ul>
	C5 - Organiser ou accueillir des temps forts de la transition énergétique et écologique	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.



Orientations	Actions	Indicateurs proposés pour l'EES
	C6 - L'entrée Paysage comme vecteur d'appropriation de la démarche Territoire A Energie Positive par les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'OAP visant le paysage mises en place [nombre/an et type de documents/projets les intégrant]</li> <li>• Nombre de personnes sensibilisées par le référentiel et le guide de recommandations [nombre/an]</li> </ul>
	C7 - Animer, piloter, coordonner, suivre et évaluer le projet Territoire à Energie Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de COPIL et groupes de travaux/suivis réalisés [nombre/an]</li> <li>• Nombre d'actions mises en place et réalisées [nombre/an]</li> </ul>
Contribuer à une mobilité décarbonée	D1 - Pérenniser et renforcer le soutien au covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'espaces (artificialisés, naturels, agricoles) pour les aires de covoiturage [ha/an]</li> <li>• Nombre d'entreprises portant un PDE non réglementaire [nombre/an]</li> <li>• Evolution du taux de remplissage des véhicules [nombre moyen de personne/véhicule/an]</li> </ul>
	D2 - Participer à la rénovation et à la modernisation de la ligne TER Rennes-Châteaubriant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'espaces (artificialisés, naturels, agricoles) pour les aires de stationnement [ha/an]</li> </ul>
	D3 - Proposer une offre de service de transport à la demande	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.
	D4 - Définir une stratégie et des actions de promotions autour de l'usage du vélo	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.
	D5 - Déployer les premiers itinéraires du plan vélo territorial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire d'infrastructures cyclables créées, sécurisées ou adaptées [km/an]</li> <li>• Stationnements vélo créés [nombre/an]</li> </ul>
	D6 - Déployer des solutions contribuant à limiter les besoins de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'espaces de travail (coworking) créés [nombre/an]</li> <li>• Nombre de travailleurs et visiteurs [nombre/an]</li> <li>• Consommation d'espace pour les activités, services, commerces en centre-bourg [ha/an]</li> </ul>
	D7 - Déployer une première station-service multi-énergies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Flux et type de véhicules passant par/utilisant la station [nombre/type/an]</li> </ul>
Diminuer et optimiser les consommations énergétiques	E1 - Pérenniser le service de conseil en énergie partagé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de chantiers intégrant des éco-matériaux locaux [nombre/an]</li> </ul>
	E2 - Accompagner les TPE/PME/PMI dans leur démarche d'efficacité énergétique et vers l'économie circulaire	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.
	E3 - Mobiliser les entreprises et les professionnels du bâtiment en faveur de la rénovation de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions, temps d'informations réalisés [nombre/an]</li> </ul>
	E4 - Coordonner avec les acteurs locaux, le repérage et l'accompagnement des ménages vulnérables	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.
	E5 - Accompagner la rénovation des logements et animer une plateforme de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations intégrant la qualité de l'air intérieur (ventilation) et éventuellement les matériaux biosourcés [nombre/an]</li> </ul>
	E6 - Déployer un projet expérimental smart city de suivi et pilotage des consommations	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.

Orientations	Actions	Indicateurs proposés pour l'EES
	énergétiques de bâtiments publics	
	E7 - Accompagner la programmation de la rénovation des logements communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et mode (source d'énergie) de chauffages remplacés [nombre/mode/an]</li> </ul>
	E8 - Soutenir une action d'auto-réhabilitation avec les compagnons bâtisseurs	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.
	E9 - Animer une opération Track O Watt de maîtrise des consommations d'électricité	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.
Orienter la gestion des ressources et des déchets vers une démarche d'économie circulaire	F1 - Mettre en œuvre un projet territoire économe en ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions et diagnostics de réduction des déchets engagés selon le public ciblé [nombre/public cible/an]</li> <li>• Zones de don, réemploi, réparations créées [nombre/an]</li> <li>• Tonnage de déchets collectés en déchetterie [tonne/an]</li> </ul>
	F2 - Actions du programme ZDZG de réduction et tri à la source des biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnage de déchets et OMr collectés [tonne/an]</li> <li>• Nombre d'actions visant la prévention et la réduction des déchets (incl gaspillage alimentaire) [nombre/an]</li> <li>• Tonnage de déchets fermentescibles et OMr collectés [tonne/an]</li> </ul>
	F2 - Actions du programme ZDZG pour favoriser le réemploi et l'évitement	Pas d'indicateur complémentaire pertinent.
	F2 - Actions du programme ZDZG pour maximiser le taux de recyclages des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tonnage de déchets recyclés collectés [tonne/an]</li> </ul>
	F2 - Actions du programme ZDZG pour favoriser la valorisation énergétique des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de déchets valorisés énergétiquement (T et MWH / an)</li> <li>• Type et origine des déchets</li> </ul>

## 9 CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS

Les tableaux ci-après détaillent l'articulation et la cohérence du PCAET de RAFcté avec les plans et programmes avec lesquels il interagit. Le niveau de cohérence est présente ainsi :

Type de cohérence	
	Cohérence totale
	Cohérence partielle
	Divergence partielle
	Divergence totale
	Pas de mention dans le PCAET

### 9.1 Liens avec les plans règlementaires

#### 9.1.1 Prise en compte de la SNBC

La prise en compte de la SNBC dans le PCAET est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 32 : Cohérence du PCAET avec la SNBC

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du programme d'actions du PCAET avec les orientations
<p>Transports et déplacement « bas carbone » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de la mobilité des personnes et des marchandises</li> <li>- Amélioration des véhicules et réseaux</li> <li>- Renforcement de l'efficacité énergétique des véhicules</li> <li>- Réduction de l'intensité carbone des vecteurs énergétiques</li> <li>- Développement du report modal vers les modes non routiers et non aériens</li> </ul>	<p>L'orientation « Contribuer à une mobilité décarbonée » vise à réduire les besoins de déplacements (développement d'espaces locaux de travail, action D6) et favoriser les modes doux et le vélo en particulier (actions D4 et D5).</p> <p>Les transports en commun et le covoiturage seront également encouragés par la modernisation de la ligne TER passant par Retiers et le soutien au covoiturage (actions D1 et D2).</p> <p>La mise en place d'une station multi-énergies visée à l'action D7 a pour objectif de convertir des véhicules et donc de réduire le nombre de véhicules diesel et essence.</p>
<p>Résidentiel et tertiaire « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de la demande en énergie liée à l'usage des bâtiments</li> <li>- Renforcement de l'efficacité énergétique des nouvelles constructions</li> <li>- Développement de matériaux de construction peu carbonés</li> </ul>	<p>L'orientation « Diminuer et optimiser les consommations énergétiques », dont les actions E3 à E8 permettront d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés.</p> <p>Une plateforme de l'habitat sera créée afin d'accompagner le public dans ses démarches.</p> <p>La rénovation des logements sera encouragée ainsi que la maîtrise des consommations énergétiques.</p> <p>Le recours aux matériaux biosourcés et locaux sera également encouragé.</p>
<p>Agriculture « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de protoxyde d'azote en grande culture</li> <li>- Amélioration du bilan gaz à effet de serre de l'élevage</li> <li>- Augmentation des stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles</li> <li>- Prise en compte des enjeux liés à la consommation et à l'alimentation</li> </ul>	<p>La première orientation du PCAET vise à améliorer les pratiques agricoles.</p> <p>L'action A6 de couverture des fosses permettra de réduire les émissions de GES et ammoniac et l'action A3 visant la création d'un réseau de fermes bas carbone accompagnera des exploitations dans des actions de réduction de leurs émissions de GES notamment.</p> <p>Le bocage est visé par les actions A4 et A5, des haies seront replantées et préservées, et la ressource bocagère sera gérée de manière durable pour assurer la pérennité des filières bois.</p>

	L'alimentation est visée à l'action A8 du PCAET, celle-ci a notamment pour objectif d'introduire des produits bio et locaux dans la restauration collective.
<p>Forêt-Bois-Biomasse « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dynamisation de la gestion forestière</li> <li>- Amélioration de la connaissance sur la ressource et ses conditions de mobilisation</li> <li>- Développement de l'utilisation du bois et de la biomasse</li> </ul>	<p>La gestion forestière n'est pas visée dans ce PCAET. Néanmoins, 2 actions (A4 et A5) visent à développer, préserver et gérer la ressource bocagère ainsi qu'à développer les filières bois d'œuvre et bois-énergie de manière durable (exemple : plans des gestion bocagers).</p>
<p>Industrie « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la demande en énergie de l'industrie</li> <li>- Limitation de l'intensité en gaz à effet de serre des produits</li> </ul>	<p>L'une des actions de ce PCAET vise directement à améliorer les émissions de GES r polluants atmosphériques du plus gros site industriel du territoire (action B9). Ce site sera progressivement converti vers le gaz naturel et les combustibles solides de récupération en remplacement du fioul et du charbon.</p> <p>D'autres entreprises (TPE, PME, PMI) seront également accompagnées vers l'amélioration de leur efficacité énergétique par l'action E2.</p>
<p>Production d'énergie « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise de la demande en énergie</li> <li>- Développement d'un mix énergétique décarboné</li> </ul>	<p>Le territoire vise à augmenter sa production d'énergies renouvelables par les actions B1 à B9 de l'orientation « Développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables comme supports de création de richesses locales ».</p> <p>Les énergies visées sont essentiellement la méthanisation/le biogaz et le bois-énergie, ainsi que le solaire photovoltaïque. Le déploiement de l'hydrogène sera aussi étudié.</p>
<p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la production de déchets</li> <li>- Valorisation des déchets inévitables</li> <li>- Réduction des émissions liées au traitement des déchets</li> </ul>	<p>Les déchets font l'objet d'une orientation dans ce PCAET (F), « Orienter la gestion des ressources et des déchets vers une démarche d'économie circulaire ». Les actions du programme Zéro Déchets Zéro Gaspillage sont reprises dans le programme d'actions et visent à réduire les déchets à la source, trier et maximiser le taux de recyclage, favoriser le réemploi et l'évitement, favoriser la valorisation énergétique des déchets.</p> <p>La Roche aux Fées vise également à s'engager dans le projet Territoire Econome en Ressources.</p>

Aucune des actions n'est en divergence avec les orientations sectorielles de la SNBC, le PCAET les a donc bien prises en compte dans son contenu.

L'Article L100-4 du Code de l'Environnement (Modifié par Loi n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 1 (V)) transpose les objectifs chiffrés de la SNBC comme suit :

Article L100-4 du Code de l'Environnement	Objectifs chiffrés selon la stratégie du PCAET
<p>1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement ;</p>	<p>La Roche aux Fées Communauté vise à réduire les émissions de GES de -29% entre 2010 et 2030 et -60% entre 2010 et 2050. Considérant les démarches déjà engagées entre 1990 et 2010, les objectifs de réduction de GES semblent cohérents avec les objectifs nationaux.</p>
<p>2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;</p>	<p>La Roche aux Fées Communauté vise à réduire les consommations énergétiques de -19% entre 2010 et 2030 et -42% entre 2010 et 2050. Les objectifs de réduction des consommations semblent cohérents avec les objectifs nationaux fixés pour 2030. Toutefois, RAFcté n'anticipe pas l'atteinte des objectifs 2050 (pour le secteur industriel uniquement) en raison des particularités territoriale (site industriel d'envergure avec une consommation énergétique significative)</p>
<p>4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;</p>	<p>La Roche aux Fées Communauté vise une production annuelle d'EnR en 2030 de 518 GWh pour une consommation de 685 GWh, soit une part d'EnR de 75 % de la consommation brute d'énergie. Même si le calcul a été fait à population constante, ces objectifs sont plus ambitieux que les objectifs nationaux.</p>

## 9.1.2 Compatibilité avec le SRCAE Bretagne

Le tableau ci-dessous présente la compatibilité des actions du PCAET avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE Bretagne.

Tableau 33 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE Bretagne

Orientations structurantes et transversales du SRCAE Bretagne	Compatibilité du PCAET avec les orientations
<p style="text-align: center;">BÂTIMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer la réhabilitation de l'habitat privé</li> <li>- Poursuivre la réhabilitation performante et exemplaire du parc de logement social</li> <li>- Accompagner la réhabilitation du parc tertiaire</li> <li>- Généraliser l'intégration des EnR dans les programmes de construction et de réhabilitation</li> <li>- Développer les utilisations et les comportements vertueux des usagers dans les bâtiments</li> </ul>	<p>Les actions E2, E3, E4 et E8 visent à détecter le bâti dégradé et les ménages vulnérables et à rénover l'habitat privé.</p> <p>L'action E7 accompagnera la rénovation du parc de logement communal.</p> <p>Les actions E6 et E9 visent à suivre et réduire les consommations énergétiques des bâtiments et du public, notamment par la communication sur les écogestes.</p>
<p style="text-align: center;">TRANSPORTS ET PERSONNES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une mobilité durable par une action forte sur l'aménagement et l'urbanisme</li> <li>- Développer et promouvoir les transports décarbonés et/ou alternatifs à la route</li> <li>- Favoriser et accompagner les évolutions des comportements individuels vers les nouvelles mobilités</li> <li>- Soutenir le développement des nouvelles technologies et des véhicules sobres</li> </ul>	<p>L'action D6 vise à réduire les besoins en déplacements.</p> <p>L'usage du vélo, mode de déplacement doux, sera promu et encouragé par les actions D4 et D5, notamment au travers d'un plan vélo territorial.</p> <p>La rénovation de la ligne TER (action D2) passant sur le territoire permettra de proposer aux habitants une alternative à la route.</p> <p>L'action D7 a pour objectif la mise en place d'une station-service multi-énergies pour développer l'usage d'autres « carburants » (bioGNV, hydrogène).</p>
<p style="text-align: center;">TRANSPORT DES MARCHANDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les flux, organiser les trajets et développer le report modal vers des modes décarbonés</li> <li>- Optimiser la gestion durable et diffuser l'innovation technologique au sein des entreprises de transports des marchandises</li> </ul>	<p>L'action D7 a pour objectif la mise en place d'une station-service multi-énergies pour développer l'usage d'autres « carburants » (bioGNV, hydrogène) ciblant en particuliers les gestionnaires de flottes professionnels dont les transporteurs</p>
<p style="text-align: center;">AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser la connaissance sur les émissions de GES non-énergétiques du secteur</li> <li>- Développer une approche globale CAE dans les exploitations agricoles</li> <li>- Adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique</li> </ul>	<p>La reconquête du maillage bocager et la plantation de haies via les actions A4 et A5 permettront d'améliorer le stockage carbone et participeront à l'adaptation du territoire au changement climatique.</p> <p>L'action A9 sur la mise en place d'un AFAFE y participera également.</p> <p>L'action A3 accompagnera des exploitations dans la réduction de leurs émissions de GES et la création d'un réseau de fermes bas carbone.</p> <p>Le secteur agricole sera également producteur d'EnR, en lien avec la méthanisation et le bois-énergie.</p>
<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT ET URBANISME</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager la transition urbaine bas carbone</li> <li>- Intégrer les thématiques CAE dans les documents d'urbanisme et de planification</li> </ul>	<p>La thématique de l'urbanisme bas carbone n'est pas traitée dans le PCAET</p>

<p>QUALITE DE L'AIR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance et la prise en compte de la qualité de l'air</li> </ul>	<p>La thématique de la qualité de l'air n'est pas intégrée spécifiquement dans le PCAET. Néanmoins, les actions liées à la rénovation du bâti prennent en compte la qualité de l'air intérieur.</p>
<p>ACTIVITES ECONOMIQUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer l'efficacité énergétique dans la gestion des entreprises bretonnes</li> <li>- Généraliser les investissements performants et soutenir l'innovation dans les entreprises industrielles et les exploitations agricoles</li> <li>- Mobiliser le gisement des énergies fatales issues des activités industrielles et agricoles</li> </ul>	<p>La conversion d'un site industriel contribuant à une majeure partie des polluants et GES est prévue dans l'action B9, le fioul et le charbon seront remplacés par d'autres sources d'énergies. Les entreprises seront accompagnées pour améliorer leur efficacité énergétique via l'action E2. L'innovation sera soutenue dans le secteur agricole afin de développer des unités de méthanisation performantes (actions A1, B8) et de réduire les émissions de GES (action A3).</p>
<p>ENERGIES RENOUVELABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser le potentiel éolien terrestre</li> <li>- Soutenir l'émergence et le développement des énergies marines</li> <li>- Mobiliser le potentiel offshore</li> <li>- Favoriser la diffusion du solaire thermique</li> <li>- Soutenir et organiser le développement des opérations de méthanisation</li> <li>- Soutenir le déploiement du bois-énergie</li> <li>- Développer les capacités d'intégration des productions d'EnR dans le système énergétique</li> </ul>	<p>Le territoire n'est pas concerné par le développement d'énergies marines. Le développement de la méthanisation et du biogaz (actions A1, A7, B3 et B8), de l'éolien (action B1), du bois-énergie (actions A4, A5, et B7), du solaire (action B5) et de l'hydrogène (action B4) sera encouragé et accompagné. L'action C1 permettra aussi de communiquer et sensibiliser le public sur le sujet des EnR.</p>
<p>ADAPTATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décliner le PNACC et mettre en œuvre des mesures « sans regret » d'adaptation au changement climatique</li> </ul>	<p>L'action C4 vise à préparer le territoire à l'adaptation au changement climatique, une stratégie et des actions seront définies et mises en œuvre dans ce cadre.</p>

Le programme d'action est globalement cohérent au SRCAE Bretagne, certaines thématiques ne sont pas traitées mais aucune action n'est divergente, le PCAET est donc compatible au SRCAE Bretagne.

### 9.1.3 Prise en compte du SCOT

Les orientations stratégiques du SCoT du Pays de Vitré sont présentées dans le Document d'Orientations et d'objectifs du SCoT, arrêté le 30 juin 2016.

DOO du SCoT du Pays de Vitré	Articulation du programme d'actions du PCAET avec les orientations
<b>Thématique 1 : Maintenir et accueillir la population sur l'ensemble du territoire</b>	
Orientation 1.1. Répartir l'accueil des nouvelles populations de façon équilibrée	Cette thématique n'est pas traitée dans le PCAET.
Orientation 1.2. Faciliter le parcours résidentiel sur le Pays de Vitré	Cette thématique n'est pas traitée dans le PCAET.
Orientation 1.3. Prendre en compte les risques et les nuisances	Les nuisances liées au bruit sont intégrées dans le PCAET par l'intermédiaire d'actions limitant les déplacements (D6) ou favorisant l'usage du vélo( D4 et D5).
<b>Thématique 2 : Pour une gestion optimale de l'espace</b>	
Orientation 2.1 Limiter l'étalement urbain et renforcer les centralités du Pays de Vitré	La thématique de l'étalement urbain n'est pas directement traitée dans le PCAET. Néanmoins, des actions visant à encourager la rénovation énergétique des bâtiments favorisent la densification et l'occupation de bâti existant.
Orientation 2.2. Limiter la consommation foncière	Des points de vigilance ont également été évoqués sur certaines actions afin de prendre en compte leurs effets potentiels sur la consommation d'espaces.
<b>Thématique 3 – Affirmer et renforcer la position économique du Pays de Vitré</b>	
Orientation 3.1. Confirmer la position stratégique du Pays de Vitré aux portes de la Bretagne	Cette thématique n'est pas traitée dans le PCAET.
Orientation 3.2. Conserver un territoire rural dynamique qui s'appuie sur un réseau de centralités connectées	L'orientation D « Contribuer à une mobilité décarbonée vise à améliorer les transports et la mobilité sur le territoire.
Orientation 3.3. Préserver l'outil agricole en tant que composante économique majeure du territoire	L'orientation A destinée à valoriser l'agriculture soutient l'amélioration des pratiques agricoles et les filières économiques liées à ce secteur (méthanisation, bois-énergie, bois d'œuvre...)
<b>Thématique 4 – Garantir une mobilité durable sur un territoire accessible et connecté</b>	



Orientation 4.1. Conserver une bonne accessibilité sur l'ensemble du territoire	L'orientation D « Contribuer à une mobilité décarbonée vise à développer et améliorer les transports et la mobilité sur le territoire.
Orientation 4.2. Développer et diversifier les mobilités alternatives	L'orientation D « Contribuer à une mobilité décarbonée vise à développer l'usage du vélo, le recours au train via la rénovation de la ligne TER, l'usage d'énergies alternatives au diesel/essence.
Orientation 4.3. Prendre en compte l'avènement du numérique	Un projet expérimental Smart-city intégrera le numérique pour, à terme, suivre et réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics.
<b>Thématique 5 – Assurer une offre d'équipements et de services adaptée et diversifiée</b>	
Orientation 5.1. Conserver une offre de services aux populations de qualité	La thématique des services n'est pas traitée dans le PCAET.
<b>Thématique 6 – Organiser un appareil commercial adéquat</b>	
Orientation 6.1. Conforter les sites commerciaux existants par densification, réorganisation ou extension	La thématique de l'activité commerciale n'est pas traitée dans le PCAET.
Orientation 6.2. Organiser une armature commerciale adaptée	
<b>Thématique 7 – Préserver le cadre de vie et valoriser les ressources du territoire</b>	
Orientation 7.1. Valoriser les paysages et le patrimoine du Pays de Vitré	Le paysage bocager sera valorisé par une augmentation et une amélioration du linéaire de haies. L'action C6 traite directement du vecteur Paysage dans le cadre de la démarche TEPOS.
Orientation 7.2. Garantir une gestion durable des ressources du territoire	La ressource en bois sera gérée de manière durable, notamment pour assurer la pérennité des filières bois d'œuvre et bois-énergie. Les déchets sont traités dans ce PCAET, les actions en lien permettront de réduire les déchets produits, le gaspillage... et d'augmenter le recyclage, la réparation, le réemploi et le compostage des déchets verts.
Orientation 7.3. Préserver les composantes de la trame verte et bleue	Les actions A4, A5 et A9 vise à préserver et gérer de manière durable le linéaire de haies, composantes importantes de la trame verte. Quelques actions permettront également à améliorer la qualité de l'eau.

Thématique 8 – Œuvrer pour la transition énergétique

Orientation 8.1. Œuvrer pour la transition énergétique

Le PCAET est un outil tourné vers la transition énergétique : l'orientation B vise à développer les EnR, l'orientation C renforcer l'engagement des acteurs locaux dans la transition, vise à l'orientation D vise à contribuer à une mobilité décarbonée, l'orientation E vise à diminuer et optimiser les consommations énergétiques.

Le programme d'action est globalement cohérent au SCoT du Pays de Vitré, certaines thématiques ne sont pas traitées mais aucune action n'est divergente, le PCAET a donc pris en compte les orientations du SCoT.

## 9.2 Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés

	Plans	Commentaires
Documents nationaux	SNBC	Cf 9.1.1
	PREPA	Les données de références (2005) ne sont pas disponibles. Ainsi, la collectivité s'attachera à mener des actions qui au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre contribueront à la réduction des polluants atmosphériques. Elle tentera ainsi d'atteindre les objectifs fixés dans le décret du 10 mai 2017 au regard de l'état des lieux 2014 dont elle dispose.
	PNACC	Les actions du PCAET sont cohérentes avec les principes directeurs du PNACC 2. Elles visent à réduire les émissions de GES (agriculture, logement, mobilité), adapter le bâti (rénovation) et à adapter le territoire au changement climatique en utilisant les ressources de manière économe et durable et en définissant une stratégie d'adaptation.
	PPE	Une partie des volets du PPE est prise en compte dans les actions du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'efficacité énergétique et baisse de la consommation d'énergie primaire, surtout fossile (orientation « développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables » et action D7)</li> <li>• Développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération (orientation « développer les réseaux énergétiques et les énergies renouvelables »)</li> <li>• Stratégie de développement de la mobilité propre (orientation « contribuer à une mobilité décarbonée »)</li> </ul>
Documents régionaux ou de bassin	SRCAE Bretagne (2013)	Cf 9.1.2
	SRCE Bretagne (2015)	Les continuités écologiques sont prises en compte dans le PCAET. La plantation et la gestion des arbres et haies (plans de gestion bocagers) participeront à développer le potentiel arboré et reformer des continuités écologiques (actions A4, A, A9). La durabilité de la ressource sera assurée. Ces actions pourront participer à l'amélioration qualitative de la ressource en eau.
	PRSE 3 Bretagne	Le PCAET aura des incidences globalement positives sur la santé de la population. L'amélioration du réseau bocager, la modification des pratiques agricoles, des habitudes de mobilité et la rénovation des bâtiments sont susceptibles d'impacter positivement la santé (objectif 4 du PRSE) et la qualité de l'air (objectif 5). Les actions liées à l'alimentation et la mobilité répondront à l'objectif 7 sur les modes de vie plus respectueux de l'environnement et favorables à la santé. L'amélioration de la qualité des eaux participera à l'objectif 6 du PRSE.
	SDAGE Loire Bretagne	Le PCAET ne vise pas spécifiquement à l'amélioration de la ressource en eau, les haies plantées dans le cadre de la restructuration du réseau bocager pourront avoir un effet positif sur la qualité de l'eau.
Documents territoriaux	SAGE Vilaine	Le PCAET ne vise pas spécifiquement à l'amélioration de la ressource en eau, les haies plantées dans le cadre de la restructuration du réseau bocager pourront avoir un effet positif sur la qualité de l'eau.
	PPA Rennes	Non concerné mais proximité
	SCoT du Pays de Vitré	Cf 0

## 10 MISE EN PERSPECTIVE DU PROGRAMME D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les 3 dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale.



La mise en œuvre de ce PCAET pourrait donc permettre de répondre à 12 des 17 objectifs de développement durable.

## 11 CONCLUSION

Conformément à la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté de Communes de la Roche aux Fées (RAFcté) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial en juin 2017. Dans ce cadre et afin de renforcer une politique énergie-climat initiée sur le territoire (Convention des maires, labellisation TEPCV, objectif TEPOS), Roche aux Fées Communauté a travaillé en collaboration avec plusieurs acteurs et partenaires. Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'actions et d'un ensemble d'indicateurs de suivis.

Globalement, les actions de la Communauté de Communes de la Roche aux Fées contribuent aux objectifs nationaux de réduction des GES, de réduction des polluants atmosphériques, d'augmentation des EnR et à la maîtrise de l'énergie.

Toutefois, les actions de réduction des GES portées par le territoire dans le cadre de ce PCAET ne permettent pas d'atteindre les objectifs de réduction nationaux. Des efforts complémentaires seront donc à produire dans les années suivantes et les prochains PCAET pour atteindre ces objectifs.

Néanmoins, la baisse des consommations énergétiques est ambitieuse et semble cohérente avec les objectifs nationaux pour 2030. Les objectifs fixés pour 2050 quant à eux sont inférieurs aux objectifs nationaux en raison du secteur industriel (site Lactalis en particulier) dont la consommation énergétique inhérente à l'activité est plus difficile à réduire.

Les objectifs de production d'énergie renouvelable sont très ambitieux et vont quant à eux, au-delà des objectifs nationaux.

Les objectifs de qualité de l'air sont alignés sur les objectifs du PREPA par rapport à 2005 (en considérant la baisse tendancielle des émissions française entre 2005 et 2014, la seule année d'inventaire disponible). Les baisses en SO<sub>2</sub> sont plus incertaines, conditionnées à la conversion du site Lactalis (Action B9), elles devront être mises à jour une fois le projet de conversion engagé.

L'adaptation au changement climatique est également traitée dans ce premier PCAET mais avec des actions qui pourraient être multipliées et renforcées pour plus d'impact.

Les incidences globales du PCAET sur l'environnement au sens large sont positives. Les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (continuités, eau, risques technologiques, santé...) feront l'objet d'une attention particulière lors de leur mise en œuvre. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation, éolien).

La mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux lors de l'opérationnalisation des actions permettront de suivre l'intégration de l'environnement et les incidences du PCAET afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continu.

## A propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €

Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B – N° TVA Intracom FR 74820330314

Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE

Tel: +33 9 84 16 27 84 | Fax : +33 9 89 16 27 84 | Email : [contact@atmoterra.com](mailto:contact@atmoterra.com)

